



MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO Bulletin Officiel

n° 32
2025

Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2025/Hebdo32-0>

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la santé et de la médecine (termes, expressions et définitions adoptés)

→ [Liste JO du 18-7-2025](#) - NOR : CTNR2520217K

Enseignement supérieur et recherche

Déconcentration en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

Renforcer la déconcentration en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

→ [Circulaire du 11-08-2025](#) - NOR : MENG2523527C

Titres et diplômes

Accréditation de l'université Côte d'Azur en vue de la délivrance du diplôme de capacité de médecine de catastrophe

→ [Arrêté du 01-08-2025](#) - NOR : MENS2523029A

Diplôme de comptabilité et de gestion et diplôme supérieur de

comptabilité et de gestion

Programme et modalités d'organisation des épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

→ [Arrêté du 04-08-2025](#) - NOR : MENS2523324A

Écoles normales supérieures

Conditions d'admission des élèves spécifiques aux concours de l'École normale supérieure Paris-Saclay

→ [Arrêté du 21-08-2025](#) - NOR : MENS2523783A

Enseignements secondaire et supérieur

Brevets et diplômes

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription de l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) à la session 2026

→ [Arrêté du 06-08-2025](#) - NOR : MENS2523279A

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université de Limoges (groupe I)

→ [Arrêté du 05-05-2025](#) - NOR : MEND2523205A

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université Sorbonne Paris Nord (groupe I)

→ [Arrêté du 16-06-2025](#) - NOR : MEND2523201A

Nomination

Directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Grenoble (groupe II)

→ [Arrêté du 04-06-2025](#) - NOR : MEND2523232A

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de l'université Polynésie française (groupe III)

→ [Arrêté du 03-07-2025](#) - NOR : MEND2523241A

Nomination

Médiateurs académiques

→ [Arrêté du 29-07-2025](#) - NOR : MENB2523503A

Nomination

Directeur de l'Institut national polytechnique de Bretagne (Bretagne INP)

→ [Arrêté du 01-08-2025](#) - NOR : MENS2523014A

Nomination

Administrateur provisoire de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Montpellier au sein de l'université de Montpellier

→ [Arrêté du 14-08-2025](#) - NOR : MENS2523083A

Nomination

Directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Normandie au sein de l'université de Caen Normandie

→ [Arrêté du 18-08-2025](#) - NOR : MENS2523172A

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au comité de sélection prévu à l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de sélection pour le recrutement aux emplois de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

→ [Arrêté du 25-07-2025](#) - NOR : MENI2523125A

Avis de vacance de fonctions

Directeur ou de directrice de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse (Ensai)

→ [Avis](#) - NOR : MENS2522721V

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de la santé et de la médecine (termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR2520217K

→ Liste - JO du 18-7-2025

Ministère de la Culture

I. Termes et définitions

déboisement, n.m.

Domaine : Santé et médecine/Psychologie.

Définition : Ensemble de manœuvres visant à faire douter une personne de sa mémoire, de sa perception de la réalité et, par là, de sa santé mentale.

Équivalent étranger : gaslighting.

défilement anxieux

Domaine : Santé et médecine/Psychologie.

Définition : Pratique qui consiste à faire défiler sur un écran, de manière répétitive et obsessionnelle, un grand nombre d'informations anxieuses provenant de l'Internet, notamment des réseaux sociaux.

Équivalent étranger : doomscrolling.

hadronthérapie, n.f.

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Radiothérapie externe qui envoie des faisceaux d'hadrons sur une tumeur.

Note :

1. L'hadronthérapie est utilisée pour des cancers qui ont une localisation très précise.

2. Le mélanome de l'œil et les tumeurs vertébrales peuvent être traités par hadronthérapie.

Équivalent étranger : hadrontherapy.

hésitation vaccinale

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Doute qu'une personne ou un ensemble de personnes exprime quant au bénéfice d'un vaccin au regard des risques qu'il pourrait comporter.

Note :

1. L'hésitation vaccinale est à distinguer d'une opposition systématique à tout vaccin.

2. On trouve aussi le terme « réticence à la vaccination ».

Équivalent étranger : vaccine hesitancy.

médicament biologique

Domaine : Santé et médecine/Pharmacologie.

Synonyme : biomédicament, n.m.

Définition : Médicament dont la substance active est produite à partir d'une source biologique ou en est extraite.

Note :

1. Un médicament dérivé du sang, un vaccin, un anticorps monoclonal sont des exemples de médicaments biologiques.

2. Les médicaments biologiques ne sont pas obtenus par une synthèse chimique.

Équivalent étranger : biological drug, biological medicinal product.

médicament biosimilaire

Forme développée : médicament biologique similaire.

Domaine : Santé et médecine/Pharmacologie.

Définition : Médicament biologique qui a la même forme pharmaceutique et la même composition qualitative et quantitative en substance active qu'un médicament biologique de référence.

Note : Un médicament biosimilaire, contrairement à un médicament générique, nécessite la production de données cliniques pour son évaluation du fait de la variabilité de la matière première biologique et des procédés de fabrication.

Voir aussi : médicament analogue, médicament biologique.

Équivalent étranger : biosimilar drug, biosimilar medicinal product, biosimilar medicine.

mycobacte intestinal

Domaine : Santé et médecine-Biologie.

Définition : Ensemble de champignons microscopiques qui constituent une partie du microbiote intestinal.

Équivalent étranger : –

repositionnement d'un médicament

Domaine : Santé et médecine/Pharmacologie.

Définition : Processus par lequel la communauté médicale reconnaît une nouvelle indication thérapeutique pour un médicament qui n'est plus protégé par un brevet, afin de répondre à un besoin médical non satisfait.

Note : Le repositionnement d'un médicament est à distinguer de l'extension d'indication thérapeutique d'une autorisation de mise sur le marché, qui est accordée à l'entreprise bénéficiant de l'autorisation initiale.

Équivalent étranger : drug repurposing, repurposing.

vaccin combiné

Domaine : santé et médecine/Pharmacologie.

Définition : Vaccin qui est actif simultanément contre plusieurs variants d'un même agent pathogène ou contre plusieurs agents pathogènes.

Voir aussi : vaccin multivalent.

Équivalent étranger : combination vaccine, combined vaccine.

vaccin multivalent

Domaine : Santé et médecine/Pharmacologie.

Synonyme : vaccin polyvalent.

Définition : Vaccin combiné qui est actif simultanément contre plusieurs variants d'un même agent pathogène.

Note : En fonction du nombre de variants concernés, on parle de « vaccin bivalent », « trivalent », « tétravalent », « pentavalent », « hexavalent », etc.

Voir aussi : vaccin combiné.

Équivalent étranger : multivalent vaccine, polyvalent vaccine.

II. Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Termes étrangers (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
biological drug, biological medicinal product.	Santé et médecine/Pharmacologie.	médicament biologique, biomédicament, n.m.
biosimilar drug, biosimilar medicinal product, biosimilar medicine.	Santé et médecine/Pharmacologie.	médicament biosimilaire, médicament biologique similaire.
combination vaccine, combined vaccine.	Santé et médecine/Pharmacologie.	vaccin combiné.
doomscrolling.	Santé et médecine/Psychologie.	défilement anxiogène.
drug repurposing, repurposing.	Santé et médecine/Pharmacologie.	repositionnement d'un médicament.
gaslighting.	Santé et médecine/Psychologie.	déboisement, n.m.
hadrontherapy.	Santé et médecine.	hadronthérapie, n.f.
multivalent vaccine, polyvalent vaccine.	Santé et médecine/Pharmacologie.	vaccin multivalent, vaccin polyvalent.
repurposing, drug repurposing.	Santé et médecine/Pharmacologie.	repositionnement d'un médicament.
vaccine hesitancy.	Santé et médecine.	hésitation vaccinale.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).		

B. Termes français

Termes français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
biomédicament, n.m., médicament biologique.	Santé et médecine/Pharmacologie.	biological drug, biological medicinal product.

Termes français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
déboussolage , n.m.	Santé et médecine/Psychologie.	gaslighting.
défilement anxiogène .	Santé et médecine/Psychologie.	doomscrolling.
hadronthérapie , n.f.	Santé et médecine.	hadrontherapy.
hésitation vaccinale .	Santé et médecine.	vaccine hesitancy.
médicament biologique , biomédicament , n.m.	Santé et médecine/Pharmacologie.	biological drug, biological medicinal product.
médicament biosimilaire , médicament biologique similaire .	Santé et médecine/Pharmacologie.	biosimilar drug, biosimilar medicinal product, biosimilar medicine.
mycobiote intestinal .	Santé et médecine-Biologie.	–
repositionnement d'un médicament .	Santé et médecine/Pharmacologie.	drug repurposing, repurposing.
vaccin combiné .	Santé et médecine/Pharmacologie.	combination vaccine, combined vaccine.
vaccin multivalent , vaccin polyvalent .	Santé et médecine/Pharmacologie.	multivalent vaccine, polyvalent vaccine.
(1) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		

Déconcentration en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

Renforcer la déconcentration en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

NOR : MENG2523527C

→ Circulaire du 11-8-2025

MENESR – SG

Texte adressé au directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ; au directeur général de la recherche et de l'innovation ; aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; au secrétaire général ; aux recteurs et rectrices d'académie
Réf. : Code de l'éducation, notamment articles L. 222-2, L. 711-8, L. 719-7 et L. 719-8 ; R. 222-1, R. 222-16, R. 222-16-3, R. 222-16-7, R. 222-24-2 et R. 719-51 et suivant

La politique d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (Esri) se déploie par nature à plusieurs échelles : compétition internationale pour la connaissance, pour les étudiants, pour les enseignants-chercheurs, pour la recherche, pour les talents, pour l'innovation ; espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; orientations nationales en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de la Nation, de priorités thématiques de recherche et de transfert ; et enfin, ancrage territorial d'un grand nombre d'établissements, qui sont notamment tournés vers les besoins en compétences et en formation.

Depuis une quinzaine d'années, le renforcement de l'autonomie des établissements et le développement des politiques de site, ainsi que le rôle de chef de file confié aux universités sur les territoires, ont conduit à une différenciation accrue qu'illustre en particulier la création récente des établissements publics expérimentaux. Cette autonomie permet à chaque établissement, en fonction de sa signature, de déployer pleinement une stratégie propre sur les différentes échelles rappelées plus haut.

Alors que la politique d'Esri est principalement mise en œuvre par des opérateurs de l'État (universités, écoles, organismes de recherche, autres établissements publics), le fonctionnement des administrations centrales et déconcentrées doit mieux s'adapter à l'autonomie et à la différenciation renforcée de ces acteurs. La situation actuelle conduit trop souvent à un traitement uniforme des établissements, indépendamment de leurs échelles prioritaires d'intervention, ce qui génère une dissociation, dans la tutelle de l'établissement, entre la compréhension de sa stratégie et la vérification de la soutenabilité de son modèle économique, ainsi qu'une inadaptation profonde aux spécificités de chacun.

En particulier, tandis que les universités ont, dans le cadre de leurs politiques de site, fortement renforcé leurs liens avec leurs partenaires locaux, qu'il s'agisse des collectivités territoriales – contributrices à hauteur d'un milliard d'euros par an en moyenne – ou d'acteurs économiques, la centralisation à Paris de la fonction de tutelle des établissements ne permet pas de saisir la richesse de ces relations qui constituent bien souvent des aspects majeurs de la stratégie et du modèle économique des universités aujourd'hui. En outre, la mise en œuvre d'une démarche de GPEC de la Nation nécessite une connaissance fine du tissu économique et du bassin d'emplois afin de permettre à chaque établissement de répondre de la façon la plus pertinente aux besoins du territoire.

Dans ce contexte, l'organisation administrative du ministère doit reposer sur une articulation renforcée entre la stratégie nationale définie par le ministère et la mise en œuvre territorialisée, pilotée par les recteurs de région académique et les recteurs délégués pour l'Esri, au plus près des besoins des établissements et des acteurs locaux.

Ces prérogatives ministérielles que vous exercez dans le champ de l'Esri doivent donc aujourd'hui faire l'objet d'une déconcentration renforcée. Aussi, je vous invite, dans vos différentes responsabilités, à assurer désormais un rôle accru et notamment à conduire un dialogue stratégique exigeant avec les établissements d'enseignement supérieur de votre région académique, en fédérant le plus grand nombre d'acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales. Cette déconcentration, loin de marquer un désengagement stratégique ou budgétaire de l'État, correspond à une volonté assumée de faire confiance aux acteurs de terrain en donnant aux établissements la possibilité de porter une stratégie claire et forte auprès de l'ensemble de leurs partenaires. Au sein de l'État, elle doit aussi permettre de ne recourir à l'échelon central de l'administration que quand cela est utile et non plus systématiquement.

I – Votre rôle est désormais bien ancré pour exercer des missions essentielles au bon fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche

S'agissant des recteurs, vous assurez tout d'abord le contrôle budgétaire et de légalité de la majorité des établissements d'enseignement supérieur. Cette fonction doit s'exercer en tenant compte de l'autonomie des établissements et de la liberté de gestion dont ils disposent.

Au-delà de ces fonctions régaliennes, vous êtes en charge de missions également essentielles que sont la coordination de la carte des formations de l'enseignement professionnel avec les régions, l'organisation des examens et concours et des jurys rectoraux, le paiement des bourses sur critères sociaux. Vous participez également à la définition des contrats de plan État-Région (CPER) sous l'égide des préfets et assurez le suivi des opérations immobilières des établissements.

Votre capacité d'action et d'expertise dans ces domaines est reconnue. Elle s'est enrichie, depuis la réforme territoriale mise en œuvre le 1^{er} janvier 2020. La création, auprès du recteur de région académique, d'un emploi de recteur délégué pour l'Esri dans sept régions pluri-académiques et l'affirmation du rôle du délégué régional académique à la recherche et l'innovation (Drari) se sont inscrites dans ce contexte.

Cette organisation territoriale vous permet de contribuer au pilotage de l'ensemble des enjeux portés par les établissements de l'enseignement supérieur, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et les structures en charge des politiques territoriales d'innovation.

Au-delà et plus largement, vous êtes les garants du *continuum* entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. À ce titre, vous favorisez le dialogue de proximité entre les acteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'ensemble des partenaires locaux.

II – La nouvelle étape de déconcentration engagée doit se traduire par une autonomie accrue pour les universités et un rôle renforcé des recteurs dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'autonomie croissante des établissements, tout comme l'implication grandissante des acteurs locaux dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessite une déconcentration accrue. Il s'agit tout autant d'une mesure de renforcement de l'efficacité de notre action que d'un acte de confiance envers les établissements.

La démarche de déconcentration vise tout d'abord à alléger les processus décisionnels, à renforcer l'agilité des services de l'État et à améliorer l'efficacité de l'action publique au plus près des territoires.

Dans ce contexte, pour ce qui concerne les recteurs, vous avez vocation à incarner localement la stratégie nationale ministérielle, dans une logique de subsidiarité, en pilotage comme en gestion.

Sur de nombreuses politiques publiques comme l'orientation, dans une logique de *continuum* (« - 3/+ 3 »), les procédures d'affectation via Parcoursup et Mon Master, la mise en œuvre des plans Avenir(s), les feuilles de route de la vie étudiante, la fixation des capacités d'accueil, la prévention et traitement des violences sexistes et sexuelles (VSS), l'accueil des étudiants internationaux, la veille et alerte en matière de défense et de sécurité, vous exercez déjà une coordination ou un pilotage régional. Ces actions doivent désormais être renforcées, et ce dans le cadre des trajectoires stratégiques sur cinq ans des établissements, notamment en termes d'offre de formation et d'évolution des capacités d'accueil.

En matière de recherche et d'innovation, avec l'appui des Drari, votre rôle est essentiel dans les dispositifs de soutien à l'innovation (le pôle universitaire d'innovation [PUI], la société d'accélération du transfert de technologies [Satt], le crédit d'impôt recherche [CIR], la convention industrielle de formation par la recherche [Cifre]) et, de manière croissante, dans la mobilisation des fonds européens. Vous veillerez à prendre en compte la dimension interministérielle de ces sujets, notamment pour ce qui relève de France 2030.

La dynamique amorcée par la déconcentration de la contractualisation en 2023 *via* les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (Comp) vous a donné un rôle inédit dans l'accompagnement des établissements. Cette dynamique prend aujourd'hui une nouvelle ampleur, avec le lancement des nouveaux Comp pour les 10 universités des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine, qui seront généralisés à l'ensemble du territoire à compter de 2026. Ceux-ci, fusionnés avec les contrats pluriannuels, visent à renforcer l'autonomie des établissements et se fonderont sur une feuille de route partagée élaborée à partir de la stratégie définie par l'établissement. Les Comp rénovés ont vocation à inclure l'ensemble des acteurs concernés, et notamment les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques. Ils incluront également les priorités stratégiques de recherche, en lien avec les organismes nationaux de recherche concernés. Cette dynamique place les recteurs au premier plan dans la préparation, la négociation, le pilotage et le suivi de ces contrats, qui porteront désormais sur l'intégralité des missions des établissements et sur l'ensemble de leur modèle économique. Dans le cadre de la négociation contractuelle, les recteurs disposeront de plusieurs leviers de négociation avec les établissements : crédits immobiliers, capacités d'accueil ou encore carte des formations. Concernant plus particulièrement l'allocation des moyens en subvention pour charges de service public (SCSP), celle-ci sera définie après avis de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip), sur le fondement de l'enveloppe nationale définie dans le budget de l'État.

Par ailleurs, pour les régions qui ne sont pas concernées par les nouveaux Comp cette année, il vous revient, dans le cadre du contrôle financier et du dialogue stratégique avec les établissements, de veiller tout particulièrement à les accompagner dans la mobilisation de leur trésorerie afin de réduire l'argent dormant et de financer, dans le respect de leur soutenabilité budgétaire, des opérations qui le nécessitent. La contribution à la bonne gestion des deniers publics est de notre responsabilité à tous.

Cette action au plus près du terrain a par ailleurs vocation à s'approfondir dans le champ de la régulation de l'enseignement supérieur privé.

Je souhaite que nous puissions aller plus loin encore dans les prochains mois. De nombreux actes de gestion relèvent encore de l'administration centrale – nomination, ressources humaines – sans que cela ne se justifie nécessairement. J'ai demandé que soient examinés la possibilité et l'intérêt d'en déconcentrer la gestion vers les rectorats ou les établissements en poursuivant deux objectifs : subsidiarité et autonomie des universités.

III – L'affirmation accrue du rôle des recteurs de région académique se traduira notamment par une feuille de route pour l'enseignement supérieur et la recherche

Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, je vous demande de mobiliser l'ensemble des compétences de vos services, d'interroger les possibles coopérations interservices au sein de vos rectorats (services de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), ressource humaine (RH), immobilier, examens et concours, financiers et comptables, sécurité, etc.), en lien étroit avec les établissements d'enseignement supérieur et les partenaires territoriaux.

Dans ce contexte renouvelé, je souhaite que vous m'adressiez, **d'ici au 1^{er} octobre 2025**, une feuille de route régionale, qui

exposera votre stratégie d'appropriation des nouvelles compétences ESR, votre organisation actuelle et les évolutions envisagées pour atteindre les objectifs fixés. J'attends notamment que vous y précisiez vos priorités d'accompagnement des établissements.

Parallèlement, je demande aux directions générales du ministère, et notamment à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) et à la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), de permettre et accompagner ce mouvement de déconcentration et d'autonomie en mettant en œuvre, à chaque fois que l'action de l'État est sollicitée, le principe de subsidiarité. Il est donc impératif que les situations locales soient, lorsque cela se justifie, gérées directement à l'échelle locale, sous la responsabilité des rectorats ou des établissements en fonction des compétences de chacun.

Pour faciliter ce mouvement, la Dgesip et la DGRI sont chargées de s'organiser afin de proposer aux recteurs une interface unique, réactive et opérationnelle, facilitant le dialogue et le suivi des politiques nationales. Cette interface unique prendra racine au sein du service de la coordination des stratégies de l'ESR, commun aux deux directions générales. Tous les outils de pilotage et d'analyse par la donnée seront mis à disposition des rectorats de région : Quadrant, le tableau de bord des universités (TBU), et à terme Fresq dans sa version FresqViz une fois tous les développements terminés.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour faire de cette démarche un levier de transformation au service de la performance publique, de la réussite des étudiants et de l'excellence scientifique de notre pays et de ses territoires.

Fait à Paris le 11 août 2025,

Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Philippe Baptiste

Titres et diplômes

Accréditation de l'université Côte d'Azur en vue de la délivrance du diplôme de capacité de médecine de catastrophe

NOR : MENS2523029A

→ Arrêté du 1-8-2025

MENESR – MTSSF – DGESIP A1-4

Article 1 – L'université Côte d'Azur est accréditée à délivrer le diplôme de capacité de médecine de catastrophe, à compter de l'année universitaire 2025-2026 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2028-2029.

Article 2 – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 1^{er} août 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,
La sous-directrice de stratégie et qualité des formations,
Muriel Pochard

Pour la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, et par délégation,
Le sous-directeur des ressources humaines du système de santé,
Romain Bégue

Diplôme de comptabilité et de gestion et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Programme et modalités d'organisation des épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

NOR : MENS2523324A

→ Arrêté du 4-8-2025

MENESR/MEFSIN – DEGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 123-12 et suivants ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié ; avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts comptables du 8-7-2025

Article 1 – La liste des épreuves correspondant aux différentes unités d'enseignement (UE) du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) est fixée comme suit :

Épreuve n° 1 : Fondamentaux du droit ;
Épreuve n° 2 : Droit des affaires ;
Épreuve n° 3 : Droit social ;
Épreuve n° 4 : Droit fiscal ;
Épreuve n° 5 : Économie contemporaine ;
Épreuve n° 6 : Finance d'entreprise ;
Épreuve n° 7 : Management ;
Épreuve n° 8 : Systèmes d'information de gestion ;
Épreuve n° 9 : Comptabilité ;
Épreuve n° 10 : Comptabilité approfondie ;
Épreuve n° 11 : Contrôle de gestion ;
Épreuve n° 12 : Anglais des affaires ;
Épreuve n° 13 : Communication professionnelle ;
Épreuve n° 14 (facultative) : Langue vivante étrangère.

Article 2 – La liste des épreuves correspondant aux différentes UE du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) est fixée comme suit :

Épreuve n° 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale ;
Épreuve n° 2 : Finance ;
Épreuve n° 3 : Contrôle de gestion et stratégie ;
Épreuve n° 4 : Comptabilité et audit ;
Épreuve n° 5 : Management des systèmes d'information ;
Épreuve n° 6 : Anglais des affaires ;
Épreuve n° 7 : Mémoire professionnel ;
Épreuve n° 8 (facultative) : Langue vivante étrangère.

Le programme des épreuves du DSCG suppose connu celui du programme des épreuves du DCG.

Article 3 – Le DCG et le DSCG, prévus aux articles 45 et 49 du décret du 30 mars 2012 susvisé, sont respectivement délivrés aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves constitutives de chacun de ces diplômes, sans note inférieure à 6 sur 20.

Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme :

- conservent, durant les huit sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. Au-delà, la note n'est plus conservée ;
- peuvent conserver pour compensation ultérieure, durant les huit sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour laquelle ils ont eu au moins 6 sur 20 et moins de 10 sur 20. Au-delà, la note n'est plus conservée.

La réinscription aux épreuves concernées annule automatiquement cette note.

Pour une session donnée, la moyenne générale est calculée en fonction des notes conservées et de celles nouvellement acquises.

En ce qui concerne l'épreuve facultative de chacun des deux diplômes, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sur 20 s'ajoutent au total des points servant au calcul de la moyenne générale, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves à un niveau de diplôme donné.

Article 4 – Les épreuves qui font l'objet d'une dispense en application des articles 47 et 51 du décret du 30 mars 2012

susvisé ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Article 5 – Aucune dispense ne peut être accordée pour les épreuves de Gestion juridique, fiscale et sociale (UE1) et de Comptabilité et audit (UE 4) du DSCG.

Article 6 – Les épreuves qui font l'objet d'une validation des acquis de l'expérience, en application des articles 48 et 52 du décret du 30 mars 2012 susvisé, ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Article 7 – Des crédits européens sont associés à chaque épreuve. Ils sont définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve concernée.

Les dispenses d'épreuves obtenues en application des articles 47 et 51 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne confèrent pas les crédits européens correspondants.

La validation d'épreuves en application des articles 48 et 52 du décret du 30 mars 2012 susvisé confère les crédits européens correspondants.

L'obtention du DCG ou du DSCG confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme, soit respectivement 180 et 120 crédits européens.

Conformément aux articles D. 612-32-2 et D. 612-34 du Code de l'éducation, le DCG confère le grade de licence à ses titulaires et le DSCG confère le grade de master à ses titulaires.

Article 8 – Outre les titres et diplômes visés à l'article 45 du décret du 30 mars 2012 susvisé, permettent de se présenter aux épreuves du DCG :

- les diplômes homologués niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique ;
- les diplômes enregistrés aux niveaux I, II, III et IV du répertoire national des certifications professionnelles ou enregistrés aux niveaux 4, 5, 6 ou 7 du cadre national des certifications professionnelles prévu à l'article D. 6113-19 du Code du travail.

Article 9 – Toutes les épreuves écrites des deux diplômes objets du présent arrêté donnent lieu à une double correction et à une harmonisation des notes entre les deux correcteurs.

La commission d'examen, prévue à l'article 59 du décret du 30 mars 2012 susvisé, pour l'épreuve de Communication professionnelle du DCG est composée de deux membres : un enseignant et un professionnel.

La commission d'examen pour l'épreuve d'Anglais des affaires du DSCG est composée de deux enseignants dont au moins un professeur d'anglais.

La commission d'examen pour l'épreuve de Mémoire professionnel du DSCG est composée de deux membres : un enseignant et un professionnel.

Le sujet de mémoire soutenu doit faire l'objet d'un agrément préalable délivré par un professeur des universités, maître de conférences, professeur associé, maître de conférences associé, enseignant titulaire d'une habilitation à diriger des recherches, enseignant titulaire d'un doctorat, tous intervenant dans des formations du domaine des sciences de gestion, sur la base d'une notice présentant le sujet, la problématique, la méthodologie, un projet de plan détaillé et les principales sources bibliographiques.

L'utilisation, pour les épreuves de Communication professionnelle (UE 13) du DCG et du Mémoire professionnel (UE 7) du DSCG, d'une intelligence artificielle générative sans qu'elle soit suivie d'un travail personnel d'appropriation à partir des contenus produits constitue une fraude.

Article 10 – La nature, la durée et le coefficient de chacune des épreuves du DCG, ainsi que le nombre de crédits européens associés, sont fixés comme suit :

Épreuve n° 1 : Fondamentaux du droit

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 2 : Droit des affaires

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 3 : Droit social

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 4 : Droit fiscal

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou

plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 5 : Économie contemporaine

Nature : épreuve écrite portant sur l'analyse d'un dossier documentaire et une question problématisée.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 6 : Finance d'entreprise

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 7 : Management

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations relatives à une ou plusieurs organisations permettant la réalisation d'une analyse managériale et une question problématisée.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 8 : Systèmes d'information de gestion

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 9 : Comptabilité

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 10 : Comptabilité approfondie

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 11 : Contrôle de gestion

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations permettant d'analyser plusieurs problématiques de gestion.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 12 : Anglais des affaires

Nature : épreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis en anglais, la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires en anglais ou en français ou la rédaction en anglais d'un document à caractère commercial ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

14 crédits européens.

Épreuve n° 13 : Communication professionnelle

Nature : épreuve orale de soutenance d'un rapport de stage dont la durée est d'au moins huit semaines ou d'un rapport portant sur une expérience professionnelle au moins équivalente. La commission d'examen peut interroger le candidat sur des questions relevant du programme de cette épreuve.

Durée : 1 heure maximum.

Coefficient : 1.

12 crédits européens

Épreuve n° 14 (facultative) : Langue vivante étrangère

Nature : épreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis, rédigés en allemand, espagnol ou italien (au choix du candidat lors de l'inscription), la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires dans l'une des trois langues précitées ou en français ou la rédaction d'un document à caractère commercial dans l'une des trois langues précitées ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1

Article 11 – La nature, la durée et le coefficient de chacune des épreuves du DSCG, ainsi que le nombre de crédits

européens associés, sont fixés comme suit :

Épreuve n° 1 : Gestion juridique, fiscale et sociale

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1,5.

20 crédits européens.

Épreuve n° 2 : Finance

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

15 crédits européens.

Épreuve n° 3 : Contrôle de gestion et stratégie

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1,5.

20 crédits européens.

Épreuve n° 4 : Comptabilité et audit

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 4 heures.

Coefficient : 1,5.

20 crédits européens.

Épreuve n° 5 : Management des systèmes d'information

Nature : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

15 crédits européens.

Épreuve n° 6 : Anglais des affaires

Nature : épreuve orale.

Cette épreuve comporte une préparation d'une heure sans autres documents que ceux fournis avec le sujet. Le texte support de l'interrogation est en anglais. Dans un premier temps, le candidat doit présenter, en anglais, l'exposé qu'il a préparé. Cette présentation initiale s'organise en deux phases : la synthèse du texte fourni puis le commentaire organisé de ce dernier, à partir d'une question fournie par le jury. Dans un second temps, un entretien portant sur le sujet est conduit en anglais.

Durée : 30 minutes hors préparation (exposé : 15 minutes maximum ; entretien en anglais : 15 minutes maximum).

Coefficient : 1.

15 crédits européens.

Épreuve n° 7 : Mémoire professionnel

Nature : rédaction et soutenance d'un mémoire faisant le lien entre la formation théorique et les pratiques professionnelles observées ou exercées au cours d'un stage dont la durée est d'au moins seize semaines ou d'une expérience professionnelle au moins équivalente.

Durée de la soutenance : 1 heure maximum.

Coefficient : 1.

15 crédits européens.

Épreuve n° 8 (facultative) : Langue vivante étrangère

Nature : épreuve écrite pouvant comporter, à partir de documents fournis, rédigés en allemand, espagnol ou italien (au choix du candidat lors de l'inscription), la traduction d'une partie d'entre eux en français ou la rédaction d'un résumé ou d'une note ou de commentaires dans l'une des trois langues précitées ou en français ou la rédaction d'un document à caractère commercial dans l'une des trois langues précitées ou toute combinaison de plusieurs des exercices précédents.

Durée : 3 heures.

Coefficient : 1.

Article 12 – Les programmes des épreuves conduisant à la délivrance du DCG et du DSCG sont fixés conformément aux annexes 1 et 2 jointes au présent arrêté.

Article 13 – I. À titre transitoire, les candidats qui ont fait valoir la prise en compte de leurs notes obtenues aux épreuves du DCG et du DSCG organisées dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 mars 2014 fixant les modalités d'organisation des épreuves du DCG et du DSCG pour les épreuves correspondantes du DCG et du DSCG organisées dans les conditions prévues par l'arrêté du 13 février 2019 relatif aux épreuves du DCG et du DSCG, en conservent le bénéfice pour les épreuves correspondantes par leur numérotation du DCG et du DSCG prévues par le présent arrêté jusqu'à la session 2027 incluse du DCG et du DSCG. Ils doivent se soumettre à une nouvelle évaluation à compter de la session suivante.

II. Les candidats conservent le bénéfice de leurs notes obtenues aux épreuves du DCG et du DSCG organisées par l'arrêté

du 13 février 2019 susmentionné pour les épreuves correspondantes par leur numérotation prévues par le présent arrêté, dans le respect des dispositions des troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article 3 du présent arrêté. Ils doivent se soumettre à une nouvelle évaluation à compter de la session suivante.

III. Les dispenses d'épreuves du DCG et du DSCG dont bénéficient les diplômes français pour les épreuves organisées par l'arrêté du 13 février 2019 précité valent pour les épreuves numérotées correspondantes prévues par le présent arrêté, y compris pour les épreuves ayant changé d'intitulé.

Article 14 – L'arrêté du 13 février 2019 relatif aux épreuves du DCG et du DSCG est abrogé.

Article 15 – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2027 du DCG et du DSCG.

Article 16 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 4 août 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

Pour le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et par délégation,
La cheffe de division, administratrice des finances publiques adjointe,
Alexia Wolff

Annexe(s)

☐ **Annexe 1 – Programme des unités d'enseignement du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)**

☐ **Annexe 2 – Programme des unités d'enseignement du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)**

ANNEXE 1
Programme des unités d'enseignement du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

DCG – UE 1
FONDAMENTAUX DU DROIT

Volume horaire : 150 heures

Objectifs

Le programme de l'UE 1 porte une double volonté :

- D'une part, articuler les programmes du DCG et du DSCG avec une approche par compétences et un niveau de qualification adaptés aux besoins des cabinets d'expertise comptable. Cela a impliqué une réflexion sur les chevauchements entre les référentiels du DCG et du DSCG, et sur la progressivité de la formation entre les diplômes et, au sein de chaque diplôme, entre les différentes UE juridiques. C'est pourquoi certains déplacements de contenu entre UE juridiques au sein du DCG ou entre UE juridiques du DCG vers l'UE1 du DSCG ont été menés, afin de gagner en cohérence sur la définition des compétences et donc sur les programmes.
- D'autre part, renforcer l'adéquation du programme de l'UE1 avec les besoins des professionnels de la filière. Les compétences juridiques sont présentées comme étant au service du rôle de conseil de l'expertise comptable pour le pilotage des organisations, tant en matière de gestion que sur le plan comptable, fiscal ou des ressources humaines. Elles font partie des compétences servant le développement de la relation client, au centre des missions en cabinet d'expertise comptable ou en entreprise.

Les compétences propres au programme de l'UE 1 doivent pouvoir s'appuyer sur les compétences transversales suivantes, communes aux enseignements de l'axe juridique :

- Analyser et interpréter une documentation juridique ;
- Effectuer et exploiter une veille juridique ;
- Résoudre une situation juridique en utilisant un raisonnement structuré.

Ces compétences ne sont pas explicitement inscrites dans le programme de l'UE 1 mais sont indispensables pour l'aborder efficacement.

Structure du programme

Le programme de l'UE1 comporte deux évolutions majeures :

- Une introduction des compétences professionnelles qui forment l'architecture du nouveau programme (par exemple « *Accompagner un entrepreneur individuel dans son activité* » permettra d'« *Évaluer les risques patrimoniaux liés à l'exercice d'une activité* »). Dans ce contexte, les compétences ont été recentrées en trois grands axes et, si le nombre de compétences diminue en apparence, c'est notamment parce qu'elles ont été enrichies dans leur contenu pour devenir plus transversales et moins fragmentées (davantage de compétences de conseil plutôt que de compétences d'identification ; par exemple « *Évaluer les conséquences du régime juridique applicable au couple sur le patrimoine* » ou « *Apprécier la portée d'un engagement contractuel* »).

- Dans le cadre de l'articulation entre les diplômes et de la recherche d'adéquation avec les besoins de la profession, cet approfondissement des compétences de l'UE1, qui nécessitera un accompagnement méthodologique des étudiants, est compensé par le glissement de certaines notions vers le programme de l'UE2 du DCG (le fonds de commerce et le bail commercial) ou de l'UE1 du DSCG (la majorité des contrats de l'entreprise).

L'UE 1 est ainsi structurée en trois grands blocs thématiques :

- Appréhender le contexte juridique en vigueur en droit privé (35 heures) ;
- Qualifier la situation juridique du client (55 heures) ;
- Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle (60 heures).

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Aucun prérequis n'est nécessaire. L'étude de l'UE 1 fondamentaux du droit s'analyse comme le prérequis pour l'étude des autres UE juridiques du DCG (UE 2, UE 3, UE 4) et du DSCG (UE 1). Elle introduit un continuum dans la formation, avec un développement progressif des compétences entre le DCG et le DSCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Appréhender le contexte juridique en vigueur en droit privé (35 heures)		
1.1 Rechercher les règles applicables à la situation du client (15 heures)		
Caractériser la règle de droit.	Règle de droit et ses caractères	- Limiter l'étude à la distinction règle de droit et morale pour comprendre l'utilité de la règle de droit.
Distinguer les différentes sources du droit.	Bloc de constitutionnalité Bloc international (conventions et traités internationaux) et droit de l'Union européenne (traités, directives et règlements) Bloc de légalité (lois et ordonnances), loi impérative et loi supplétive Bloc réglementaire Sources indirectes : usages professionnels, jurisprudence, doctrine Procédure d'élaboration de la loi	- Limiter l'étude à la reconnaissance d'une source de droit. - La jurisprudence du Conseil constitutionnel n'est évoquée que succinctement au moment de l'étude du contrôle de constitutionnalité. - Les procédés d'élaboration des normes internationales sont exclus. - Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ne sont pas étudiés. - Le contrat et les sources négociées de droit français sont seulement cités dans la hiérarchie des normes.
Résoudre un conflit de normes.	Hiérarchie des normes Contrôle de constitutionnalité de la loi Contrôle de conventionnalité de la loi	- Limiter l'étude à la capacité à placer une règle dans la hiérarchie. - Il s'agit de comprendre l'utilité pratique de la hiérarchie.
1.2 Déterminer le mode de résolution adapté à un litige (20 heures)		
Déterminer la juridiction compétente dans un litige de droit privé.	Juridictions de l'ordre administratif : tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'État Juridictions de l'ordre judiciaire : tribunal judiciaire, tribunal de proximité, tribunal de commerce, conseil de Prud'hommes, cour d'appel,	- La présentation des juridictions administratives reste succincte : ni les modalités de saisine, ni la jurisprudence en tant que telle ne sont à étudier. - Les voies de recours sont limitées à l'appel et au pourvoi. - Le tribunal des conflits et sa jurisprudence ne sont pas étudiés. - Des extraits de la jurisprudence de la CEDH ou CJUE peuvent être mobilisés mais ni les modalités de saisine ni la jurisprudence de ces juridictions ne sont à étudier en tant que telles.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	Cour de cassation, tribunal de police, tribunal correctionnel, cour criminelle, cour d'assises Étude de l'impact d'une décision de la CEDH ou de la CJUE sur la résolution d'un litige de droit français (à l'exception des autres juridictions internationales) Compétences matérielle et territoriale des juridictions judiciaires Magistrats professionnels (siège, ministère public) et magistrats non professionnels	
Vérifier les conditions de recevabilité de l'action en justice.	Conditions de l'action en justice : intérêt à agir, qualité pour agir, capacité, délai de prescription de droit commun	
Distinguer les modes judiciaires de résolution des litiges des modes alternatifs.	Conciliation, médiation et arbitrage, transaction : définition, acteurs, mise en œuvre et issue Avantages et inconvénients des différents modes de résolution envisageables	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 2 – Qualifier la situation juridique du client (55 heures)		
2.1 Qualifier la personne juridique et ses biens (15 heures)		
Vérifier l'existence d'une personne juridique.	Définitions de la personne physique et de la personne morale Naissance et décès des personnes physiques Constitution et extinction des personnes morales	- Le détail sur les personnes morales n'est pas à l'étude : il n'est pas demandé de connaître toutes les formes de personnes morales mais seulement l'existence des sociétés et des associations comme exemples de personnes morales. - La disparition ou l'absence des personnes physiques sont exclues.
Identifier les attributs de la personnalité juridique.	Nom, domicile, patrimoine et nationalité Droits patrimoniaux et droits extrapatrimoniaux Biens meubles et biens immeubles.	- Les conditions d'obtention de la nationalité ne sont pas à l'étude. - Les conditions de changement du nom sont exclues. - Les données personnelles sont exclues.
Analyser la capacité d'une personne à accomplir un acte juridique dans une situation donnée.	Capacité de jouissance et capacité d'exercice (majeur, mineur, personnes morales) Actes d'administration, conservatoires, de disposition Régimes de la tutelle et de la curatelle : conditions d'ouverture et fonctionnement Sanctions des actes accomplis en cas de défaut de capacité	- Le cas du mineur est limité à l'administration légale uniquement. - La sauvegarde de justice, la curatelle renforcée, le mandat de protection future et l'habilitation familiale sont exclus. - L'identification du régime pertinent dans une situation donnée est exclue du champ d'étude.
2.2 Accompagner un entrepreneur individuel dans son activité (20 heures)		
Évaluer les risques patrimoniaux de l'exercice d'une activité professionnelle	Intérêts et limites des théories du patrimoine au regard des droits des créanciers	- La fiducie n'est pas à étudier. - Le commerçant de fait et ses conséquences ne sont pas à étudier.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
par un entrepreneur individuel.	Droit de gage général des créanciers Créancier chirographaire et créancier privilégié Protection patrimoniale de l'entrepreneur individuel (séparation des patrimoines, insaisissabilité) Renonciation à la protection par l'entrepreneur individuel et formalisme associé	
Identifier les types d'entrepreneur individuel (le commerçant, l'agriculteur, l'artisan, le professionnel libéral).	Définition du commerçant Actes de commerce : régime juridique et différentes catégories Obligations et responsabilités du commerçant Définition et caractéristiques principales de l'artisan, de l'agriculteur, du professionnel libéral Notion de profession réglementée	- Les règles fiscales et sociales associées à chaque type d'entrepreneur individuel ne sont pas à étudier.
Vérifier qu'une personne remplit les conditions pour exercer une activité indépendante.	Liberté du commerce et de l'industrie et ses limites Obligation d'immatriculation	
Proposer un statut pour le conjoint de l'entrepreneur.	Caractéristiques du statut du conjoint (collaborateur, salarié, associé) de l'entrepreneur individuel et conséquences juridiques associées	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Évaluer les conséquences du régime juridique applicable au couple sur le patrimoine.	Étude comparative des masses de biens : mariage, PACS, concubinage Bien propre, bien commun Bien personnel, bien indivis	- L'étude est limitée aux conséquences des régimes donc exclut l'étude de leur formation. - Pour les régimes matrimoniaux, le régime légal et la séparation de biens sont à l'étude à l'exclusion des autres régimes. - Pour le PACS, seul le régime légal séparatiste est à aborder.
Décrire le processus de réalisation des formalités de la création d'une entreprise individuelle.	Formalités de création d'une entreprise individuelle : pièces justificatives, procédure de télédéclaration, guichet unique	
2.3 Déterminer l'étendue du droit d'une personne juridique sur ses biens (20 heures)		
Analyser les prérogatives du propriétaire, du nu-propriétaire, de l'usufruitier et des indivisaires.	Attributs du droit de propriété Caractères du droit de propriété Acquisition de la propriété à titre onéreux (vente) et à titre gratuit (donation, legs, succession) Date du transfert de propriété Usufruit comme démembrement de la propriété : droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire Constitution de l'usufruit (usufruit légal ou contractuel) Extinction de l'usufruit Indivision en tant que mode de propriété à plusieurs	- Les autres modes d'acquisition de la propriété (acquisition originaire, prescription acquisitive, apport en société...) ne sont pas à envisager. - Les régimes de la donation, de la succession et du legs ne sont pas à étudier. - La notion d'indivision n'est pas à étudier dans le détail. - La copropriété est exclue. - L'étude des baux est exclue.
Analyser les limites du droit de propriété.	Abus de droit Existence de limites légales au droit de propriété	- Le régime des limites légales n'est pas à connaître, simplement comprendre son existence et son intérêt grâce à un corpus documentaire.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Vérifier les conditions de protection par le brevet, la marque ou le droit d'auteur.	Propriété littéraire et artistique, propriété industrielle Brevet et marque : conditions de protection, procédure et effets de la protection Droit d'auteur : nature de ce droit, conditions et effets de la protection	- La licence d'exploitation n'est pas à étudier. - Le régime des inventions des salariés n'est pas à étudier. - L'étude des régimes de protection internationaux est exclue. - L'étude des ouvrages collectifs est exclue. - Se limiter au droit d'auteur (ne pas envisager les droits voisins du droit d'auteur). - Les noms de domaines sont exclus.
Justifier les actions possibles en cas d'atteinte à un droit de propriété intellectuelle.	Action en contrefaçon Action en concurrence déloyale	
Partie 3 – Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle (60 heures)		
3.1 Accompagner le client dans ses relations contractuelles (20 heures)		
Identifier la phase précontractuelle du contrat.	Pourparlers, pacte de préférence, promesse unilatérale.	- L'étude de l'action interrogatoire dans le pacte de préférence est exclue.
Vérifier la validité d'un contrat.	Conditions de validité du contrat : consentement (offre, acceptation, vices du consentement), contenu licite et certain, capacité des parties Principes régissant la forme du contrat (contrat consensuel / solennel / réel) Durée du contrat Autres grandes classifications du contrat : synallagmatique / unilatéral ; à exécution successive / instantanée ; papier / électronique ; de gré-à-gré / d'adhésion Nullité absolue et relative	- La notion de contrat-cadre n'est pas à étudier. - En matière de nullité, la confirmation du contrat et l'action interrogatoire ne sont pas à étudier.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Apprécier la portée d'un engagement contractuel.	Obligations de moyens et obligations de résultat Exécution du contrat dans le temps : durée et renégociation Paieement Bonne foi Liberté contractuelle et ses limites Force obligatoire et l'effet relatif (opposabilité)	- La promesse de porte-fort et la stipulation pour autrui sont exclues.
Justifier l'intérêt d'une clause contractuelle donnée pour les parties. Vérifier la validité d'une clause contractuelle.	Clauses : limitative et exclusive de responsabilité ; pénale ; résolutoire ; compromissaire ; attributive de compétence ; de réserve de propriété	
Proposer des sanctions adaptées en cas d'inexécution d'un contrat.	Sanctions de l'inexécution : exception d'inexécution, exécution forcée en nature, réduction du prix, résolution, réparation liée à l'inexécution du contrat	
3.2 Accompagner le client dans ses contrats courants (15 heures)		
Analyser les caractéristiques essentielles des contrats de vente, des contrats d'entreprise et des contrats de consommation.	Conditions de validité et les principaux effets des contrats de vente, des contrats d'entreprise, et des contrats de consommation Notion de consommateur, de professionnel et de non-professionnel	- Dans le contrat d'entreprise, exclure l'étude de la sous-traitance. - Dans les contrats de consommation, exclure l'étude des ventes interdites. - L'étude des ventes réglementées se limitera aux ventes à distance et ventes hors établissement.
Caractériser la protection des	Garantie contre les vices cachés,	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
parties pour chacun des contrats.	garantie d'éviction, garantie de conformité Droit de rétractation Clauses abusives Abus de faiblesse, pratiques commerciales agressives ou trompeuses	
Justifier le choix d'une sûreté et ses principaux effets dans une situation donnée.	Conditions de validité et principaux effets de certaines sûretés contractuelles (hypothèque, gage, nantissement, cautionnement)	- Les sûretés non contractuelles ne sont pas étudiées.
3.3 Apprécier les conséquences des responsabilités civiles de l'entrepreneur individuel (15 heures)		
Distinguer responsabilité civile et responsabilité pénale.	Fonctions de la responsabilité pénale et de la responsabilité civile Étude des possibilités de cumul des différents régimes de responsabilité	
Vérifier les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile et les causes possibles d'exonération.	Responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle Fait générateur : manquement à une obligation contractuelle, du fait personnel, du fait des choses, du fait d'autrui Préjudice réparable (classification, caractères) Lien de causalité Responsabilité du fait des produits défectueux Trouble anormal du voisinage	- L'étude de la responsabilité du fait d'autrui sera limitée à la responsabilité des commettants du fait de leurs préposés. - L'étude de la responsabilité spéciale du fait des bâtiments en ruines et du fait des animaux est exclue.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	Responsabilité environnementale (réparation du préjudice écologique)	
3.4 Établir la preuve des droits (10 heures)		
Justifier sur qui pèse la charge de la preuve.	Charge de la preuve	
Apprécier la recevabilité et la force probante des moyens de preuve.	Objet de la preuve (acte ou fait juridique) Modes de preuve et force probante de ces modes de preuve (présomptions, acte authentique, acte sous signature privée, copie fidèle et irréversible, témoignages, autres écrits, enregistrements ou vidéos) Recevabilité des moyens de preuve	- Le serment décisoire et le serment supplétoire sont exclus. - L'étude des actes contresignés par avocat est exclue.

DCG – UE 2

DROIT DES AFFAIRES

Volume horaire : 150 heures

Objectifs

Le programme de l'UE 2, droit des affaires, doit permettre à un collaborateur comptable débutant d'appréhender diverses situations juridiques rencontrées auprès de clients exploitant des activités économiques variées.

La présentation du programme s'appuie sur une approche par compétences qui témoigne d'une orientation résolument pragmatique, opérationnelle et contextualisée des savoirs.

Les candidats seront préparés à comprendre, analyser et appliquer le droit des affaires pour accompagner la vie des sociétés et autres groupements, mesurer les risques juridiques, adopter un raisonnement juridique structuré et applicable à des situations concrètes.

Son articulation avec les autres enseignements juridiques du DCG apporte une cohérence d'ensemble. Il prépare également à une montée en compétences progressive, en vue d'une poursuite d'études en DSCG.

Le programme de l'UE 2 s'appuie sur les compétences transversales suivantes, communes aux enseignements de l'axe juridique :

- Analyser et interpréter une documentation juridique ;
- Effectuer et exploiter une veille juridique ;
- Résoudre une situation juridique en utilisant un raisonnement structuré.

Structure du programme

Le programme est découpé en 4 compétences :

- Appréhender le contexte juridique en droit des affaires (2 heures) ;
- Qualifier le cadre juridique du client (48 heures) ;
- Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle (85 heures) ;
- Apprécier la mise en œuvre de la responsabilité pénale appliquée aux affaires (15 heures).

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Le programme s'appuie sur les notions de droit commun des contrats, de responsabilité civile, de commerçant.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Appréhender le contexte juridique en droit des affaires (2 heures)		
Distinguer les sources du droit des affaires.	Sources du droit des affaires.	- Seront exclues les grandes évolutions historiques et économiques ayant donné naissance aux différentes formes sociétaires et associatives. - Ne seront abordées que les sources utiles à l'étude du programme de l'UE2. - L'influence du droit de l'Union européenne sur le droit des affaires ne sera abordée qu'à partir d'exemples.
Partie 2 – Qualifier le cadre juridique du client (48 heures)		
2.1 Apprécier la validité du contrat de société (8 heures)		
Vérifier les conditions de validité du contrat de société	Définition du contrat de société Conditions de validité en droit général des contrats (consentement, capacité, contenu) Conditions de validité spécifiques au contrat de société (article 1832 du code civil et affectio societatis) Régime juridique des apports : transfert de propriété, démembrement et formalités spécifiques (fonds de commerce, brevets, créances, biens immobiliers) Influence du régime matrimonial sur les formalités et la revendication des titres sociaux vis-à-vis du conjoint Capital social	Seuls le régime légal et celui de la séparation de biens seront étudiés.
Déduire les conséquences de l'absence d'une des conditions de validité.	Nullité non rétroactive Société de fait	- La distinction nullité absolue /nullité relative sera exclue. - La régularisation sera exclue - A chaque fois que la notion de société de fait est abordée dans le programme, la distinction société de fait / créée de fait n'est pas attendue en raison du manque de clarté de la jurisprudence.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
2.2 Acquérir la personnalité juridique (10 heures)		
Accomplir les formalités administratives d'immatriculation de la société.	Constitution de la société Immatriculation Acquisition de la personnalité morale Formalités de publicité	
Déduire les conséquences d'un acte conclu pendant le processus d'immatriculation.	Société en formation Actes préparatoires Démarrage de l'activité (actes non préparatoires et société de fait) Reprise des actes Responsabilité des associés, de la société vis-à-vis des tiers	- La maîtrise de la distinction société de fait /société créée de fait n'est pas attendue.
Repérer les attributs de la société personne morale.	Dénomination sociale Siège social Nationalité Durée Objet social Capital social Patrimoine	
Apprécier les conséquences de l'acquisition de la personnalité morale.	Capacité juridique : jouissance, exercice Responsabilités civile, pénale, fiscale Intérêt social distinct	- Il est nécessaire de prendre en compte l'alinéa 2 de l'article 1833 du code civil dans la définition de l'intérêt social.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Déterminer les caractéristiques et les effets d'une société sans personnalité juridique.	Société de fait / société créée de fait Société en participation	- La maîtrise de la distinction société de fait /société créée de fait n'est pas attendue.
2.3 Accompagner le fonctionnement de la société (16 heures)		
Analyser le statut et le rôle du dirigeant dans le fonctionnement de la société.	Mandat social, représentant légal Dirigeant de fait Statut social du dirigeant : assimilé salarié, travailleur non salarié Nomination, cessation des fonctions (décès, démission, révocation, interdiction) Rémunération : décision, nature juridique Pouvoirs vis-à-vis des tiers et des associés Responsabilités civile, pénale, fiscale	- Ne seront étudiés que les cas simples du gérant minoritaire et majoritaire. - Seront exclus les cas complexes comme la cogérance majoritaire, majoritaire avec le conjoint et les enfants mineurs. - La nature juridique de la rémunération se limitera au fait que ce n'est pas une convention réglementée ni un salaire. - Le contenu du régime social sera exclu (traité en UE 3 de DCG). Seule la qualification « assimilé salarié » ou « travailleur non salarié » sera attendue sans étudier son contenu.
Analyser le rôle des associés dans le fonctionnement de la société.	Droits politiques : • Droit à l'information • Droit de participer aux décisions collectives • Droit de vote Droits financiers : • Droit aux dividendes • Droit sur les réserves • Droit au boni de liquidation	- Les règles relatives à la location et au nantissement des parts sociales ou actions seront exclues.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	• Droit au remboursement des apports Notion de bénéfice distribuable Droits patrimoniaux : • Cession • Transmission Obligation aux dettes et contribution aux pertes : • Responsabilité indéfinie et solidaire • Responsabilité indéfinie et conjointe • Responsabilité limitée aux apports	
Apprécier la conformité d'une décision à l'intérêt social et détecter d'éventuels abus de majorité ou de minorité.	Droits politiques : • Droit de vote • Abus de majorité, abus de minorité	
Apprécier l'étendue du contrôle du commissaire aux comptes (CAC).	Nomination d'un commissaire aux comptes Durée du mandat Missions Prérogatives Responsabilités civile et disciplinaire	- Les missions seront énumérées mais ne seront pas développées.
2.4 Adapter la forme sociétaire aux demandes du client (6 heures)		
Analyser les étapes du processus de transformation de la société.	Modalités de décision de la transformation Commissaire à la transformation : désignation, rapport	- Les autres rôles du commissaire à la transformation seront exclus.
Apprécier les effets de la transformation de la société.	Effets sur : • La personnalité juridique • Les contrats conclus par la société • Le mandat du dirigeant • La responsabilité des associés	- Les effets sur le contrat de travail, les accords et conventions collectives ne seront pas étudiés.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
2.5 Accompany the disappearance of the company (8 hours)		
Expliquer le processus de dissolution et de liquidation.	Causes de la dissolution Étapes de la dissolution et de la liquidation Nomination, rôles du liquidateur Responsabilité civile du liquidateur : • Non-respect des opérations de liquidation • Non-paiement des créanciers avant la répartition des fonds aux associés • Retard injustifié dans la clôture de la liquidation • Engagement de sa responsabilité par le créancier	- La responsabilité pénale du liquidateur sera exclue. - Les procédures collectives seront exclues.
Apprécier les effets de la dissolution et de la liquidation.	Effets sur : • La personnalité morale • Le mandat social • Les droits des créanciers Boni et mali de liquidation Reprise des apports	
Partie 3 – Apply the legal framework adapted to a professional situation (85 hours)		
3.1 Identify the rules applicable to the management of a trading fund (7 hours)		
Repérer les éléments constitutifs du fonds de commerce.	Fonds de commerce : notion, composition	- Les actes de commerce seront exclus (traités en UE 1 de DCG).
Expliquer le fonctionnement d'un contrat de bail commercial.	Contrat de bail commercial : • Conditions d'application des baux commerciaux • Déspécialisation • Droit au renouvellement	- La distinction entre prorogation et renouvellement sera exclue.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	• Révision du loyer • Fin du contrat	
3.2 Identifier la forme sociétaire adaptée à la situation du client (60 heures)		
Analyser les règles de fonctionnement des sociétés commerciales.	SNC (Société en nom collectif) SARL (Société à responsabilité limitée) et sa forme unipersonnelle SA (Société anonyme) SAS (Société par actions simplifiée) et sa forme unipersonnelle Dirigeant : • Nomination • Fin de mandat : démission, révocation, décès, arrivée du terme • Rémunération du dirigeant • Cumul mandat social – contrat de travail • Cumul des mandats sociaux • Pouvoirs • Responsabilités Associés • Droits des associés : ○ Alerte ○ Poser des questions ○ Inscription de résolutions ○ Expertise de gestion ○ Cession d'actions ou de parts sociales ○ Agrément, préemption, inaliénabilité, exclusion	- Les sociétés cotées seront exclues. - Les pactes d'associés seront exclus (traités en UE 1 de DSCG). - Le droit de retrait des associés sera exclu. - Ne seront pas abordées les exceptions des cumuls avec les mandats détenus dans les sociétés filles et mères (traitées en UE1 de DSCG).

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	- Obligation des associés : étendue de la responsabilité des associés Conventions : interdites, réglementées, libres, procédure de contrôle Obligations de dépôt et publication des comptes : - Dépôt des comptes annuels - Dépôt simplifié des comptes - Confidentialité : totale, partielle - Sanctions Conditions de validité spécifiques lors de la transformation de chaque forme juridique Causes de dissolution spécifiques à chaque forme juridique	
Expliquer l'utilité des autres formes sociétaires et groupements.	Société civile de droit commun : caractéristiques principales, utilité Contexte libéral : société civile de moyens, société civile professionnelle, société d'exercice libéral Contexte agricole : sociétés agricoles : groupement agricole d'exploitation en commun, entreprise agricole à responsabilité limitée Contexte de l'économie sociale et solidaire : association (les conditions de l'activité économique d'une association seront abordées), sociétés coopératives	- Leur fonctionnement sera exclu. - Les GIE et GEIE seront exclus (le GIE est traité en UE 1 de DSCG). - Les associations reconnues d'utilité publique ou agréées, les autres organismes à but non lucratif seront exclus (traités en UE 1 de DSCG).
Conseiller la forme juridique la plus adaptée à une situation.		Il s'agira pour le candidat de déterminer la forme juridique la plus adaptée aux besoins de son client.
3.3 Proposer des choix de financement adaptés aux besoins du client (18 heures)		
Expliquer les processus d'augmentation et de réduction du capital et leur utilité.	Valeurs mobilières : actions, actions de préférence, parts sociales Augmentation par apports nouveaux, incorporation des	- Le crowdfunding et autres financements spécifiques seront exclus (traités en UE 1 de DSCG). - Le cas de rachat par l'entité de ses propres actions sera exclu (traité

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
	réserves, compensation de créances Droits des associés : droit préférentiel de souscription, droit d'attribution Prime d'émission Intervention du commissaire aux comptes Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social	en UE 10 de DCG). - Le droit des créanciers sera exclu. - Le calcul de la prime d'émission sera exclu.
Expliquer le processus d'émission des emprunts obligataires et son utilité.	Emprunt obligataire Contrat d'émission : remboursement, intérêts Décision d'émission Conditions d'émission Masse des obligataires : création Intervention du commissaire aux comptes	- Ne seront pas étudiés les instruments financiers complexes notamment les OCA, ORA, BSA, BSPCE. - Les formalités à réaliser auprès de l'AMF seront exclues. - Le rachat par l'entité de ses propres obligations sera exclu. - Le fonctionnement de la masse des obligataires sera exclu. - Les effets des fusions sur les droits des obligataires seront exclus.
Comparer les modalités juridiques des modes de financement pour répondre aux besoins du client.	Opérations sur capital Emprunt obligataire	- Les modes de financement autres que les opérations sur capital et l'emprunt obligataire seront exclus.

Partie 4 – Apprécier la mise en œuvre de la responsabilité pénale appliquée aux affaires (15 heures)

4.1 Se repérer dans l'environnement pénal (5 heures)

Déterminer les grandes étapes de la procédure pénale.	Action civile, action publique Opportunité des poursuites Jugement, voies de recours Peine prononcée (individualisation des peines) Rôle des acteurs de la procédure pénale : magistrat du parquet, juge d'instruction Principes directeurs du procès : procès équitable, présomption d'innocence, principe du contradictoire	- Les officiers de police judiciaire seront exclus. - Les procédures alternatives au procès seront exclues.
Identifier la personne responsable pénalement.	Auteur de l'infraction (personne physique et/ou personne morale) Complice de l'infraction	- La tentative d'infraction sera exclue.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
4.2 Repérer les infractions dans une situation donnée (10 heures)		
Qualifier les éléments constitutifs d'une infraction dans une situation donnée.	Délits : • D'abus de confiance • D'escroquerie • De faux et usage de faux • De recel • D'abus de biens et du crédit de la société • De distribution de dividendes fictifs • De présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle • De majoration frauduleuse des apports en nature Infractions liées à l'exercice de la mission de contrôle du CAC : • Infractions commises par le CAC : ○ Exercice illégal ○ Violation du secret professionnel ○ Confirmation d'informations mensongères ○ Non révélation des faits délictueux • Infractions commises à l'égard du CAC : ○ Obstacle au contrôle ○ Défaut de désignation ○ Défaut de convocation	- La connaissance des numéros des articles sera exclue. - Le quantum des peines sera exclu.

DCG - UE 3 DROIT SOCIAL

Volume horaire : 150 heures

Objectifs

L'UE 3, droit social, a pour but de répondre aux exigences des professionnels de la filière en permettant aux personnes titulaires d'un DCG d'adopter un raisonnement juridique structuré et applicable à des situations concrètes et variées rencontrées en cabinet d'expertise comptable ou en entreprise. Il s'agit d'accompagner un employeur (en tant que client de l'expert-comptable ou en étant à ses côtés au sein d'une organisation) dans les différents aspects de la gestion de ses salariés.

Les compétences propres au programme de l'UE 3 doivent pouvoir s'appuyer sur les compétences transversales suivantes, communes aux enseignements de l'axe juridique :

- Analyser et interpréter une ressource juridique ;
- Effectuer une veille juridique et exploiter les informations issues de cette veille ;
- Résoudre une situation juridique en utilisant un raisonnement structuré.

Structure du programme :

Le nouveau programme a été établi en partant du référentiel d'activités professionnelles élaboré par le CNOEC. Il met davantage l'accent sur une approche par compétences professionnelles, en cohérence avec la volonté de professionnalisation du DCG.

Il se compose de trois grandes parties reprenant trois compétences essentielles en droit social :

- « *appréhender le contexte juridique en vigueur en droit social* » : le titulaire du DCG doit maîtriser le cadre juridique spécifique au droit social (champ d'application, acteurs, sources juridiques) ;
 - « *qualifier la situation juridique du client* » : le titulaire du DCG doit être capable de traiter les différents aspects d'une relation de travail classique, dans le cadre du contrat de travail de droit commun, c'est-à-dire le CDI à temps plein (règles juridiques encadrant la formation, l'exécution et la rupture du contrat de travail) ;
 - « *appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle* » : le titulaire du DCG doit maîtriser les règles spécifiques applicables à certaines situations pouvant impacter la relation de travail (recours à des contrats de travail atypiques ; marges de manœuvre dont l'employeur dispose pour faire varier le temps de travail ; règles relatives à la suspension du contrat de travail pour maladie, accident, maternité, paternité ; modalités de gestion d'un conflit collectif).
- Contrairement à l'ancien programme, la distinction entre aspects individuels et collectifs du droit du travail n'apparaît plus comme plan d'organisation des notions. Il s'agit d'aborder les connaissances et savoirs associés par le biais de compétences professionnelles liant à la fois aspects individuels et collectifs de la relation de travail.

De même, le nouveau programme propose l'étude croisée du droit du travail et du droit de la protection sociale sur les différents thèmes abordés. L'étude de la protection sociale n'est pas un objectif en soi mais vise essentiellement à donner à l'employeur une compréhension plus large de sa situation ou de celle du salarié.

De manière générale, l'ordre de présentation des notions dans le référentiel ne contraint pas la progression pédagogique de l'enseignant qui reste libre d'ordonner la présentation de ces notions de manière différente.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

L'étude de l'UE 3, droit social, s'inscrit dans le prolongement des autres UE juridiques du DCG (UE 1 et UE 2) : sources du droit, régime juridique d'un contrat, responsabilité, contentieux. La détermination de la norme applicable à une situation juridique est devenue une exigence essentielle en droit du travail du fait de la place croissante reconnue au droit négocié par les partenaires sociaux et de l'articulation complexe des normes issues des différents niveaux de négociation.

La nécessité d'introduire un continuum dans la formation, avec une montée en compétences entre le DCG et le DSCG, a également été prise en compte. Ainsi, les aspects sociaux liés aux procédures collectives, aux groupes de sociétés et aux restructurations d'entreprises sont désormais traités uniquement dans le cadre de l'UE 1 du DSCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Appréhender le contexte juridique en vigueur en droit social (50 heures)		
1.1 Maîtriser les spécificités du droit social (10 heures)		
Distinguer le contrat de travail d'autres situations de travail et en déduire les conséquences juridiques.	Définition du droit social : droit du travail et droit de la protection sociale Caractères du droit du travail : dimension individuelle (protection du salarié), dimension collective Critères de qualification du contrat de travail Champ d'application du droit du travail Pouvoir de requalification du juge	- On distinguera le salariat d'autres situations de travail telles que le bénévolat et le recours à un prestataire de service, sans réaliser l'étude de ces statuts.
Identifier le régime social auquel une personne est assujettie.	Principes fondateurs de la protection sociale : unité, universalité, uniformité Différents risques couverts Différents régimes de protection sociale Règles d'affiliation La protection sociale complémentaire (obligatoire et facultative)	- Il s'agit ici d'une présentation des différents régimes (général du salarié et assimilé salarié, agricole et indépendants), sans le détail de leur étude pour le régime agricole et celui des indépendants.
1.2 Apprécier le rôle des acteurs de la relation de travail (20 heures)		
Vérifier les conditions de mise en place d'une représentation du personnel et préciser ses attributions.	Syndicats : représentativité syndicale, section syndicale, délégué syndical et représentant de la section syndicale (mise en place, missions et moyens) Comité social et économique (CSE) : mise en place, missions et moyens	- L'étude de l'unité économique et sociale (UES) est exclue et étudiée en DSCG en UE 1. - Seule la définition de la BDESE sera abordée. On se limitera à lister les thématiques obligatoires.

	Protection des membres du CSE et des syndicats : personnes protégées, moyens de protection, délits d'entrave Information des représentants du personnel et base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)	
Déterminer les missions et les moyens d'action des instances de contrôle en droit social.	Missions principales de l'inspection du travail et des inspecteurs du recouvrement (URSSAF) Moyens d'action de l'inspection du travail et des inspecteurs du recouvrement (URSSAF) Travail dissimulé	
Déterminer la juridiction compétente à l'occasion d'un litige. Expliquer les spécificités de la procédure prud'homale.	Contentieux civil du travail Contentieux pénal du travail Contentieux administratif du travail Contentieux de la Sécurité sociale	- L'étude de la procédure prud'homale se limite aux spécificités suivantes : paritarisme, conciliation préalable obligatoire, audience de départage, voies de recours.
1.3 Déterminer la règle applicable à une situation de travail (20 heures)		
Vérifier le respect des modalités d'adoption, de modification et de dénonciation des sources professionnelles du droit du travail. Apprécier la validité des sources professionnelles du droit du travail. Déterminer si un accord ou une convention collective s'applique à une entreprise. Résoudre un conflit de normes en droit social.	Sources du droit du travail et de la protection sociale : sources internationales et européennes, sources nationales étatiques et professionnelles et normes adoptées par l'employeur (règlement intérieur, usages, engagements unilatéraux). Différents niveaux de négociation : accord national interprofessionnel (ANI), accord ou convention de branche et accord d'entreprise. Règles de la négociation collective : adoption, révision, dénonciation, application, extension	

	et élargissement des conventions et accords collectifs. Articulation des normes conventionnelles entre elles et par rapport à la loi et aux autres sources du droit.	
Partie 2 – Qualifier la situation juridique du client (70 heures)		
2.1 Accompagner l’employeur dans la formation du contrat de travail (10 heures)		
Apprécier la validité et la portée d’un recrutement. Déterminer les obligations inhérentes à tout contrat de travail. Apprécier l’intérêt et la validité des clauses spécifiques d’un contrat de travail et des conditions de leur mise en œuvre.	Recrutement : acteurs, restrictions à la liberté d’embauche, modalités de recrutement. Formation du contrat de travail : • offre de contrat de travail et promesse unilatérale de contrat de travail • conclusion du contrat de travail • conditions de fond (consentement, capacité, contenu licite et certain) • conditions de forme Formalités liées à l’embauche. Obligations de l’employeur et du salarié. Clauses spécifiques inscrites dans un contrat de travail : période d’essai, non-concurrence, dédit-formation, mobilité géographique, objectifs, exclusivité.	
2.2 Accompagner l’employeur dans l’exécution du contrat de travail (45 heures)		
Évaluer le temps de travail du salarié et en déduire le régime juridique applicable. Vérifier le respect du cadre légal des droits à congés payés et des droits au repos du salarié.	Temps de travail effectif. Durée du travail : durée légale, régime juridique des heures supplémentaires.	- L’étude du régime des heures d’équivalence est exclue. - Le candidat doit être en mesure de citer des exceptions au repos dominical mais n’a pas à en connaître le régime.

	Congés et repos : • congés payés • jours fériés • repos (quotidien, hebdomadaire et dominical)	
Distinguer les éléments de la rémunération et en déduire le régime juridique applicable. Préciser les limites légales et conventionnelles encadrant la fixation de la rémunération. Préciser le cadre légal et conventionnel des dispositifs de partage de la valeur.	Éléments de la rémunération : salaire de base, avantages en nature, gratifications bénévoles ou compléments de salaire, pourboires, indemnités et remboursement des frais professionnels. Cadre légal et conventionnel de la rémunération : interdiction des discriminations, principe « à travail égal, salaire égal », égalité femme-homme, salaire minimum, interdiction des clauses d’indexation, transparence salariale. Bulletin de salaire : mentions obligatoires et interdites, notions de salaire brut et de salaire net. Règles encadrant la remise, la conservation et la force probante du bulletin de salaire. Dispositifs de partage de la valeur : • participation des salariés aux résultats de l’entreprise • intéressement	- La méthode d’évaluation de l’index de l’égalité professionnelle est exclue. - Les plans d’épargne à connaître sont : le PEE (plan d’épargne entreprise), le PERECO (plan d’épargne retraite d’entreprise collectif). - Est uniquement attendue une présentation des avantages fiscaux et sociaux, sans que la connaissance des taux ni aucun calcul ne soient exigés.

	• prime de partage de la valeur • plans d'épargne salariale (modalités de mise en place et d'alimentation)	
Vérifier les obligations de l'employeur en matière de formation. Vérifier les conditions de mobilisation d'un dispositif de formation à l'initiative de l'employeur ou du salarié et en déduire le régime juridique.	Obligations de l'employeur : • financement de la formation • adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi et du poste de travail • entretien professionnel Plan de développement des compétences. Mobilisation du compte personnel de formation ou d'un projet de transition professionnelle. Validation des acquis de l'expérience.	
Apprécier la validité de l'exercice du pouvoir de direction, de contrôle et de sanction de l'employeur.	Le règlement intérieur et ses adjonctions Droit disciplinaire : • fautes et sanctions disciplinaires • garanties procédurales • contrôle judiciaire Articulation entre le pouvoir de direction de l'employeur et les libertés et droits fondamentaux du salarié. Articulation entre le pouvoir de direction de l'employeur et le principe de non-discrimination.	

	Articulation entre le pouvoir de direction de l'employeur et les notions d'harcèlement moral et sexuel.	
Identifier les acteurs chargés de la protection de la santé du salarié et préciser leurs missions. Analyser l'étendue de l'obligation de sécurité de l'employeur et ses sanctions. Vérifier la possibilité pour un salarié d'exercer son droit de retrait et/ou son obligation d'alerte, dans une situation donnée.	Missions des acteurs de la santé au travail : comité social et économique (CSE), commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), service de santé au travail, médecin du travail, caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Obligations de l'employeur et sanctions : • obligation générale de sécurité (étendue et mise en œuvre) • obligation générale d'information, de prévention et de formation (DUERP) • responsabilités civile et pénale Droits et obligations du salarié en matière de sécurité et de santé.	- La liste exhaustive des attributions n'est pas attendue. - La caractérisation des infractions pénales n'est pas attendue.
Qualifier une modification du contrat de travail et une modification des conditions de travail, et en déduire les conséquences juridiques correspondantes.	Cas de modification du contrat de travail. Cas de modification des conditions de travail.	- Le télétravail peut être abordé ici à titre d'exemple sans que son régime juridique ne soit à connaître. - Le cas particulier de la modification du contrat de travail par un accord de performance collective est à étudier.

2.3 Accompagner l'employeur dans la rupture du contrat de travail (15 heures)

Déterminer le mode de rupture adapté à une situation donnée et en déduire les conséquences juridiques et financières. Apprécier la validité de la rupture du contrat de travail.	Le licenciement pour motif personnel : faits fautifs et non fautifs, procédure. Le licenciement pour motif économique : caractérisation du motif économique, obligations de l'employeur, procédures de licenciement individuel et collectif. Les autres modes de rupture du contrat de travail : démission, prise d'acte de la rupture, rupture conventionnelle, force majeure, résiliation judiciaire, départ et mise à la retraite. Les effets de la rupture du contrat de travail.	- Seule une étude du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et du congé de reclassement à partir d'une documentation est attendue.
Repérer les hypothèses de rupture du contrat de travail ouvrant droit à l'allocation de retour à l'emploi. Vérifier les conditions d'attribution de la pension de retraite du régime général et identifier les éléments de calcul de la pension.	Le chômage total : les conditions d'attribution de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et la durée d'indemnisation. Protection de la vieillesse : droits à pension de retraite de base et complémentaire, et prestations	- Les modalités de calcul de l'ARE sont exclues. - Les règles du cumul emploi/retraite sont exclues.

Partie 3 - Appliquer le cadre juridique adapté à une situation professionnelle (30 heures)

3.1 Adapter le type de contrat de travail à une situation donnée (8 heures)

Proposer à l'employeur un contrat de travail adapté à une situation donnée. Apprécier la légalité de la mise en œuvre du contrat de travail dans une situation donnée.	Légalité du motif de recours et régime juridique des contrats suivants : • Contrat à durée déterminée (CDD) • Contrat de travail temporaire (CTT) • Contrat de travail à temps partiel	- Les contrats aidés ne sont pas étudiés. - Tous les motifs de recours au CDD sont étudiés mais l'étude de son régime juridique se limite aux cas du remplacement d'un salarié et de l'accroissement temporaire d'activité.
--	---	---

	Notions sur les autres contrats : • Contrat de portage salarial • Contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) • CDI de chantier ou d'opération	- L'étude des contrats en alternance se limite aux relations entre l'employeur et l'alternant. Les aides à l'alternance et les relations avec le centre de formation ne sont pas étudiées. - L'étude du CDI de chantier se limite à son intérêt par rapport au CDI de droit commun et par rapport au CDD.
3.2 Appréhender les règles relatives à l'accident, la maladie, la grossesse (8 heures)		
Distinguer les risques professionnels et non professionnels. Apprécier la prise en charge de ces risques par l'employeur et par la protection sociale.	Principaux effets de la suspension du contrat de travail pour les parties. Étude de la suspension du contrat de travail liée à la réalisation d'un risque non professionnel (maladie et accident non professionnels, maternité, paternité, accueil de l'enfant) ou professionnel (accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle). Prise en charge des risques professionnels et non professionnels par l'employeur et la protection sociale. Faute inexcusable ou intentionnelle de l'employeur et son incidence pour l'employeur et le salarié.	- L'étude des congés d'adoption et d'éducation des enfants n'est pas attendue.

3.3 Adapter les règles relatives au temps de travail (5 heures)

Apprécier les marges de manœuvre de l'employeur pour adapter le temps de travail d'un salarié à temps plein.	Travail de nuit. Aménagement du temps de travail. Activité partielle. Conventions de forfait en heures et en jours.	
--	--	--

3.4 Accompagner l'employeur dans le traitement d'un conflit collectif (5 heures)

Caractériser un conflit collectif et en déduire les conséquences pour les parties.	Grève et mouvement illicite. Effets de la grève. Exercice anormal du droit de grève et ses conséquences juridiques. « Lock-out ». Règlement des conflits collectifs non contentieux (protocole de fin de grève et procédures légales).	
--	--	--

3.5 Accompagner l'employeur dans l'évolution de sa situation juridique (4 heures)

Repérer, dans une situation donnée, une modification de la situation juridique de l'employeur et en déduire les conséquences juridiques pour l'une et l'autre des parties.	Modification de la situation juridique de l'employeur. Conséquences juridiques sur la relation de travail.	- Seuls les cas légaux de transfert d'entreprise sont à connaître. Pour l'étude éventuelle des autres cas, une documentation sera fournie. - L'impact du transfert sur les institutions représentatives du personnel (IRP) ou sur l'intéressement et la participation n'est pas à étudier.
--	---	---

DCG – UE 4

Droit fiscal

Volume horaire : 150 heures

Objectifs :

L'UE 4, droit fiscal, permet au titulaire du DCG d'identifier les règles applicables à une situation donnée et de mobiliser les mécanismes fiscaux fondamentaux pour analyser, dans une logique juridique, les opérations des entreprises et des particuliers.

La formation a pour but de répondre aux exigences de la profession en permettant au titulaire d'un DCG d'appréhender un environnement juridique qui induit la mobilisation des techniques et des outils attendus pour mener à bien les travaux fiscaux des entreprises et des particuliers, dans un positionnement de support et/ou d'accompagnement actif de son manager en cabinet d'expertise comptable ou en entreprise.

Le programme de l'UE 4 s'appuie sur les compétences transversales suivantes, communes aux enseignements de l'axe juridique :

- Analyser et interpréter une documentation juridique ;
- Effectuer et exploiter une veille juridique ;
- Résoudre une situation juridique en utilisant un raisonnement structuré.

Structure du programme :

Le programme a été établi en partant du référentiel d'activités professionnelles élaboré par le CNOEC.

Il met l'accent sur une double approche : des compétences transversales propres à l'axe juridique et des compétences métier, en cohérence avec la volonté de professionnalisation du DCG et avec les exigences d'un diplôme qui confère le grade de licence. L'UE 4 se structure autour de 3 parties :

- Accompagner le contribuable dans son environnement fiscal ;
- Conduire les obligations fiscales du cycle d'exploitation d'une entreprise ;
- Conduire les obligations fiscales de la personne physique et de sa famille.

Le titulaire du DCG est un acteur de son environnement fiscal. Il sait repérer le rôle et l'organisation des Services des impôts des entreprises (SIE) et des particuliers (SIP), considérés comme des partenaires de proximité. Il est capable d'analyser juridiquement les situations pour en déduire les traitements fiscaux adaptés. Il intègre les enjeux de la fiscalité à travers sa capacité à établir un agenda fiscal et à assurer une veille documentaire.

Le titulaire du DCG est agile avec les processus techniques, cœur d'exercice de l'activité professionnelle (taxe sur la valeur ajoutée, imposition des bénéfices des entreprises, imposition des revenus et du patrimoine des particuliers). Il connaît les principaux formulaires, non pour les produire, mais pour en comprendre le sens afin de les mobiliser comme support d'analyse potentiel.

Le titulaire du DCG est producteur d'informations pertinentes, aidé en cela par l'utilisation d'outils facilitateurs (tableur, simulateur) pour accompagner et/ou influencer sur un processus de prise de décision de nature fiscale. La mise en œuvre de ce programme présuppose l'application des principes suivants :

- acquérir les compétences professionnelles pivots, dans le respect des limites de savoirs posées ;
- donner du sens aux savoirs pour assurer au titulaire du DCG une base structurante solide, réinvestie dans le continuum de formation ou dans le contexte professionnel ;
- éloigner du référentiel les items à caractère variable et/ou non pérenne, et les compétences qui demeurent du domaine de l'expérience professionnelle et/ou difficilement évaluables.

De manière générale, l'ordre de présentation des notions dans le référentiel ne contraint pas la progression pédagogique de l'enseignant qui reste libre d'ordonner la présentation de ces notions de manière différente.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Le programme s'appuie sur la connaissance des notions fondamentales du droit des affaires (contrats, responsabilités, entreprises, sociétés), ainsi que sur la maîtrise des écritures et principes de base de la comptabilité.

Les compétences acquises dans cette UE constituent le socle nécessaire pour appréhender le référentiel de compétences de l'UE 1 du DSCG qui concerne la thématique de la TVA, la mécanique fiscale globale en environnement international et au sein des groupes de sociétés.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'études
Partie 1 – Accompagner le contribuable dans son environnement fiscal (25 heures)		
1.1 Se repérer et agir dans le contexte fiscal français (20 heures)		
Appréhender le cadre normatif fiscal.	Les principales sources. La hiérarchie des sources supranationales et internes. Les lois de finances. L'éthique en matière fiscale.	- L'étude des conventions internationales est exclue. - En matière d'éthique, seuls les principaux cadres légaux internes sont mentionnés à titre d'illustration (code général des impôts (CGI), livre des procédures fiscales (LPF), loi Sapin II (2016) et loi relative à la lutte contre la fraude fiscale (2018)).
Identifier les impôts et taxes, et les contribuables.	Pour chaque impôt et taxe : - le champ d'application ; - les personnes imposables et la territorialité ; - l'assiette et le principe de liquidation ; - les modalités de paiement. Les impôts de l'activité : impôt sur les sociétés (IS), impôt sur le revenu (IR), taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les impôts du patrimoine : taxe foncière, taxe d'habitation, impôt sur la fortune immobilière (IFI), contribution économique territoriale (CET). Les taxes : taxe sur les salaires, taxe sur les émissions de CO2 des véhicules de tourisme, taxe d'apprentissage. Les prélèvements sociaux.	- Tous les impôts et taxes identifiés dans cette partie impliquent l'étude des évolutions de chaque notion en fonction des dénominations et décisions des lois de finances. - L'étude exclut le champ des entités publiques et des associations. - Le calcul en lui-même n'est pas systématiquement réalisé. - L'étude du processus complet de l'impôt est allégée lorsqu'il constitue un item ultérieur du référentiel. - Concernant les droits d'enregistrement, il convient de se limiter au cas d'une cession d'immeuble non soumise à TVA et d'un fonds de commerce.

	Les droits d'enregistrement.	
Identifier la structure et le rôle de l'administration fiscale.	La structure et les rôles de l'administration fiscale au niveau central. La structure et les rôles de l'administration fiscale au niveau local. Les échanges avec l'administration fiscale. Le contrôle fiscal : les principaux types de contrôle, les droits et obligations du contribuable, les caractéristiques et composantes de la proposition de rectification et les voies de recours.	- L'étude se focalise sur le Service des impôts des entreprises (SIE) et le Service des impôts des particuliers (SIP), et leur statut de partenaires de proximité. - L'étude du rescrit est exclue. - Le contrôle fiscal : sont étudiés les contrôles sur pièces, l'examen de la comptabilité et la vérification de la comptabilité. - Les recours amiables et contentieux dans le contexte de la fiscalité des entreprises sont abordés.
1.2 Aider le contribuable à organiser son environnement fiscal (5 heures)		
Appréhender l'importance de l'agenda fiscal.	Le rôle de l'agenda fiscal. La détermination des échéances fiscales. Les conséquences du non-respect des échéances.	- L'objet est d'appréhender l'importance de l'agenda et d'en compléter un partiellement construit. - L'agenda se limite aux échéances de TVA (Déclaration de chiffre d'affaires trimestrielle et/ou mensuelle), d'impôt sur les sociétés (IS) ainsi qu'une taxe supplémentaire au maximum. Pour l'étude de l'impact financier du non-respect des délais de dépôt et de règlement des obligations fiscales : se limiter aux cas de la TVA et de l'IS.
Effectuer une veille documentaire.	Les sources documentaires fiables. La sélection et la mise en forme de l'information pertinente.	- Il convient de faire référence à des sources documentaires officielles et à de la documentation professionnelle.
Partie 2 – Conduire les obligations fiscales du cycle d'exploitation d'une entreprise (95 heures)		
2.1 Conduire le processus de la TVA dans le cadre des différents régimes d'imposition (30 heures)		
Appréhender le mécanisme de la TVA.	Le mécanisme de la valeur ajoutée.	
Déterminer le champ d'application et la territorialité de la TVA.	Les opérations imposables et exonérées. Les opérations hors du champ d'application. Les opérations imposables sur option. Les personnes imposables.	- Il convient de faire la distinction entre assujettis soumis ou exonérés et non assujettis.

	Les règles de territorialité.	
Caractériser, analyser et justifier le traitement des opérations en matière de TVA exigible.	La base imposable et les taux en vigueur. Les opérations internes de livraison de biens (LB) et de prestations de service (PS) : fait générateur et exigibilité, droit commun et option pour la TVA d'après les débits. Les opérations internationales sur les biens en régime intracommunautaire (livraisons intracommunautaires - LIC, vente à distance) et en régime tiers (export). Les opérations intracommunautaires sur les prestations de services matériellement localisables. Les opérations particulières : les cessions de biens usagés, les livraisons à soi-même (LASM) et les locations d'immeubles nus à usage professionnel. La TVA sur les opérations immobilières : cessions et régularisations.	L'étude n'aborde pas les points suivants : - les opérations de consignation et de déconsignation d'emballages ; - l'autoliquidation sur la sous-traitance des travaux immobiliers ; - le régime des prestations immatérielles en environnement international ; - le régime des personnes bénéficiant du régime dérogatoire (PBRD), le régime de la TVA sur les transports internationaux de voyageurs et de biens. Dans le cadre du régime intra-communautaire, les dérogations suivantes sont étudiées : - les prestations de service sur immeuble ; - les locations de moyens de transport de courte durée.
Caractériser, analyser et justifier le traitement des opérations en matière de TVA déductible.	Les conditions de fond et de forme du droit à déduction. Les opérations exclues totalement ou partiellement du droit à déduction. Les cas de régularisation de TVA.	- Les régularisations de TVA suite à un changement d'affectation et à un changement de régime ne sont pas étudiées. - Concernant les régularisations globales, l'étude se limite aux immobilisations et aux incidences sur le cédant mais n'aborde pas celles sur le cessionnaire.
Caractériser, analyser et justifier le traitement des opérations dans le cadre d'un régime partiel.	Les régimes partiels : cas des redevables partiels et des assujettis partiels. Les coefficients de déduction (provisoire et définitif). Les régularisations annuelles et globales.	- La mise en œuvre du coefficient de déduction est réalisée dans un contexte comprenant un secteur soumis à TVA et un secteur non soumis à TVA (hors champ ou exonéré).

Analyser le processus de liquidation de la TVA en régime réel normal et les obligations liées.	Les différents régimes d'imposition et les options. Les conditions d'application du régime réel normal et ses obligations. La liquidation mensuelle et trimestrielle. Le solde de TVA, les modalités de recouvrement et la gestion des crédits de TVA. Les imprimés fiscaux.	- La connaissance des seuils de chiffre d'affaires n'est pas attendue. - La structure de la déclaration est maîtrisée. - La justification de différents montants à partir d'une analyse des opérations de la période est attendue.
Établir une analyse préalable à la prise de décision dans le cadre de l'exercice d'une option sur les débits.	Les différentes options en matière de TVA pour réaliser des simulations et en mesurer les impacts.	- Un document synthétique structuré, à partir d'une simulation, peut être demandé. - L'objectif est d'identifier les conséquences de l'option à plusieurs niveaux : organisation du travail, collecte de données, trésorerie.
2.2 Déterminer le résultat imposable dans le cadre des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et mesurer les impacts sur l'entité et les personnes physiques liées (30 heures)		
Repérer les activités et les personnes relevant du régime des BIC	Le champ d'application du régime des BIC. Les différents régimes d'imposition.	- Sont abordés la nature de l'activité, les personnes physiques et morales concernées et les options.
Établir le résultat imposable d'une entreprise individuelle en régime réel.	Le passage du résultat comptable au résultat fiscal dans le cadre d'une entreprise individuelle avec analyse : - des produits imposables et non imposables ; - des charges déductibles et non déductibles ; - des écarts de conversion actif et passif (ECA et ECP) ; - des plus ou moins-values professionnelles, fonction de leur qualification à court et long termes (CT/LT).	- Les abandons de créances ne sont pas étudiés. - Les amortissements différés sont étudiés dans le cas d'un amortissement linéaire mais également dans le cas d'un amortissement dégressif (en fournissant tous les montants d'amortissement pour que l'analyse de l'amortissement irrégulièrement différé (AID) soit facilitée. - Le rattrapage de l'amortissement différé par système d'étalement n'est pas abordé. - L'étude des provisions réglementées se limite aux amortissements dérogatoires et à la provision pour hausse de prix. Pour cette dernière, il n'est pas attendu la maîtrise de la formule de calcul. - Concernant les régimes particuliers relatifs aux plus ou moins-values, l'étude se limite aux régimes des titres, des produits de la propriété

		industrielle (sans faire calculer le ratio nexus) et des indemnités sur sinistres. - Le cas des cessions de contrat de crédit-bail mobilier n'est pas abordé. Les régimes d'exonération des plus-values des PME ne sont pas abordés (cession ou transmission). - Il n'est pas fait ici mention de la gestion des déficits car la thématique est développée dans le point 2.4.
Adapter le processus de détermination et d'imposition du résultat imposable dans un cadre sociétaire.	Les spécificités du passage du résultat comptable au résultat fiscal dans un cadre sociétaire. La détermination du résultat fiscal dit « commun », au niveau de la société. La détermination de la quote-part du résultat fiscal imposable au niveau des associés. La détermination de la quote-part de plus-value à long terme (PVLТ) imposable de chaque associé.	- Il n'est fait pas fait ici mention de la gestion des déficits car la thématique est développée dans le point 2.4.
2.3 Déterminer le résultat imposable dans le cadre de l'impôt sur les sociétés (IS) et mesurer les impacts sur l'entité et les personnes physiques liées (25 heures)		
Repérer les formes juridiques éligibles au régime de l'IS.	Le champ d'application de l'IS (personnes morales imposables de droit et sur option). La territorialité de l'IS.	- Le régime réel normal sert de référence à l'étude. - Concernant les règles de territorialité, l'étude se limite aux grands principes applicables. - Le traitement des conventions internationales n'est pas attendu.
Établir le résultat imposable. Établir les produits imposables issus d'opérations spécifiques annexes (PVLТ, cessions et concessions de	Les règles d'imposition des produits et retraitements extra-comptables qui en découlent. Les règles de déductibilité des charges et les retraitements extra-comptables qui en découlent.	L'imposition des produits et la déductibilité des charges constatées et calculées : l'étude de l'imposition des produits concerne les produits de toute nature y compris les produits financiers en provenance des sociétés soumises à l'IR comme des sociétés soumises à l'IS (avec ou sans application du régime des sociétés-mères et filiales) ;

brevet, titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières - OPCVM).	Les plus et moins-values professionnelles et leurs règles d'imposition. Le régime des titres d'OPCVM : les retraitements extra-comptables relatifs aux écarts d'évaluation à l'inventaire et lors des cessions des titres.	• pour le régime des sociétés-mères et filiales, l'étude n'aborde pas les dividendes provenant de sociétés étrangères. Il convient d'insister particulièrement sur l'étude des charges présentant des retraitements extra-comptables spécifiques par rapport au régime de l'IR, notamment : • les rémunérations des dirigeants ; • l'application de la règle de non-cumul concernant les frais de déplacement ; • les rémunérations des administrateurs ; • l'abandon de créances à caractère financier (seulement le cas où un seul associé participe à l'abandon) et avec comme limite les conséquences pour l'entreprise qui abandonne la créance ; • les intérêts des comptes courants d'associés ; • le mécanisme de limitation de la déduction des charges financières nettes (instauré dans le cadre d'une directive européenne) n'est pas évoqué. - Il convient d'étudier la plus-value sur expropriation/ sinistre. - Pour les produits de cession/concession de brevets, il n'est pas demandé le calcul du ratio nexus.
Liquider l'impôt et gérer son paiement.	L'IS brut, l'impôt sur les plus-values et assimilées, l'imputation des crédits d'impôt, l'IS net. Les imprimés fiscaux de détermination du résultat fiscal (RF), des plus-values (PV) et du suivi des plus-values à court terme et long terme. La gestion des réductions et crédits d'impôts.	- Les contributions additionnelles ou exceptionnelles d'IS, le dernier acompte pour les très grandes entreprises ne sont pas abordés. - Les spécificités du calcul des acomptes applicables à certains types d'entreprises ne sont pas abordées. - Il ne sera pas abordé d'échéancier avec des déficits N-1 et N-2. - L'étude des imprimés fiscaux sert à calculer et à vérifier l'impôt sur les sociétés et à analyser la situation fiscale du client.

	Le résultat net comptable. Les acomptes d'IS et le solde d'IS.	
2.4 Accompagner la prise de décision en matière d'imposition des bénéfices (BIC/IR et IS) (10 heures)		
Expliquer l'imputation du déficit fiscal du bénéfice industriel et commercial (BIC/IR).	La gestion du déficit BIC. L'impact de l'imputation du déficit sur le revenu global du foyer fiscal.	- L'étude se focalise sur les déficits de la catégorie des BIC (excluant les déficits sur les bénéfices non commerciaux (BNC) et les bénéfices agricoles (BA).
Proposer des solutions de gestion du déficit fiscal (IS).	Le régime du report en avant du déficit. L'option pour le report en arrière du déficit. L'imprimé fiscal « report en arrière des déficits ».	- Concernant les modalités de report en arrière du déficit, les cas étudiés n'incluent pas de bénéfices dont l'imposition a été acquittée par des crédits ou réductions d'impôts.
Identifier les impacts des différents régimes d'imposition sur l'entité économique et les personnes physiques liées.	Les modalités d'imposition des résultats fiscaux IR et IS L'impact des revenus des dirigeants en matière d'imposition personnelle. L'étude de situations nécessitant un arbitrage.	- L'étude comprend les salaires, les dividendes, les intérêts des comptes courants d'associés, la rémunération des administrateurs. - La notion d'arbitrage se limite aux salaires et dividendes.
Partie 3 – Conduire les obligations fiscales de la personne physique et de sa famille (30 heures)		
3.1 Conduire le processus de l'impôt sur le revenu (20 heures)		
Déterminer le périmètre de l'impôt sur le revenu (IR).	Les caractéristiques de l'IR. Les règles de territorialité. Les critères de définition du domicile fiscal. Les différents revenus catégoriels et leur principe d'imposition. Le contribuable. Les personnes rattachées de droit. Les personnes rattachées sur option. Le quotient familial et son impact.	- Les conventions internationales ne sont pas étudiées.
Déterminer les revenus nets catégoriels.	Les revenus des activités professionnelles salariées ou assimilées : les traitements et	- Le calcul du dividende imposable est réalisé en tenant compte de la CSG déductible.

	salaires, la rémunération des dirigeants. Les revenus des activités professionnelles non salariées : BIC, bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA). Les revenus non professionnels : revenus de capitaux mobiliers, revenus des locations à usage d'habitation. Le cas particulier des locations meublées non professionnelles (LMNP).	- Le calcul du bénéfice agricole imposable est limité au régime micro-BA. - Sont étudiés les revenus des locations nues et meublées (LMNP uniquement).
Déterminer les plus-values.	Les plus-values immobilières. Les plus-values mobilières.	- La taxe sur les plus-values immobilières élevées est exclue. - Les plus-values sur les biens meubles ne sont pas étudiées.
Déterminer le revenu brut global, le revenu net global et le revenu imposable.	Les déficits catégoriels. Les charges déductibles du revenu brut global. La déclaration des revenus.	- Les modalités d'imputation des déficits catégoriels sont abordées à partir d'une documentation fiscale. Le candidat n'a pas à les connaître. - Pour illustrer le passage des revenus nets catégoriels au revenu imposable, il convient de se limiter à deux exemples de déficits catégoriels et de charges déductibles.
Calculer l'impôt sur le revenu (IR).	Le quotient familial. Le calcul de l'impôt brut. Le mécanisme du plafonnement du quotient familial. Les réductions et crédits d'impôt. Le calcul de l'impôt net (hors contributions supplémentaires). Les conséquences des options possibles exercées par le contribuable. Simulations du calcul de l'impôt dû à l'aide d'outils adaptés (simulateur de l'administration, tableur) dans différents contextes. La déclaration d'IR.	- Il convient de se limiter aux conditions de rattachement des enfants majeurs célibataires au foyer fiscal des parents. - Le calcul de la décote est exclu. - La présentation des réductions et des crédits d'impôts sera limitée aux cas les plus courants (frais de scolarité, cotisations syndicales, dons aux œuvres d'intérêt général...). - Il convient d'analyser l'incidence des options offertes au contribuable au niveau des revenus nets catégoriels et au niveau de la structure de son foyer fiscal. - Les revenus nets catégoriels intégrés à la simulation sont : les traitements et salaires (TS), les revenus fonciers (RF) et les revenus de capitaux mobiliers (RCM). - Il convient également de réaliser les calculs d'IR à l'aide d'un simulateur. - La complétion et l'exploitation d'une déclaration renseignée sont attendues afin de vérifier l'impôt et d'analyser la situation fiscale du client.

Expliquer le processus de recouvrement de l'impôt sur le revenu.	Le champ d'application du prélèvement à la source. Les modalités du prélèvement à la source : retenues à la source et acomptes. Les modalités de régularisation de l'impôt sur le revenu.	- Sont concernés par l'étude : les traitements et salaires (TS), les revenus fonciers (RF) et les revenus des activités professionnelles non salariées.
3.2 Identifier les prélèvements sociaux (5 heures)		
Repérer le champ d'application des prélèvements sociaux (PS).	Les PS sur revenus d'activité. Les PS sur les revenus du capital. Les PS sur les plus-values professionnelles et non-professionnelles.	- Les PS sur les revenus de remplacement ne sont pas abordés. - Une documentation fiscale est fournie afin de justifier les calculs.
Expliquer les modalités de recouvrement des prélèvements sociaux.	Les modalités de recouvrement.	- L'étude du recouvrement des PS se limite aux traitements et salaires, aux revenus des capitaux mobiliers et aux plus-values.
3.3 Identifier et évaluer la charge fiscale liée au patrimoine de la personne physique (5 heures)		
Identifier les critères d'imposition.	Le champ d'application : personnes imposables et détermination du foyer fiscal.	- L'étude de la territorialité en la matière n'est pas attendue.
Déterminer l'assiette de l'impôt sur le patrimoine.	L'assiette. Les éléments du patrimoine exonérés.	- Le ratio immobilier est fourni. Le candidat doit être en mesure de l'explicitier. - Le traitement des biens professionnels est étudié lorsque le contribuable est entrepreneur individuel ou dirigeant de sociétés imposables à l'IR et à l'IS.
Appliquer le mécanisme de calcul de l'impôt.	Les dettes déductibles. Le barème et le calcul de l'impôt. Le plafonnement.	- Le calcul de la décote n'est pas abordé.
Déclarer et payer l'impôt.	La déclaration et le paiement.	

DCG – UE 5

ECONOMIE CONTEMPORAINE

Volume horaire : 165 heures

Objectifs

La culture économique et la compréhension du monde économique sont des clés essentielles pour appréhender l'environnement dans lequel évoluent les organisations et les particuliers, clients des cabinets comptables.

Le programme a pour objectif d'aborder les thèmes fondamentaux d'économie sur les plans microéconomique et macroéconomique afin de sensibiliser les étudiants au fonctionnement de notre économie et aux enjeux contemporains.

Le référentiel doit permettre l'acquisition de cinq grandes compétences professionnelles :

- Expliquer les principes qui sous-tendent la microéconomie ;
- Décrire les structures de marché dans lesquelles les entreprises opèrent ;
- Expliquer l'impact des décisions en matière de coûts et de prix dans un contexte économique ;
- Expliquer l'impact des environnements réglementaires et politiques ;
- Connaître les facteurs économiques pertinents ayant un impact sur un secteur ou une entreprise.

Les compétences propres au programme de l'UE 5 doivent aussi pouvoir s'appuyer sur les compétences transversales suivantes, notamment partagées avec l'UE 7 :

- Exploiter des documents de nature variée (statistiques, presse spécialisée, multimédia...) ;
- Synthétiser et présenter de l'information de nature économique ;
- Développer une culture économique actualisée visant à comprendre les enjeux auxquels les organisations font face, notamment par le biais d'une veille informationnelle ;
- Analyser des situations et décisions économiques ;
- Élaborer une argumentation à partir d'une problématique donnée, en mobilisant le vocabulaire spécifique adapté ainsi que les concepts et les illustrations nécessaires (factuelles ou théoriques) ;
- Débattre en construisant des arguments.

Structure du programme :

Sept compétences thématiques sont abordées reprenant les grands domaines de l'économie (les fondements de la science économique, le fonctionnement des marchés, le financement de l'économie, les enjeux de la croissance économique et de la régulation publique, la gestion des déséquilibres sociaux et les enjeux de la mondialisation des économies).

Le programme comprend les sept parties suivantes :

1. Appréhender les fondements de la science économique
2. Comprendre le fonctionnement des marchés
3. Identifier les opérations de financement de l'activité économique
4. Identifier les enjeux de la croissance économique
5. Analyser la régulation publique
6. Analyser les déséquilibres sociaux et leur régulation
7. Identifier les effets et les enjeux de la mondialisation des économies

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis : aucun

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Appréhender les fondements de la science économique (16 heures)		
1.1 Identifier l'objet de la science économique (6 heures)		
Identifier les relations entre les différents agents économiques. Repérer la contribution des différents acteurs et secteurs d'activité à la création de richesse.	Le concept de science économique. Les différents agents économiques et leurs fonctions principales. La détermination de la valeur ajoutée. La répartition primaire des revenus. La tertiarisation de l'économie et la désindustrialisation.	- Limiter son approche de la science économique à une science de la rareté conformément à l'école néoclassique. D'autres approches seront abordées au point 1.2. - Reprendre les 5+1 secteurs institutionnels en se limitant à leurs fonctions principales (production, consommation finale, importation, exportation). - Définir et reprendre le mode de calcul de la valeur ajoutée en privilégiant l'approche par la production.
1.2 Expliquer les principaux faits de l'histoire économique à partir des grands courants de pensée (10 heures)		
Analyser des problématiques économiques au regard de l'histoire des faits et de la pensée économique.	Les grands faits économiques. Les grands courants économiques.	- Repérer les événements charnières suivants : les révolutions industrielles, la crise de 1929 et la relance des années 1930, les « Trente glorieuses » et la « crise » des années 1970, le retour du libéralisme dans les années 1980. - Décrire les grands courants de la pensée économique qui s'y développent (théories libérales, marxiste, keynésienne).

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 2 – Comprendre le fonctionnement des marchés (25 heures)		
2.1 Étudier les dynamiques de marché concurrentiel (9 heures)		
Mettre en évidence les mécanismes de formation des prix en concurrence pure et parfaite. Étudier les bienfaits attendus et les limites de la concurrence sur un marché. Repérer les différentes structures de marché de concurrence imparfaite.	Le marché : rôle et fonctionnement (loi de l'offre et de la demande). Le cadre normatif de la concurrence pure et parfaite (Walras, Pareto). L'analyse dynamique de la concurrence (Schumpeter). La concurrence imparfaite et le pouvoir de marché.	- Les analyses mathématiques ne seront pas attendues. - L'étude du rôle et du fonctionnement du marché sera limitée aux comportements des acteurs face aux variations de prix (demande décroissante du prix, offre croissante du prix, élasticités). - Seront présentées les 5 conditions de la concurrence pure et parfaite et l'optimum de Pareto. - Les notions de « price taker/price maker » et de pouvoir de marché seront mises en avant. - Il s'agira juste de repérer les situations de concurrence imparfaite. L'impact sur l'équilibre de marché de la concurrence imparfaite sera étudié au point 2.2.
2.2 Étudier le fonctionnement des marchés en concurrence imparfaite et leur régulation (7 heures)		
Analyser les comportements des acteurs et leurs répercussions sur l'équilibre d'un marché déterminé en concurrence imparfaite. Justifier la régulation de la concurrence.	La modification de l'équilibre en situation de concurrence imparfaite par rapport à la situation de concurrence pure et parfaite. La régulation de la concurrence dans le cadre national et européen. Les marchés contestables	- L'analyse mathématique des équilibres n'est pas demandée. - Il faudra se limiter aux cas des monopoles, oligopoles et situations de concurrence monopolistique. - Il s'agira de justifier et commenter des décisions de régulation de la concurrence à partir de cas concrets.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	(Baumol).	
2.3 Repérer l'existence de défaillances de marché et leurs modalités de régulation (9 heures)		
Repérer des cas d'externalités, de biens collectifs et d'asymétries d'information, puis en appréhender les conséquences. Identifier des dispositifs permettant de répondre aux défaillances de marché.	Les externalités (Marshall, Pigou, Coase). Les biens privés/biens collectifs/biens communs (Hardin, Ostrom). Les asymétries d'information.	- Il s'agira de présenter rapidement les différentes défaillances de marché et les mécanismes de régulation à partir de situations concrètes.
Partie 3 – Identifier les opérations de financement de l'activité économique (16 heures)		
3.1 Identifier les agents du système financier et leurs comportements (7 heures)		
Expliquer les comportements d'épargne et d'investissement.	Les agents à capacité de financement et l'épargne des ménages (définition, formes, motifs et déterminants). Les agents à besoin de financement (entreprises et État) et les déterminants de l'investissement des entreprises et de l'État.	- Seules les principales formes de l'épargne (financière/non financière) et les principaux déterminants (revenu, âge, inflation, taux d'intérêt, fiscalité, incertitude) sont attendus. - L'investissement sera rapidement défini avec ses différentes formes. - Les déterminants de l'investissement des entreprises (demande anticipée/effective, profits attendus, taux d'intérêt, situation financière des agents) sont attendus. - Les déterminants de l'investissement public ne sont pas attendus.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
3.2 Distinguer les circuits de financement de l'économie (9 heures)		
Distinguer le financement direct du financement indirect. Comprendre le rôle des banques dans le financement de l'économie.	Les circuits de financement (interne /externe, direct / indirect). L'intermédiation financière. Définition et fonctions économiques de la monnaie. Les mécanismes de la création monétaire par les banques. Les différents types de marchés de capitaux.	- Il s'agit de savoir repérer les différents circuits de financement (finance directe/finance indirecte, financement interne/externe). - L'intermédiation financière concernera la collecte de dépôts et l'offre de crédit par transformation des échéances ou création monétaire. - Seront distingués rapidement les marchés financiers, monétaires, dérivés et des changes. Le détail du fonctionnement de chacun de ces marchés ne sera pas abordé mais sera réalisé dans le cadre de l'UE 6. - L'analyse des modalités de financement sera réalisée dans le cadre de l'UE 6. - La politique monétaire sera analysée ultérieurement (partie 5). La définition, les fonctions de la monnaie et les mécanismes de la création monétaire seront étudiés dans le cadre du financement intermédié.
Partie 4 – Identifier les enjeux de la croissance économique (23 heures)		
4.1 Mesurer la croissance économique et ses limites (7 h)		
Interpréter l'usage d'indicateurs alternatifs au regard des limites du PIB. Comparer la situation conjoncturelle de pays dans le temps et l'espace à partir de différents indicateurs.	La notion de produit intérieur brut (PIB). Les mesures du PIB selon les 3 approches (par la production, les revenus, les dépenses). Le PIB en valeur, en volume,	- Dans la mesure du PIB selon l'approche par les dépenses (l'équilibre emplois/ressources), il faudra distinguer les dépenses de consommation finale des ménages de celle des APU. - L'IDH sera présenté tout en indiquant que d'autres indicateurs, notamment environnementaux, existent (sans rentrer dans le détail des calculs).

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	taux de croissance économique. Les rôles et limites du PIB. Les indicateurs alternatifs : IDH et autres indicateurs de développement humain et durable.	
4.2 Expliquer les déterminants de la croissance économique (8 heures)		
Mettre en évidence le rôle du progrès technique dans la croissance.	Le rôle des facteurs de production (capital, travail, ressources naturelles). Le rôle du progrès technique (ou de la productivité globale des facteurs) dans le processus de croissance (Schumpeter, Solow, théories de la croissance endogène).	
4.3 Présenter les finalités, limites et enjeux de la croissance économique (8 heures)		
Analyser le rôle de la croissance sur une économie et ses limites. Caractériser le développement durable et ses enjeux.	Les finalités de la croissance. Les limites de la croissance économique. Le développement durable : croissance	- Les alternatives aux modèles de croissance soutenue comme l'ESS, l'économie des fonctionnalités et l'économie circulaire seront présentées à partir d'illustrations.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	verte, croissance inclusive. Les soutenabilités faibles et fortes de la croissance. L'apparition de logiques économiques différentes : économie circulaire, ESS (économie sociale et solidaire), économie des fonctionnalités.	
Partie 5 – Analyser la régulation publique (35 heures)		
5.1 Présenter les rôles de l'État et les différents niveaux de l'action publique (10 heures)		
Caractériser les fonctions de l'État. Repérer les différents organes de l'action publique aux niveaux local, national et supranational, et les attributions de chacun. Comparer l'évolution des finances publiques d'un ou plusieurs pays et ses enjeux.	Les fonctions de l'État (Musgrave). Les organes nationaux de l'action publique. L'Union Européenne (définition et fonctionnement). Les principes de proportionnalité et de subsidiarité. Le budget de l'État. Le déficit public et la dette publique.	- Les organes de l'action publique nationale à présenter sont les suivants : administrations (centrale, Sécurité sociale), collectivités locales, autorités administratives indépendantes. - Le processus de décentralisation sera rapidement présenté. - Présenter le budget de l'État reviendra à identifier le niveau et la structure des dépenses publiques d'une part et des prélèvements obligatoires d'autre part.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
5.2 Caractériser des politiques économiques et leurs impacts (10 heures)		
Caractériser une politique économique dans une situation donnée. Apprécier les enjeux d'une politique économique (ou d'une décision) donnée.	Les objectifs de la politique économique. L'inflation, la déflation, la désinflation. Les typologies des politiques économiques : conjoncturelle/structurelle, offre/demande. La politique de demande : instruments de relance budgétaire ; effets et limites (Keynes, Friedman, nouvelle économie classique). La politique d'offre : instruments, effets et limites (théories de la croissance endogène). Les justifications et limites de l'intervention de l'État (Wagner, Keynes, approches libérales).	- Les objectifs de la politique économique sont ceux du carré magique de Kaldor : la croissance économique, le plein-emploi des facteurs de production, la stabilité des prix et l'équilibre extérieur auxquels s'ajoute la transition écologique. - Il s'agira de définir dans le cadre de l'objectif de stabilité des prix du carré magique de Kaldor, les concepts d'inflation, déflation et désinflation en identifiant les causes de l'inflation et de la déflation à partir de situations réelles. - Les politiques économiques seront distinguées à partir d'exemples concrets.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
5.3 Analyser des politiques économiques conjoncturelles et structurelles dans un cadre européen (15 heures)		
Identifier les enjeux des politiques budgétaires nationales et leur encadrement par l'Union Européenne (UE). Identifier les enjeux et les différents outils de la politique monétaire dans le cadre de l'Union Économique et Monétaire (UEM). Identifier et analyser les politiques structurelles mises en œuvre dans le cadre national et européen.	La soutenabilité de la dette publique. L'encadrement des politiques budgétaires nationales par l'UE. Les objectifs de la politique monétaire. Les outils des politiques monétaires conventionnelles (taux directeurs) et non conventionnelles (<i>quantitative easing</i>). Le système européen de banques centrales (SEBC). La typologie des politiques structurelles nationales. Les politiques structurelles de l'Union Européenne en lien avec le budget de l'UE.	- La notion de soutenabilité devra rapidement être explicitée par les paramètres à prendre en compte (niveau de la dette, solde budgétaire, taux d'intérêt et croissance), ainsi que par le comportement des marchés financiers. - L'encadrement des politiques budgétaires nationales par l'UE abordera le Pacte de Stabilité et de Croissance, la règle d'or et le semestre européen. - Il s'agira d'insister sur l'indépendance de la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'objectif en matière d'inflation. - Il faudra distinguer les politiques conventionnelles et non conventionnelles qui pourront être abordées en se concentrant sur les taux directeurs et l'assouplissement quantitatif (<i>quantitative easing</i>). - La politique monétaire conventionnelle sera analysée à travers les canaux de transmission de l'intérêt et du change. - A partir d'exemples concrets, l'objectif sera de présenter les effets attendus des politiques structurelles au niveau national. - Les grands postes de dépenses et de recettes du budget de l'UE seront à présenter rapidement avec des illustrations de programmes de l'UE (la politique agricole commune (PAC), la politique de cohésion, la politique en faveur de l'innovation, le « <i>green deal</i> » ...).

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	L'articulation de la politique environnementale entre les États membres et l'UE.	
Partie 6 – Analyser les déséquilibres sociaux et leur régulation (26 heures)		
6.1 Analyser le marché du travail et ses déséquilibres (10 heures)		
Comparer la situation du marché du travail dans différents pays par l'analyse de données statistiques. Analyser les causes structurelles et conjoncturelles du chômage. Identifier les conséquences de la révolution numérique sur les modalités de travail.	Le marché du travail et la formation du salaire. Indicateurs sur l'emploi et le chômage. Le chômage conjoncturel/structurel et le chômage classique/keynésien. Les effets de la révolution numérique sur l'emploi et l'organisation du travail (Schumpeter, Sauvy).	- Les indicateurs suivants seront présentés : emploi (taux d'emploi, taux d'activité, sous-emploi, emplois vacants) et chômage (chômage au sens du BIT et du Ministère du travail, taux de chômage, halo du chômage). - Le chômage conjoncturel/structurel et le chômage classique/keynésien seront présentés à partir des analyses néoclassique et keynésienne du chômage. - L'étude des effets de la révolution numérique sur l'emploi et l'organisation du travail devra mettre en évidence le développement de nouvelles formes de travail (travail indépendant, télétravail ...) et la polarisation du marché du travail.
6.2 Analyser les politiques sociales face aux déséquilibres sur le marché du travail (6 heures)		
Analyser les principales mesures prises dans le cadre des politiques de l'emploi au sein des pays de l'OCDE. Analyser les enjeux de la flexibilité sur le marché du travail.	Les fondements théoriques des politiques de l'emploi. Les politiques de l'emploi : mesures actives et passives. La flexibilité du marché du travail : formes et enjeux.	- Il est attendu une présentation des approches néoclassique et keynésienne en matière de politiques de l'emploi. - Il s'agira d'illustrer les différentes politiques mises en œuvre. - Il s'agira de distinguer flexibilité interne/externe, quantitative/qualitative.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
6.3 Analyser les politiques de redistribution face aux risques sociaux et aux inégalités sociales (10 heures)		
Identifier les différentes formes d'inégalités et leurs évolutions. Analyser les enjeux de la lutte contre les inégalités et de la couverture des risques sociaux. Caractériser les différents instruments des politiques de redistribution.	Les enjeux de la répartition primaire des revenus. Les inégalités sociales : formes, origines et mesure (Piketty). La pauvreté : définition et mesures. Les risques sociaux. La justification économique de la lutte contre les inégalités et sa contestation. La redistribution : objectifs, formes, instruments. Les modèles de protection sociale.	- L'analyse de la répartition primaire mettra en avant les inégalités avant la redistribution et l'absence de revenus pour une catégorie de la population. - La mesure des inégalités sociales s'appuiera sur les fractiles, la courbe de Lorenz et l'indice de Gini. Elle pourra donner lieu à une étude comparative dans le temps et dans l'espace.
Partie 7 – Identifier les effets et les enjeux de la mondialisation des économies (24 heures)		
7.1 Apprécier les transformations du commerce mondial (10 heures)		
Caractériser l'évolution de la mondialisation. Expliquer le rôle des firmes multinationales dans le processus de mondialisation. Analyser la situation extérieure d'un pays à partir d'indicateurs.	La régionalisation des échanges. La polarisation du commerce international. La balance des transactions courantes. Les firmes multinationales, la fragmentation des chaînes de valeur mondiales.	- Il s'agira de présenter les différentes dimensions de la mondialisation (internationalisation, transnationalisation, globalisation financière et globalisation de l'information). - Seront interprétés les soldes de la balance (compte) des transactions courantes et du taux (ou degré) d'ouverture. - La régionalisation sera étudiée à partir du cas de l'UE.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	Les investissements directs à l'étranger (IDE).	- Les IDE seront définis avec la présentation des principaux pays d'accueil et destinataires, ainsi que les avantages et limites attendus de ces IDE. - Seront présentées la fragmentation des chaînes de valeur mondiales et sa potentielle remise en question.
7.2 Analyser les politiques commerciales et d'attractivité (9 heures)		
Analyser et justifier les politiques commerciales d'un pays. Expliquer les enjeux des politiques d'attractivité et de compétitivité.	Le libre-échange : définition, principales théories (Ricardo, Heckscher-Ohlin-Samuelson, Lassudrie-Duchêne, Krugman), conséquences. Le protectionnisme : définition, modalités, principales théories (List, Kaldor, Krugman, Amin), conséquences. Les politiques d'attractivité et de compétitivité.	- Seront présentés les avantages et limites du libre-échange sur le bien-être, les inégalités, l'environnement. - Les politiques commerciales (libre échange vs protectionnisme), d'attractivité et de compétitivité devront être analysées au minimum à partir du cas de l'Union Économique et Monétaire (UEM).
7.3 Comprendre la gouvernance mondiale et ses limites (5 heures)		
Repérer les enjeux de la régulation mondiale et ses limites.	Les biens publics mondiaux et la coopération internationale. La gouvernance du commerce mondial par l'Organisation Mondiale du Commerce (multilatéralisme) : organisation, principes et	- Pour l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) seront abordés sa définition, ses principes et exceptions. Une présentation rapide de l'Organe de règlement des différends (via une illustration par un exemple de conflit géré) sera faite ainsi que les problèmes de gouvernance et points de blocages. - En s'appuyant sur le point 7.1, la régionalisation sera vue comme une remise en question du rôle de l'OMC avec la mise en avant de la montée en puissance du bilatéralisme (accords commerciaux préférentiels (ACP) et régionaux (ARP)).

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	remise en question. La gouvernance financière face aux risques systémiques. La gouvernance environnementale face aux enjeux de durabilité.	- L'exposé des gouvernances financière et environnementale s'appuiera sur des illustrations.

DCG – UE 6

FINANCE D'ENTREPRISE

Volume horaire : 150 heures

Objectifs

L'UE 6, finance d'entreprise, du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) vise à former des professionnels capables de maîtriser les outils financiers, d'analyser les états financiers et de prendre des décisions. Elle a pour objet de permettre au titulaire du DCG de disposer d'une démarche et des outils nécessaires pour réaliser une analyse de la situation d'une organisation et disposer d'éléments d'aide à la prise de décision.

Cette unité d'enseignement devra, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- Exploiter une documentation financière (qu'elle soit chiffrée ou non) et analyser des données variées afin de réaliser un diagnostic financier et extra-financier ;
- Analyser et interpréter les résultats financiers pour en tirer des conclusions pertinentes, permettant de formuler des recommandations adaptées aux objectifs de l'organisation ;
- Concevoir des outils financiers adaptés facilitant ainsi la prise de décision dans un environnement complexe ;
- Rédiger un argumentaire clair et structuré, capable de justifier les décisions financières proposées.

Les compétences développées permettront aux étudiants de comprendre les enjeux financiers et extra-financiers des entreprises, de gérer les risques financiers et de contribuer à la performance économique des organisations.

Structure du programme

Le référentiel de l'UE 6, finance d'entreprise » s'organise autour de quatre grandes thématiques interdépendantes qui structurent l'analyse et la gestion financière d'une entreprise :

1. Le diagnostic financier et extra-financier constitue le point de départ de toute décision financière. Il permet d'évaluer la situation économique et financière d'une organisation à travers l'analyse de ses états financiers, de sa rentabilité, de ses risques et de sa structure financière. Cette approche intègre également des dimensions extra-financières, notamment en lien avec la performance durable et les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).
2. La politique d'investissement vise à mesurer la pertinence des décisions d'investissement à partir d'une analyse des flux financiers prévisionnels. Elle repose sur des outils de valorisation et des critères de sélection financière et extra-financière, intégrant ainsi des enjeux de durabilité dans la stratégie d'allocation des ressources.
3. La politique de financement explore les différentes sources de financement disponibles et leur impact sur l'équilibre financier de l'entreprise. Elle analyse les coûts des financements, les structures de capital et le rôle des marchés financiers, tout en tenant compte des nouvelles formes de financement responsable, comme le financement vert.
4. La gestion de la trésorerie s'attache à anticiper et optimiser les flux financiers de court terme afin d'assurer la liquidité de l'entreprise.

Elle englobe la gestion des déficits et des excédents de trésorerie, en mobilisant des solutions adaptées pour minimiser les coûts et maximiser la rentabilité des fonds disponibles.

L’articulation de ces quatre thématiques permet une compréhension globale des enjeux financiers, en intégrant à la fois les impératifs de rentabilité, de solvabilité et de responsabilité sociétale des entreprises.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Pour suivre cette matière, il est recommandé d'avoir une base solide en comptabilité et en économie.

Pour les étudiants souhaitant poursuivre en Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG), ce référentiel DCG constitue une étape fondamentale et ces compétences sont des prérequis indispensables pour aborder l'UE 2 de finance du DSCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d’étude
Partie 1 – Diagnostiquer la situation financière et extra-financière à partir des comptes sociaux (62 heures)		
1.1 Mettre en œuvre une démarche de diagnostic financier et extra-financier (4 heures)		
Comprendre les grands enjeux de l’environnement économique qui affectent la très petite entreprise (TPE) et la petite et moyenne entreprise (PME) aussi bien au niveau national qu’international : - Expliciter le caractère multidimensionnel du diagnostic d’entreprise ; - Interpréter les états financiers dans l'espace et le temps ; - Identifier les parties prenantes du diagnostic financier et extra-financier ;	Définition du diagnostic financier et extra-financier d’une entreprise. Définition et articulation des états financiers : bilan, compte de résultat et annexe. Comparaison dans le temps. Comparaison des données de l’entreprise à celles de son secteur. Intérêts et limites des informations fournies.	- Il est attendu de l’étudiant la prise en compte de l'environnement (opportunités et risques) pour bien comprendre les enjeux du diagnostic réalisé.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
- Discuter de l'intérêt et des limites de l'information financière et extra-financière.		
1.2 Analyser l'activité (12 heures)		
Identifier les points forts et les points faibles de l'organisation en termes d'activité : - Analyser l'activité de l'entreprise pour apprécier sa croissance et mesurer son aptitude à dégager des profits avec la prise en compte des enjeux de durabilité ; - Déterminer les différents soldes intermédiaires de gestion (SIG) ; - Justifier les retraitements du tableau des soldes intermédiaires de gestion ; - Commenter et interpréter les différents soldes intermédiaires de gestion ; - Déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) selon les méthodes additive et soustractive ; - Commenter et interpréter la capacité d'autofinancement.	Les soldes intermédiaires de gestion : présentation et retraitements. La valeur ajoutée : signification et répartition. La capacité d'autofinancement.	- Les retraitements sont limités au crédit-bail, personnel intérimaire et participation des salariés. Les retraitements sont à effectuer au niveau des SIG et de la CAF.
1.3 Appréhender la rentabilité et les risques (10 heures)		
Identifier les points forts et les points faibles de l'organisation en termes de rentabilité et de risque : - Mesurer les différents indicateurs de rentabilité économique et financière et les	Le compte de résultat différentiel Les charges variables, les charges fixes. La rentabilité économique. Les indicateurs du risque d'exploitation (seuil de rentabilité et point mort	- Il est attendu de savoir lire, établir et utiliser un compte de résultat différentiel. - Le bilan financier sera fourni en préalable au diagnostic financier. Il n'est pas attendu de l'étudiant de savoir construire le bilan financier.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
indicateurs de risque à long et à court terme ; - Différencier charges variables et charges fixes ; - Calculer et distinguer la rentabilité économique de la rentabilité financière ; - Mettre en évidence l'effet de levier ; - Analyser la rentabilité d'une activité ou d'une entreprise, dans une situation donnée ; - Caractériser la problématique rentabilité-risque liée à l'endettement ; - Calculer et distinguer la solvabilité, l'autonomie financière et la liquidité.	d'exploitation, marge et indice de sécurité d'exploitation, levier opérationnel ou d'exploitation). La rentabilité financière. L'effet de levier financier. La solvabilité. L'autonomie financière (ratio d'endettement). La liquidité générale, la liquidité réduite et la liquidité immédiate (fonds et besoin en fonds de roulement financiers).	
1.4 Étudier la structure financière (8 heures)		
Identifier les points forts et les points faibles de l'organisation en termes de structure financière : - Analyser la structure des ressources et des emplois mise en œuvre pour que l'entreprise puisse assurer sa pérennité voire durabilité et développer son activité ; - Expliquer la logique fonctionnelle « emplois ressources » ; - Différencier les cycles d'opérations (investissement, financement, exploitation) ; - Construire un bilan fonctionnel ;	L'équilibre fonctionnel du bilan. Le fonds de roulement net global. Le besoin en fonds de roulement (exploitation et hors exploitation). La trésorerie nette. Les retraitements du bilan fonctionnel.	- Il est attendu de savoir faire le retraitement du crédit-bail. - Les effets escomptés non échus (EENE) ne sont plus à traiter dans le programme.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
- Calculer le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette ; - Caractériser l'évolution dans le temps de la structure financière d'une entreprise.		
1.5 Exploiter les tableaux de flux (14 heures)		
Analyser en dynamique les flux de fonds et de trésorerie pour juger de l'aptitude de l'entreprise à honorer ses engagements ainsi qu'à prévenir les éventuelles défaillances : - Distinguer tableau des emplois et des ressources et tableau de flux de trésorerie ; - Identifier le rôle de la trésorerie dans le risque de défaillance ; - Construire et interpréter le tableau des emplois et des ressources ; - Lire et interpréter un tableau de flux de trésorerie ; - Conduire un diagnostic à partir des tableaux de flux.	Le tableau de flux de fonds et les tableaux de flux de trésorerie. Les retraitements pour l'élaboration des tableaux de flux. Les flux de trésorerie d'activité, d'exploitation, d'investissement, de financement. L'ETE (excédent de trésorerie d'exploitation) ou l'ITE (insuffisance de trésorerie d'exploitation). La capacité à supporter le coût de la dette, solvabilité. La capacité à financer les investissements.	- Il n'est pas attendu de savoir construire le tableau de flux de trésorerie, mais de savoir analyser ce tableau de manière approfondie. - Il est attendu de savoir calculer un ETE (excédent de trésorerie d'exploitation) ou une ITE (insuffisance de trésorerie d'exploitation). - La trame du tableau des emplois et des ressources (anciennement le tableau de financement) est fournie.
1.6 Interpréter les ratios (8 heures)		
Calculer et expliquer les ratios et autres techniques d'analyse des données financières pour évaluer la situation financière actuelle et future d'une entité :	Les ratios d'activité. Les ratios de profitabilité. Les ratios de rentabilité. Les ratios de faillite (solvabilité, endettement, liquidité). Les ratios de rotation.	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
- Déterminer les valeurs relatives pour situer l'entreprise dans l'espace et dans le temps ; - Distinguer les ratios relatifs à l'activité générale et ceux relatifs à la structure financière ; - Distinguer les ratios de stock et de flux, en niveau ou en taux de croissance ; - Analyser les ratios de l'entreprise et les mettre en relation avec ceux du secteur ; - Réaliser un diagnostic à partir d'un ensemble de ratios pertinents ; - Identifier les limites d'une analyse basée uniquement sur les ratios.	Les ratios d'investissement. Les ratios de structure.	
1.7 Intégrer le contexte de performance durable (6 heures)		
Synthétiser l'ensemble des analyses pour produire une vision globale du diagnostic financier en tenant compte des engagements de durabilité pris par l'entreprise : - Conduire un diagnostic financier à partir de données financières et ESG (environnement, social, gouvernance) ; - Proposer une conclusion générale.	Diagnostic financier : démarche, outils. Démarche extra-financière. Performance durable.	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 2 – Concevoir la politique d'investissement (34 heures)		
2.1 Appréhender la valeur et le temps (6 heures)		
Mettre en évidence la relation entre temps et valeur, mesurée pour un actif ou un passif financier : - Analyser l'influence du temps sur la valeur (actualisation et capitalisation) et appréhender le lien entre valeur et taux d'actualisation ; - Maîtriser les techniques de calcul des intérêts simples et composés.	La valeur présente (ou valeur actuelle) et la valeur future. Le taux d'actualisation et le taux de capitalisation. La capitalisation et l'actualisation en temps discret. Intérêts simples et intérêts composés. Les annuités : définition et détermination. Taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel. L'évaluation d'un actif par actualisation des flux futurs. Le taux de rendement actuariel.	- Les taux d'intérêt nominal et réel seront pris en compte dans un contexte inflationniste.
2.2 Gérer le besoin en fonds de roulement d'exploitation (10 heures)		
Évaluer le besoin de financement généré par l'exploitation : - Déterminer le besoin en fonds de roulement d'exploitation normatif ; - Analyser le besoin en fonds de roulement (postes de stocks, de créances clients et fiscales, de dettes fournisseurs, de dettes sociales et fiscales, hors IS) ; - Proposer des recommandations en matière de gestion du besoin en fonds de roulement, dans une situation donnée ou	L'approche normative du besoin en fonds de roulement (d'exploitation). Le niveau moyen du besoin en fonds de roulement d'exploitation décomposé en coefficient de structure et de délai d'écoulement. Les actions sur les postes clients, fournisseurs et stocks.	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
prévisionnelle simple, avec une comparaison éventuelle avec le secteur.		
2.3 Analyser les projets d'investissement (12 heures)		
Évaluer la pertinence d'un projet d'investissement en univers certain : - Identifier et distinguer les différents types d'investissements ; - Calculer les flux de trésorerie prévisionnels caractérisant un projet d'investissement ; - Déterminer les différents critères financiers et non financiers de sélection de projets d'investissement.	La typologie des investissements. Les paramètres financiers et comptables caractérisant un investissement. Le choix d'un taux d'actualisation en fonction du coût du capital pour un projet. Les critères financiers de sélection (valeur actuelle nette y compris VAN globale, taux de rentabilité interne y compris TIR global, délai de récupération du capital investi actualisé, indice de profitabilité). Les critères de sélection non financiers.	
2.4 Évaluer la performance des investissements durables (6 heures)		
Analyser une décision d'investissement en univers certain au-delà du simple calcul financier à l'aide de critères de sélection extra-financiers. Argumenter un choix entre plusieurs projets avec la prise en compte de considérations financières et extra-financières.	Les critères de sélection extra-financiers : - Les objectifs de développement durable (ODD) ; - Éligibilité et alignement à la taxonomie verte ; - Critères ESG.	- La théorie du Donut de Kate Raworth (2017) peut être mobilisée. - Il s'agit d'intégrer la transition écologique dans la décision d'investissement : - dans l'analyse des flux de trésorerie (coût supplémentaire, subvention, réduction des risques futurs) ; - dans le taux d'actualisation (financement bancaire moins cher et plus facile).

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 3 – Optimiser la politique de financement (36 heures)		
3.1 Identifier les acteurs du financement (4 heures)		
Identifier les acteurs du financement intermédié et les apporteurs de capitaux : - Les intermédiaires financiers ; - Les acteurs modifiant la structure de capital de l'entreprise ; - Les associés de l'entreprise ; - Les acteurs du « financement vert ».	Les acteurs du financement intermédié et les apporteurs de capitaux : - Les intermédiaires financiers (emprunt bancaire, emprunt obligataire, <i>lending crowdfunding</i>) ; - Les acteurs modifiant la structure de capital de l'entreprise (augmentation de capital, <i>business angels</i>, acteurs du <i>private equity</i>, <i>equity crowdfunding</i>, fonds d'investissement) ; - Les associés de l'entreprise (compte courant d'associés) ; - Les acteurs du « financement vert » (ADEME, organismes de certification etc.)	
3.2 Optimiser les modes de financement (4 heures)		
Différencier les modes de financement selon leur origine et le risque supporté par les créanciers : - Distinguer les modes de financement ; - Déterminer et valoriser le montant des engagements financiers de l'entreprise ; - Identifier une ou plusieurs solutions de financement.	L'autofinancement. Le financement par emprunt bancaire. Le financement par emprunt obligataire classique. Le financement par augmentation de capital. Le financement par crédit-bail. Le financement participatif.	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	Les financements verts. Les subventions et les financements publics (Bpifrance).	
3.3 Arbitrer les coûts de financement (12 heures)		
Différencier les modes de financement selon leur coût et caractériser la structure de financement de l'entreprise en prenant en compte le financement global de l'entreprise : - Valoriser le montant des engagements financiers de l'entreprise ; - Calculer et comparer les coûts des différents moyens de financement ; - Calculer l'exigence de rentabilité des actionnaires avec le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) ; - Calculer le coût moyen pondéré du capital.	Le coût des capitaux propres, évalué par actualisation du dividende (constant ou en progression) ou par le MEDAF. Le financement par emprunt bancaire avec construction d'un tableau d'amortissement (<i>in fine</i>, annuité constante, amortissement constant). Le financement par emprunt obligataire classique (<i>in fine</i>). Le financement par crédit-bail. Le coût du capital pour l'entreprise et sa relation avec le taux requis par les actionnaires. L'incidence du niveau d'endettement et du risque de faillite sur le coût du capital (théorie du compromis et théorie du financement hiérarchique).	- Pour l'augmentation de capital, il est attendu de l'étudiant de savoir calculer les modalités financières de l'opération et de connaître les effets pour les actionnaires. Les aspects juridiques liés notamment aux droits préférentiels de souscription et aux droits d'attribution ne sont pas attendus. - Il n'est pas attendu une démonstration du MEDAF mais une compréhension conceptuelle de la rentabilité exigée par les actionnaires, compte tenu d'une rentabilité minimum sur le marché (taux sans risque) et complétée par une prime de risque pondérée par une mesure du risque de l'entreprise. Il est attendu uniquement une application de la formule du MEDAF : $K_c = r_f + \beta_c \cdot (R_m - r_f)$
3.4 Étudier les marchés financiers (8 heures)		
Après avoir resitué le marché financier comme un mode de financement direct au sein de l'économie, déterminer l'apport des marchés financiers en matière de politique de financement et d'information financière de qualité :	Le marché financier : définition, organisation et présentation des différentes catégories de titres, indices boursiers. Les composantes du marché financier. Les relations entre taux actuariel de marché,	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
- Mettre en évidence les grands principes d'organisation (marchés réglementés et gré à gré) ; - Identifier les produits du marché financier, dont les titres verts ; - Identifier les principales sources de notation financière et de cotation des titres ; - Expliquer les cours boursiers des actions et des obligations ; - Justifier la variation des prix des titres en fonction des taux d'intérêt sur le marché et de l'information disponible.	taux nominal et valeur de marché des titres. Le cours boursier des actions et des obligations.	
3.5 Concevoir le plan de financement (8 heures)		
Expliquer les objectifs financiers d'une entité et comment ceux-ci (et les ressources financières correspondantes) contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques : - Apprécier la pertinence de la politique de financement retenue et sa cohérence avec la politique d'investissement afin d'assurer l'équilibre de la trésorerie sur le moyen terme ; - Identifier les étapes de la construction d'un plan de financement ; - Élaborer un plan de financement ;	Les objectifs du plan de financement. Le plan de financement présenté sur une durée de trois à cinq ans. Les différentes modalités d'équilibrage de la trésorerie à moyen terme.	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
- Identifier des modalités d'équilibrage du plan de financement, dans une situation donnée.		
Partie 4 – Gérer la trésorerie à court terme (18 heures)		
4.1 Prévoir la gestion de trésorerie (6 heures)		
Anticiper les mouvements de trésorerie de court terme et les reporter dans le budget de trésorerie : - Caractériser la notion de prévision de trésorerie ; - Construire un budget de trésorerie ; - Commenter le principe de l'équilibrage de la trésorerie, notamment d'un plan de trésorerie.	L'établissement des prévisions de trésorerie. L'élaboration d'un budget de trésorerie à un horizon de quelques mois avec prise en compte de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).	- Les dates de valeur et la gestion de trésorerie au quotidien ne sont plus au programme. Les jours de valeur seront exclus des calculs de coût de financement. - La construction du plan de trésorerie n'est pas demandée, mais uniquement son interprétation.
4.2 Optimiser le financement des déficits de trésorerie de court terme (6 heures)		
Minimiser le coût de financement des déficits de trésorerie de court terme : - Distinguer et qualifier les principales modalités de financement des déficits de trésorerie ; - Calculer les coûts associés à un découvert, l'affacturage, une remise à l'escompte, un crédit de trésorerie ; - Arbitrer entre les différentes modalités de financement à la disposition de l'entreprise en fonction de leurs coûts. -	Les principales modalités de financement à court terme des soldes déficitaires de trésorerie : lettre de change, affacturage, une remise à l'escompte, crédit de trésorerie, découvert Les coûts des différentes modalités de financement, notamment les agios (intérêts et commissions)	- Il est attendu du candidat une compréhension fine des mécanismes et des solutions liés à la gestion de la trésorerie à court terme pour aider le dirigeant ou gérant d'entreprise à minimiser ses coûts de financement.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
4.3 Optimiser le placement des excédents de trésorerie (6 heures)		
Identifier les avantages et les risques des placements des excédents de trésorerie : - Déterminer les différents placements proposés par les établissements de crédit ; - Comprendre les enjeux de la diversification.	Les produits bancaires (comptes à terme fixes ou variables ; OPCVM ; NEU CP ; bons du Trésor). L'espérance et l'écart-type de la rentabilité de l'action. Le risque de marché et le risque diversifiable.	- Le référentiel se centre uniquement sur les produits financiers proposés par les établissements de crédit. - Pour mettre en évidence l'intérêt de la diversification, le calcul du risque d'un portefeuille titre n'est pas attendu.

DCG – UE 7

MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

Volume horaire : 200 heures

Objectifs

L'UE 7, management des organisations, du DCG a pour objectif de fournir aux titulaires du DCG des clés de compréhension du fonctionnement, des problématiques et des particularités des organisations qu'ils auront à accompagner en tant que professionnels de la filière expertise-comptable. Ce programme réformé intègre notamment les enjeux actuels autour de la durabilité, du développement de l'Intelligence Artificielle (IA) et des risques.

Les compétences à mobiliser en UE 7 sont des compétences de repérage, caractérisation, explication et analyse de situations de management pour tout type d'organisations, reflétant la diversité des contextes professionnels que les titulaires du DCG rencontreront. Si elles portent sur les trois niveaux complémentaires du management (management stratégique, organisationnel et opérationnel), un accent particulier est mis sur la compréhension du comportement humain, c'est-à-dire le niveau organisationnel, en tant que préalable indispensable à l'exercice des fonctions managériales. Enfin, l'UE 7 donne une première vision d'ensemble du management des organisations, comme socle de toute poursuite d'études en master de gestion (DSCG ou autre).

L'UE 7 vise également à développer des compétences transversales, notamment partagées avec l'UE 5 :

- Exploiter des documents de nature variée (presse spécialisée et généraliste, multimédia, documents statistiques, ...) ;
- Développer et exploiter une culture managériale actualisée visant à comprendre les problématiques des organisations ;
- Caractériser et analyser des situations et décisions managériales ;
- Élaborer une argumentation en mobilisant le vocabulaire spécifique adapté ainsi que les concepts et illustrations nécessaires (factuelles ou théoriques).

Structure du programme :

Le programme est découpé en 4 parties permettant de découvrir les différentes facettes du management et sa nécessaire cohérence d'ensemble :

- Partie 1 : Expliquer le contexte et les enjeux du management des organisations (40h)
- Partie 2 : Expliquer le management stratégique (30h)
- Partie 3 : Expliquer le management organisationnel (80h)
- Partie 4 : Expliquer le management opérationnel (50h)

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

L'UE 7 du DCG trouve son prolongement dans l'UE 3 du DSCG intitulé « Contrôle de gestion et stratégie ». Si des savoirs similaires sont mobilisés dans les deux programmes (ex : outils du diagnostic, types de stratégie, ...), ils le sont à des niveaux de compétences différents. Le niveau d'analyse exigible est ainsi plus élevé en DSCG (précision des savoirs associés, degré de complexité, finesse d'analyse, ...). C'est également seulement au niveau DSCG que les outils du contrôle de gestion (UE 11 du DCG) seront mis au service de l'analyse stratégique. Les deux programmes (UE 7 DCG et UE 3 DSCG) sont ainsi construits en articulation, avec une progressivité dans la montée en compétences.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Expliquer le contexte et les enjeux du management des organisations (40 heures)		
1.1 Délimiter les objectifs et les périmètres du management (10 heures)		
Identifier les buts et objectifs d'une organisation. Expliquer les interdépendances et les paradoxes entre les objectifs d'une organisation donnée. Distinguer les niveaux de management et expliquer leur rôle dans une situation donnée. Identifier les rôles d'un dirigeant, d'un manager et d'un entrepreneur donné. Repérer et apprécier les décisions et les actions du manager, de l'entrepreneur et du dirigeant dans des situations données.	Action collective, organisation. Buts /objectifs. Performance/performance globale. Management. Management stratégique, organisationnel, opérationnel. Manager, entrepreneur, dirigeant. Rôles et fonctions d'un manager, d'un dirigeant (Fayol, Drucker, Mintzberg) et d'un entrepreneur (Schumpeter).	
1.2 Présenter les facteurs de contingence influençant le management (15 heures)		
Caractériser une organisation donnée et mettre en évidence ses spécificités. Caractériser l'environnement actuel d'une organisation donnée. Expliquer les influences réciproques entre une organisation donnée et son environnement.	Formes d'organisations, spécificités et problématiques associées : organisations privées à but lucratif ou non lucratif, organisations publiques, organisations de l'ESS ; organisations marchandes et non marchandes.	- Il ne s'agit pas de connaître tous les types d'organisations et toutes leurs spécificités, mais d'être en mesure de déduire de l'étude des caractéristiques d'une organisation donnée ses spécificités qui peuvent représenter des atouts, mais aussi des contraintes à prendre en compte dans le cadre du management (ex : en termes d'accès aux financements, d'agilité, de statut des ressources humaines, ...).

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Relever des problématiques managériales actuelles. Justifier la création et l'évolution d'une organisation donnée.	Caractéristiques des organisations en lien avec les facteurs de contingence internes : forme et type, finalité, raison d'être, but, métier, ressources, périmètre d'activité (sectoriel et géographique). Caractéristiques de l'environnement actuel : mondialisation, complexité, incertitude, risque, durabilité, digitalisation, Intelligence Artificielle, concurrence. Contingence du management, approche systémique de l'organisation. Théorie évolutionniste (Nelson & Winter).	- Les problématiques managériales actuelles sont nombreuses et évolutives : le candidat doit donc être en mesure de relever n'importe quelle problématique managériale, notamment celles étudiées dans la suite du programme (liées à la qualité, à l'innovation, aux risques, à la durabilité et à l'IA). - Une approche par les opportunités de marché, les besoins non couverts, les raisons propres à l'entrepreneur, les valeurs et les coûts, peut être mobilisée pour justifier la création d'une organisation donnée sans être restrictive et sans nécessiter de référence théorique particulière.

1.3 Analyser la prise en compte par une organisation des parties prenantes et des enjeux de durabilité (15 heures)

Identifier les parties prenantes d'une organisation. Expliquer les points communs et les divergences d'intérêts des parties prenantes (PP) d'une organisation. Apprécier l'influence d'une ou des parties prenantes sur une organisation. Décrire la prise en compte des parties prenantes par une organisation donnée. Caractériser la gouvernance d'une organisation donnée. Analyser les dispositifs liés à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) pour une organisation donnée. Expliquer la prise en compte du risque par une organisation donnée.	Parties prenantes, responsabilité sociétale de l'entreprise, critères ESG, matrice de matérialité. Les théories des parties prenantes (Freeman, Clarkson, Mitchell). Critères d'influence d'une PP (pouvoir, légitimité, urgence). Gouvernance, types de gouvernance. Théorie de l'agence (Jensen et Meckling). Formes de prise en compte des parties prenantes. Risque, management du risque. Écoblanchiment (<i>greenwashing</i>), blanchiment social (<i>socialwashing</i>). Approches éthique vs. utilitariste des PP et	- Critères ESG/matrice de matérialité : il s'agit uniquement de comprendre ces termes rencontrés de plus en plus fréquemment dans les rapports de gestion. Une matrice de matérialité doit pouvoir être comprise et exploitée sans que sa construction ne soit attendue. L'analyse de la gouvernance n'est pas attendue. Seule sa caractérisation l'est. - Toute typologie de prise en compte des parties prenantes est envisageable sans qu'aucune ne soit spécifiquement attendue. On peut par exemple distinguer la surveillance, le partage d'information, la consultation, la concertation, la gouvernance partenariale. - Seuls les grands principes du management du risque sont abordés (processus, critères d'analyse d'un risque - fréquence/gravité, grandes catégories de prise en compte : évitement/prévention/réduction de l'impact/ acceptation...).
---	--	--

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Repérer les enjeux éthiques à prendre en compte dans une décision.	de la RSE.	- On se contente de différencier l'approche éthique de l'approche utilitariste des parties prenantes et de la RSE, sans approfondir les théories et auteurs associés.
Partie 2 – Expliquer le management stratégique (30 heures)		
2.1 Conduire un diagnostic stratégique à l'aide des outils d'analyse adéquats (20 heures)		
Présenter un diagnostic stratégique (interne et externe) à l'aide des outils d'analyse proposés. Présenter une synthèse du diagnostic stratégique.	La démarche stratégique. Environnement. Macro/micro-environnement. Industrie/filière. Outils de l'analyse du macro-environnement : PESTEL. Outils de l'analyse concurrentielle : analyse de Porter (« 5+1 forces »). Outils de l'analyse technologique : cycle de vie de la technologie, typologie des technologies. Outils de l'analyse organisationnelle : diagnostic des ressources et des compétences. Outils de l'analyse des activités : chaîne de valeur interne et globale (Porter), activités principales et de soutien. SWOT, facteurs clés de succès, compétences distinctives.	- L'étude de la démarche stratégique permet uniquement de positionner le diagnostic stratégique. - Le diagnostic de l'industrie et de la filière est à intégrer dans le diagnostic du micro-environnement. - Il n'est pas attendu à ce niveau une mobilisation des outils des autres UE (notamment contrôle de gestion) pour réaliser le diagnostic stratégique. Les outils d'analyse à mobiliser sont systématiquement indiqués : la sélection des outils n'est exigible qu'au niveau DSCG. Il existe différentes typologies de technologies, aucune n'est spécifiquement attendue mais chaque candidat doit être en mesure d'en mobiliser au moins une pertinente. - Les apports et les limites du diagnostic stratégique et de ses outils peuvent être abordés sans être attendus (approfondissement en DSCG).
2.2 Expliquer les choix stratégiques d'une organisation (10 heures)		
Présenter la stratégie d'une organisation en distinguant ses 2 niveaux.	Stratégie et niveaux des stratégies. Stratégies d'ensemble (<i>corporate</i>) :	- La présentation de la stratégie se limite au premier niveau de la stratégie d'ensemble et de domaine, sans rentrer dans les sous-types

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Identifier l'avantage concurrentiel d'une organisation. Évaluer la pertinence des choix stratégiques sur la base du diagnostic mené. Expliquer l'évolution stratégique d'une organisation donnée.	spécialisation, diversification. Stratégies de domaine (<i>business</i>) : stratégies génériques de Porter. Domaine d'activité stratégique. Avantage concurrentiel. Théorie de l'avantage concurrentiel (Porter) et approche fondée sur les ressources et compétences (RBV). Théorie des coûts de transaction (Coase et Williamson). Modes de croissance : interne, externe, conjointe.	(ex : le type de diversification n'est pas à identifier). - Tous les auteurs de l'approche fondée sur les ressources n'ont pas à être connus mais il faut pouvoir prendre appui sur certains d'entre eux (ex : Penrose, Prahalad et Hamel, Wernerfelt, Barney et Grant, ...).

Partie 3 – Expliquer le management organisationnel (80 heures)

3.1 Comprendre les comportements humains et analyser les modes d'animation (25 heures)

Justifier les comportements humains au travail. Identifier et apprécier la pertinence des modes d'animation dans une situation donnée. Expliquer un conflit dans une situation organisationnelle donnée.	Intégration des postulats sur la place de l'humain dans les pratiques managériales : école classique, école des relations humaines, approche sociologique. Comportements individuels : personnalité, émotions, intérêts personnels, rôles sociaux et attentes de rôles, motivation, implication, satisfaction. Dynamique de groupe (Lewin), phénomènes d'influence au sein des groupes restreints. Modes d'animation : culture organisationnelle, communication, styles de	- Le socle de base théorique est : ○ École classique : Taylor, Weber, Fayol ; ○ École des relations humaines : toute référence théorique pertinente est acceptable sans rechercher l'exhaustivité (ex : Mayo, Mc Gregor, Maslow, Alderfer, ...). ○ Approche sociologique : l'individu comme acteur social (Crozier et Friedberg). - On identifie les principaux facteurs explicatifs du comportement humain, sans les détailler tous (par exemple, il ne s'agit pas de lister tous les types de personnalités). - L'analyse de la motivation (principales théories de contenu et de processus) et de l'implication est à maîtriser. Toute référence
---	--	--

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	direction (Lewin, Likert, Blake et Mouton), confiance. Conflits (de l'émergence à la résolution) (Follett). Crise, résilience organisationnelle.	théorique pertinente est acceptable, sans rechercher l'exhaustivité (ex : Herzberg, Maslow, Vroom, Adams ; Thévenet, Etzioni, ...). - Le principe des phénomènes d'influence est à évoquer sans nécessairement l'approfondir : les différents types de phénomènes d'influence ne sont pas attendus. - La confiance renvoie ici au management par la confiance (et non au management de la confiance).
3.2 Caractériser et analyser la structure d'une organisation (25 heures)		
Identifier et caractériser la structure d'une organisation donnée. Analyser la pertinence de la structure d'une organisation donnée à partir des facteurs de contingence. Repérer les tensions et les paradoxes organisationnels à prendre en compte dans la gestion d'une structure.	Caractéristiques d'une structure : division du travail/spécialisation des tâches, modes de coordination, degré de centralisation, degré de formalisation. Types de structures : entrepreneuriale, fonctionnelle, divisionnelle, matricielle, réseau, projet ou adhocratique. Intrapreneuriat. Facteurs de contingence structurelle internes et externes. Les théories de la contingence structurelle.	- Afin d'identifier et caractériser la structure d'une organisation, les configurations organisationnelles de Mintzberg peuvent être mobilisées sans être exigées. - Les analyses de la contingence structurelle doivent mobiliser des références théoriques, par exemple les travaux de Woodward, de Burns et Stalker, de Lawrence et Lorsch, de Chandler, la synthèse de Mintzberg, etc.
3.3 Analyser une décision (15 heures)		
Repérer les niveaux de décision dans une organisation. Caractériser les processus décisionnels. Identifier les facteurs explicatifs d'une décision.	Décision et processus de décision. Typologies de décisions : stratégique, tactique, opérationnelle/programmable, non programmable/individuelle et collective. Facteurs explicatifs de la décision : biais	- Les différents types de biais cognitifs ne sont pas attendus.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Apprécier le rôle du numérique et de l'IA dans le processus de prise de décision dans un contexte donné.	cognitifs, facteurs organisationnels, facteurs environnementaux, facteurs informationnels, ou encore liés aux processus décisionnels. Recours à l'IA et au numérique dans le processus décisionnel. Modèles de processus de décision : modèle rationnel « IMC » (Simon), modèle de la poubelle (Cohen, March, Olsen), modèle comportemental (Cyert et March).	
3.4 Analyser le pouvoir d'un individu (15 heures)		
Distinguer pouvoir, autorité et leadership. Identifier les sources du pouvoir d'un individu. Repérer les relations de pouvoir au sein d'une organisation donnée. Identifier les risques liés au pouvoir d'un individu.	Pouvoir, autorité, leadership, légitimité. Sources du pouvoir, formes d'autorité (Weber), zones d'incertitude (Crozier et Friedberg) Enracinement, harcèlement, influence et soumission	- On n'attend pas les théories liées à l'enracinement. - Le harcèlement est abordé comme risque lié à l'exercice du pouvoir. L'angle juridique n'est pas attendu en UE 7.
Partie 4 – Expliquer le management opérationnel (50 heures)		
4.1 Caractériser et analyser chaque activité opérationnelle (35 heures)		
Identifier et caractériser les activités opérationnelles d'une organisation donnée. Apprécier la pertinence des moyens opérationnels déployés au sein d'une activité. Identifier les risques opérationnels d'une organisation donnée. Analyser l'impact du numérique et de l'IA sur les activités de l'organisation.	Activités opérationnelles : marketing et vente, production, logistique, approvisionnement, communication (interne et externe, non commerciale), recherche et développement, gestion des ressources humaines, finance et contrôle de gestion, système d'information. Principales missions, démarches et outils de	- On se limite à une sensibilisation aux activités opérationnelles d'une organisation, notamment savoir les identifier à partir des missions exercées. Différentes approches de structuration peuvent être retenues pour les caractériser sans qu'aucune ne soit spécifiquement attendue. Il en va de même pour les moyens (démarches et outils) servant à cette caractérisation. L'exhaustivité n'est donc pas attendue concernant les moyens et outils mobilisables. Il s'agit plutôt de comprendre le fonctionnement des

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Mettre en évidence la prise en compte de la durabilité au niveau de chaque activité. Justifier pour une organisation donnée l'évolution d'une activité opérationnelle.	chaque activité opérationnelle : fondamentaux/ tendances actuelles. Risques des activités opérationnelles. Prise en compte des spécificités des services au niveau de chaque activité opérationnelle.	activités opérationnelles et d'exercer son esprit critique vis-à-vis des moyens mis en œuvre par une organisation donnée, compte tenu du contexte.
4.2 Analyser la contribution des activités opérationnelles à la création de valeur (15 heures)		
Expliquer le rôle de chaque activité opérationnelle et leurs interdépendances dans la contribution aux objectifs et aux problématiques managériales d'une organisation donnée. Analyser la chaîne de valeur d'une organisation donnée. Repérer la contribution des activités opérationnelles à partir du modèle économique (<i>business model</i>). Apprécier, dans une situation donnée, la cohérence des moyens opérationnels avec la stratégie et les moyens organisationnels.	Outil de caractérisation du modèle économique Canvas. Exemples de problématiques managériales : prise en compte de la qualité, de l'innovation, des risques, de la durabilité, de l'IA dans les activités opérationnelles.	- L'analyse de la chaîne de valeur d'une organisation s'appuie sur le modèle de Porter étudié dans le point 2.1, en intégrant les différentes approches de la valeur mais sans nécessiter en UE 7 une analyse détaillée des coûts. - Modèle économique Canvas : il s'agit uniquement de savoir interpréter un modèle Canvas.

DCG – UE 8

SYSTEME D'INFORMATION DE GESTION

Volume horaire : 200 heures

Objectifs

Dans un contexte où les systèmes d'information (SI) jouent un rôle central dans la gestion des organisations, la technologie constitue un levier stratégique pour optimiser la prise de décision, renforcer l'efficacité opérationnelle et améliorer les dispositifs de contrôle. En tant qu'outil d'aide à la décision, elle doit permettre d'améliorer la qualité et la réactivité des choix réalisés au sein des organisations tout en garantissant la transparence des processus.

Toutefois, cette transformation numérique doit s'accompagner d'une vigilance accrue quant aux enjeux de sécurité, de protection des données et de conformité réglementaire. Utiliser la technologie de manière éthique en tant qu'outil permettant d'améliorer la prise de décision et de promouvoir l'efficacité et les contrôles au sein des organisations constitue donc un enjeu fondamental pour les différents acteurs concernés.

En outre, la profession comptable étant en constante évolution, ce programme intègre les nouvelles thématiques auxquelles elle est confrontée, notamment la durabilité – en lien avec l'empreinte environnementale des systèmes d'information – ainsi que les outils émergents, tels que l'intelligence artificielle. Il vise à sensibiliser les étudiants à ces enjeux et à leur impact sur la profession, sans pour autant exiger une maîtrise approfondie de leur mise en œuvre.

Structure du programme

L'architecture de ce référentiel s'appuie sur une progression logique depuis la compréhension des fondements des systèmes d'information jusqu'à l'analyse de ses enjeux les plus contemporains.

- La première partie, « Le système d'information dans son environnement », pose les bases conceptuelles en définissant les ressources, les acteurs et l'infrastructure du SI, tout en interrogeant les choix organisationnels nécessaires à son adaptation. Elle constitue un socle indispensable à la maîtrise des rôles et fonctions du SI.
- La deuxième partie, « La gestion des données du système d'information », permet de développer des compétences techniques d'analyse, de structuration et de manipulation de l'information via les bases de données et le tableur. Cette partie met l'accent sur la qualité, la fiabilité et l'usage raisonné des données dans un objectif de gestion, voire de pilotage, tout intégrant la programmation et l'automatisation des traitements.
- La troisième partie, « Le système d'information et la performance des processus », met en évidence le rôle central du SI dans l'optimisation des processus organisationnels. Elle permet de modéliser les processus, d'établir les liens entre processus et données ainsi que d'explorer l'usage des progiciels métiers et l'impact des technologies émergentes sur le fonctionnement des organisations et leur métier.
- Enfin, la quatrième partie, « La sécurité et la durabilité du système d'information », répond à la nécessité croissante d'une approche responsable et sécurisée des SI. Elle traite à la fois des enjeux juridiques et réglementaires, des risques liés à la cybersécurité et de la prise en compte de la durabilité environnementale dans la gestion des ressources numériques.

Cette organisation progressive et modulaire permet ainsi de concilier acquisition des savoirs fondamentaux, développement des compétences opérationnelles et sensibilisation aux enjeux stratégiques et sociétaux du numérique nécessaires à l'utilisation éclairée et performante des systèmes d'information au sein des organisations.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Aucun prérequis pour l'UE 8. L'enseignement de cette UE trouve son prolongement dans l'UE 5 du DSCG (Management des systèmes d'information), avec laquelle elle s'articule.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Comprendre le système d'information dans son environnement (30 heures)		
1.1 Appréhender le rôle du système d'information dans les organisations (6 heures)		
Analyser la qualité d'une information. Mettre en évidence les fonctions et les rôles du système d'information dans une organisation. Identifier et classifier les ressources du système d'information et leurs usages.	Donnée, information, connaissance Critères de qualité de l'information : accessibilité, exactitude, actualité, pertinence, exhaustivité Système d'information Les fonctions du système d'information : collecter, traiter, stocker, diffuser et sécuriser Rôles du système d'information : opérationnel, tactique et stratégique Nature et rôle des ressources interreliées du système d'information : matérielles, logicielles, données et procédures	- Savoir distinguer les notions de donnée, d'information et de connaissance, mais pas celles de compétence. - La fonction du SI qui vise à le sécuriser est simplement introduite ici, pour être détaillé dans le thème 4. - Les notions telles que l'alignement stratégique ou la gouvernance des SI, qui peuvent être utilisées comme illustration du rôle stratégique, n'ont pas vocation à être détaillées ni maîtrisées. - Les niveaux du SI, les sous-systèmes, les procédures de contrôle de la qualité d'une information ne sont pas à aborder.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
1.2 Identifier les acteurs du système d'information (4 heures)		
Distinguer les rôles des différents acteurs, leurs compétences et responsabilités dans le fonctionnement du système d'information selon les particularités de l'organisation. Analyser les interactions des gestionnaires des systèmes d'information avec l'ensemble des acteurs.	Rôles, compétences et responsabilités des acteurs : - Acteurs internes : ○ utilisateurs des progiciels et des applications ○ directeur et gestionnaires des systèmes d'information ○ chefs de projets ○ développeurs d'applications ○ responsable des infrastructures informatiques ○ <i>Data Scientist</i> ○ <i>Date Analyst</i> ○ responsable de la sécurité du système d'information - Acteurs externes : ○ utilisateurs et partenaires (clients, fournisseurs, etc.) ○ entreprises de services du numérique ○ éditeurs Interaction des gestionnaires des systèmes d'information avec les autres responsables et utilisateurs	- L'ensemble des profils métiers du SI issus de la nomenclature du Cigref n'a pas à être abordé. Seuls les emplois listés sont nécessairement connus. - Se limiter à l'identification des rôles, compétences générales et responsabilités des principaux acteurs, sans entrer dans le détail des fiches de poste, des compétences techniques avancées. - Se limiter à une compréhension générale des interactions entre les gestionnaires des systèmes d'information et les autres acteurs, sans analyse approfondie des processus organisationnels ou des modèles de gouvernance de SI.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
1.3 Comprendre l'infrastructure technique du système d'information au service de l'organisation (6 heures)		
Analyser et utiliser l'infrastructure technique du SI : ○ pour localiser les ressources composant l'infrastructure technique ; ○ pour comprendre les modalités de communication fiable dans un réseau.	Infrastructure technique Composants matériels et réseaux : mémoire et puissance de calcul du SI permettant son fonctionnement Systèmes d'exploitation Rôle des protocoles Virtualisation Réseaux publics et privés : internet/ intranet/ extranet Architecture client/serveur Modalités d'accès au réseau	- L'étude des ressources matérielles étudiées portera sur les moyens d'accès aux SI (postes de travail fixes ou mobiles, tablettes, smartphones, terminaux, etc.), périphériques, serveurs et matériels d'interconnexion réseau. - Se limiter à la compréhension du rôle des serveurs (annuaire, messagerie, Web, antivirus, DHCP, DNS) ainsi qu'à des exemples d'usage, sans étude du fonctionnement technique détaillé de ces serveurs. - Se limiter à la compréhension du rôle des protocoles (HTTP, HTTPS, TCP/IP) ainsi qu'à des exemples d'usage, sans étude du fonctionnement technique détaillé de ces protocoles. - Se limiter à la compréhension générale du concept de client/serveur et les rôles respectifs des composants, illustré par des exemples simples.
1.4 Appréhender les solutions informatiques du système d'information (6 heures)		
Catégoriser des applications et services numériques dans un contexte professionnel. Localiser les ressources applicatives. Analyser les différents formats d'échange de documents et apprécier leur interopérabilité.	Solutions informatiques utilisées en l'état ou développées Introduction aux notions de gestion de projet numérique : cahier des charges, maîtrise d'œuvre, maîtrise ouvrage Localisation des données et des applications Interopérabilité des données Formats d'échange Langage à balises d'échange de données de gestion Documents électroniques légaux (factures, bulletins de salaire...) Procédures d'échanges dématérialisées	- Se limiter à la compréhension de l'usage courant de l'espace numérique de travail, sans attendre de compétences techniques avancées ou de paramétrage approfondi des outils. - La localisation des données et des applications inclut l'informatique en nuage. - Il s'agit de réaliser une introduction à la gestion de projet pour acquérir le vocabulaire nécessaire au DSCG. Cette introduction sera limitée à la connaissance du vocabulaire de base (cahier des charges, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre), sans développement sur les méthodes de gestion de projet (cycle en V, Agile, etc.). - Se limiter à l'étude du XML concernant le langage à balises d'échange de données. - Se limiter à l'étude d'exemples courants et simples de procédure

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
		d'échange dématérialisée (exemple : facture électronique, DSN), sans couvrir l'ensemble des processus métiers.
1.5 Comprendre les choix organisationnels liés au système d'information, nécessaires pour s'adapter à son environnement (8 heures)		
Collaborer à un diagnostic du système d'information. Identifier les besoins d'évolution du système d'information. Justifier les enjeux de la transition numérique d'une organisation. Analyser les clauses spécifiques d'un contrat de prestations de services informatiques.	Audit du système d'information. Internalisation et externalisation du système d'information. La transition numérique des organisations. Urbanisation du système d'information. Contrats de prestations de services.	- Se limiter à la compréhension des objectifs et des grandes étapes d'un diagnostic ou d'un audit du système d'information, sans approfondir les méthodologies d'audit détaillées ni les outils techniques utilisés par les auditeurs spécialisés. - Se limiter à l'identification des principaux enjeux, opportunités et risques liés à la transition numérique, sans approfondir les démarches de conduite du changement ni les référentiels ou méthodologies spécifiques (type ITIL, CMMI, etc.) étudiés en DSCG. - Se limiter à une compréhension générale de la notion d'urbanisation du système d'information, sans décrire les démarches d'urbanisation qui seront étudiées en DSCG. Il s'agit d'inscrire le processus de transition numérique dans une démarche rationnelle, celle de l'urbanisation. - Se limiter à l'analyse des clauses spécifiques courantes dans un contrat de prestations de services informatiques.
Partie 2 – Gérer des données du système d'information (110 heures)		
2.1 Structurer et manipuler des données via les bases de données (45 heures)		
2.1.1 Structurer une base de données		
Interpréter un schéma relationnel. Vérifier les règles du modèle relationnel. Adapter un schéma relationnel au changement d'une règle de gestion qui impacte la base de données.	Modèle relationnel, relation Clé primaire Clé étrangère Dépendances fonctionnelles Normalisation des relations et du schéma relationnel	- La normalisation étudiée se limitera à la 3e forme normale, il n'est pas attendu de savoir distinguer 1re, 2e et 3e forme normale, mais d'être capable de dire si un schéma relationnel est normalisé ou non et de le justifier.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	Collecte et sélection des données	
2.1.2 Manipuler des données d'une base de données		
Écrire des requêtes d'extraction de données en réponse à un besoin d'information. Écrire des requêtes de mise à jour de données. Identifier les requêtes d'extraction et de modification de données à réaliser en réponse à un besoin d'information. Comprendre la notion de contrainte d'intégrité référentielle. Extraire des informations d'une base de données.	Systèmes de gestion de bases de données relationnelles : tables et requêtes SQL Requêtes d'interrogation des données de la base : projection, sélection, jointure, tri, regroupements, restriction sur les groupes, sous-requêtes, utilisation de fonctions Requêtes de mise à jour des données de la base Contrainte d'intégrité référentielle Exportation de données	- Les instructions SQL à utiliser devront respecter le SQL-92. Donc l'interrogation des données est réalisée notamment à partir des instructions SELECT, FROM, WHERE, INNER JOIN, LEFT JOIN, RIGHT JOIN, GROUP BY, HAVING, ORDER BY. Les autres types de JOIN n'ont pas à être connus. - Les requêtes de mise à jour portent sur des données des tables et non sur la structure de la base de données.
2.2 Traiter des données via le tableur pour résoudre des problèmes de gestion et aider à la décision (65 heures)		
2.2.1 Automatiser la résolution des problèmes de gestion		
Automatiser des calculs en écrivant des formules. Identifier les besoins d'automatisation d'une feuille de calcul. Exploiter une documentation pour mettre en œuvre une fonction Concevoir et modifier la structure d'un modèle de feuille de calcul. Mettre en place l'ergonomie d'une feuille de calcul	- Découverte du tableur : classeur, feuille de calcul, cellule et types de données. Formules utilisant des fonctions logiques, de calculs appliqués aux nombres et aux dates, de recherche d'informations et de manipulation de texte Éléments d'ergonomie (formatage des cellules, gestion de l'affichage, validation des données, formatage conditionnel et gestion des erreurs)	- Les compétences professionnelles liées à l'écriture de formules passent par la maîtrise de l'utilisation des fonctions avancées du tableur pour répondre à un problème de gestion dans des conditions optimales d'ergonomie et de sécurité. - Le candidat doit pouvoir assurer la maintenabilité d'une feuille de calcul notamment en recourant à des plages dynamiques et en facilitant la modification de valeurs de paramètres.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Assurer la maintenabilité d'une feuille de calcul. Produire des tableaux et des graphiques de synthèse des données pertinents pour aider à la décision. Contrôler l'adéquation entre le contexte d'un problème de gestion et le modèle créé. Importer des informations issues d'une base de données.	Plages dynamiques Cellules de paramètres Nommage de cellule et de plage de cellules Tableaux et graphiques de synthèse Opérations de tris croisés Agrégation et synthèse des données Importation de données	
2.2.2 Auditer une feuille de calcul		
Exploiter les outils de contrôle des formules implémentées. Concevoir un jeu d'essai de données afin de contrôler la vraisemblance des résultats produits par les formules d'une feuille de calcul. Sécuriser le classeur, la feuille de calcul. Concevoir des formules de contrôle de cohérence.	Outils d'audit du tableur Jeu d'essai Contrôle de la confidentialité et de l'intégrité des données d'une feuille de calcul Élément de sécurité de la feuille de calcul (protection de la feuille de calcul)	- Limiter à la conception manuelle de jeux d'essai simples pour vérifier la cohérence des résultats produits, sans aborder des méthodes formelles de test logiciel ni des approches d'automatisation des tests.
2.2.3 Mettre en œuvre des programmes au sein du tableur		
Enregistrer une macro-commande. Interpréter un programme répondant à un problème de gestion.	Programmation au sein d'un tableur Macro-commande (fonction, procédure) Modèle d'objets associé à un tableur Familles d'instructions :	- Se limiter à la mise en œuvre des concepts de base de la programmation en langage VBA appliquée au tableur, en exploitant uniquement les objets fondamentaux (classeur, feuille, colonne, ligne, plage, etc.), sans aborder la création ou l'utilisation de classes personnalisées. - Se limiter à la conception et à la mise au point de programmes simples

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Exécuter, modifier ou compléter le code d'une macro-commande (fonction, procédure).	○ affectation de valeurs, d'objets, de variables et de paramètres ○ instructions d'entrée, de calcul, de cumul et de sortie ○ tests (structures alternatives) simples et imbriqués ○ boucles (structures itératives)	visant à automatiser des tâches ou à résoudre des problèmes de gestion courants, sans entrer dans le développement d'applications complexes ni l'optimisation avancée du code VBA.

Partie 3 – Analyser le système d'information au regard de la performance des processus (30 heures)

3.1 Étudier les processus de l'organisation (15 heures)

3.1.1 Comprendre et représenter les processus de l'organisation

Identifier les processus clés de l'organisation et leurs caractéristiques. Classer les processus selon leur typologie. Identifier les activités, les flux d'orchestration et les événements. Comprendre et représenter un processus sous forme d'un diagramme BPMN. Améliorer, enrichir un processus en fonction de nouvelles règles de gestion.	Notion de processus Typologie des processus : métiers, de support, de pilotage Représentation d'un processus sous forme d'un diagramme BPMN (diagramme de collaboration)	- Respecter la typologie AFNOR des processus : ○ Processus métiers / de réalisation / opérationnels ○ Processus de support / de soutien ○ Processus de pilotage / de management - Respecter la norme BPMN 2.0. Se limiter à l'étude des concepts de base d'un diagramme de collaboration : processus, sous-processus, activités, flux, événements, passerelles, piscines, couloirs, artefacts (commentaire et regroupement).
---	---	--

3.1.2 Identifier le lien entre processus et bases de données

Identifier les recours à la base de données dans le déroulement des processus. Identifier les droits attribués aux utilisateurs ou groupes d'utilisateurs sur	Identification des actions élémentaires à réaliser sur les données des tables d'une base de données (création, lecture, mise à jour et suppression) dans le cadre d'un processus. Attribution des droits aux utilisateurs ou	- La représentation de ces actions élémentaires (création, lecture, mise à jour, suppression de données) en BPMN n'est pas attendue - Se limiter à l'identification des droits fondamentaux attribuables aux utilisateurs ou groupes d'utilisateurs sur les objets de la base (droits de lecture, écriture, modification, suppression), sans entrer dans les concepts
---	--	---

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
les objets de la base.	groupes d'utilisateurs sur les objets de la base en fonction des tâches réalisées par un acteur.	avancés de sécurité. - L'attribution des droits à l'aide d'un langage informatique n'est pas attendue.
3.2 Comprendre la contribution des progiciels à la performance des processus (7 heures)		
Identifier les paramètres à vérifier, à modifier ou à mettre en œuvre dans les progiciels métier. Utiliser un progiciel métier pour participer aux processus de l'organisation. Interpréter un flux de travail (<i>workflow</i>). Vérifier et exploiter la trace des opérations réalisées.	Progiciels métier (dont PGI) : fonctionnalités, paramétrage, utilisation Flux de travail (<i>workflow</i>). Contribution du système d'information à la qualité des processus notamment grâce au <i>workflow</i> Traçabilité des opérations sur les données	- Pas de modélisation du <i>workflow</i>, seulement interprétation et/ou mise en œuvre dans le progiciel.
3.3 Comprendre l'apport des technologies émergentes au service de la performance (8 heures)		
Distinguer les différents types d'intelligence artificielle (IA). Comprendre les enjeux de l'intelligence artificielle (IA) sur le système d'information. Identifier l'apport de l'intelligence artificielle (IA) dans les progiciels métiers et les outils bureautiques. Comprendre les apports de la <i>blockchain</i>. Identifier les conséquences de l'utilisation de l'internet des objets (IoT).	Types d'IA Gestion de la relation client (<i>chatbot</i>, analyse comportement...) Détection de fraudes Modification des processus et transformation des métiers <i>Machine learning</i> No-code Assistance aux utilisateurs <i>Blockchain</i> Internet des objets (<i>IoT</i>) <i>Data Analyse, Data science</i>	- Se limiter au rôle et à l'impact sur la performance du SI de chacune des technologies émergentes (liste non exhaustive), ainsi qu'à des exemples d'usage de ces technologies. Leur fonctionnement technique n'a pas à être détaillé.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Comprendre et analyser les apports de la Data Analyse et de la Data Science dans les entreprises.		
Partie 4 – Appréhender les défis du système d'information en termes de réglementation, sécurité et durabilité (30 heures)		
4.1 Respecter la réglementation sur l'utilisation des données et des outils numériques (8 heures)		
Identifier dans le système d'information les données assujetties à la réglementation. Vérifier la mise en œuvre des principaux textes réglementaires : ○ sur l'utilisation et la conservation des données ; ○ sur l'utilisation des outils numériques. Identifier les principales catégories de licences de logiciels. Identifier l'impact de l'utilisation des outils numériques sur la protection des données.	Législation réglementant l'utilisation des données : ○ rôle de l'autorité nationale de protection des données ○ caractéristiques des données soumises à la législation (notions de DCP, données sensibles) ○ obligations du responsable des traitements ○ droits des personnes dont les données sont collectées Droits associés aux différentes catégories de licences Règlement de l'Union Européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (<i>IA Act</i>)	- Les autorités participant à la réglementation et sa mise en œuvre peuvent être évoquées ainsi que les sanctions encourues, mais les compétences sont axées sur les droits et les obligations qui en découlent. - Il s'agit de sensibiliser aux menaces pesant sur les données renseignées dans un outil d'intelligence artificielle. - Se limiter à l'identification des droits généraux associés aux catégories courantes de licences logicielles, sans entrer dans l'analyse juridique des contrats de licence complexes.
4.2 Garantir la sécurisation du système d'information et des échanges de données (14 heures)		
Identifier et hiérarchiser les principaux risques liés à la sécurité du SI. Identifier les mesures de protection à mettre en place.	Critères de la sécurité des systèmes d'information (disponibilité, intégrité/inaltérabilité, confidentialité, traçabilité, imputabilité et non répudiation,	- Les différents types de chiffrement n'ont pas à être présentés. - Se limiter à la compréhension des principes fondamentaux de la sécurité des systèmes d'information. - S'appuyer sur l'aspect fonctionnel des outils et non leur technicité

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Appliquer les procédures de sécurité. Analyser la fiabilité des procédures et des traitements. Prendre en compte la dimension humaine dans la gestion des risques	authenticité) Principes de la signature électronique et du certificat numérique Risques, menaces, vulnérabilités Responsabilité de la sécurité du SI Rôle du facteur humain dans la sécurité du système d'information Outils et procédures de protection, de sauvegarde et de restauration de données	- Se limiter à la compréhension de la répartition des responsabilités générales (direction, DSI, utilisateurs).
4.3 Découvrir la durabilité (8 heures)		
Identifier les impacts environnementaux du système d'information. Proposer des pratiques minimisant les impacts environnementaux du système d'information. Appliquer la réglementation en matière de durabilité.	Différents impacts : positifs et négatifs Empreinte écologique Pratiques relatives à l'énergie, aux matériels, aux comportements, aux données. Réglementation : loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique)	- Comprendre les enjeux de la durabilité numérique et l'impact de la loi REEN sur les pratiques des entreprises, mais sans détailler les aspects techniques (comme les infrastructures informatiques) ou juridiques (inutile de connaître les sanctions précises en cas de non-respect, ni les normes de certification environnementale). - Se limiter à une approche qualitative des impacts positifs (dématérialisation réduisant certains déplacements, réduction de la consommation de papier, ...) et négatifs (surconsommation énergétique, multiplication des terminaux, ...), sans analyse quantitative ni modélisation d'impact global. - Se limiter à la connaissance et à la proposition de bonnes pratiques concrètes dans les domaines de la gestion de l'énergie, des choix et gestion des matériels, des comportements numériques responsables sans entrer dans l'analyse du cycle de vie complet des équipements ni dans l'évaluation environnementale technique (bilan carbone, etc.).

DCG - UE 9 COMPTABILITE

Volume horaire : 170 heures

Objectifs

L'UE 9 a pour objectif la maîtrise des bases de la comptabilité nécessaires à la tenue et la révision comptables d'une organisation.

L'analyse des différentes opérations et de leurs enregistrements dans le système d'information comptable doit permettre d'acquérir les notions et mécanismes fondamentaux par le développement des compétences énoncées.

Structure du programme

Le programme met l'accent sur 6 compétences fondamentales :

1. Comprendre l'écosystème comptable : il s'agit de situer la comptabilité dans son cadre juridique, économique et professionnel.
2. Appréhender la méthode comptable : l'objectif ici est d'être en mesure de comprendre les mécanismes fondamentaux de la technique comptable.
3. Analyser comptablement des opérations courantes : il s'agit de maîtriser (comprendre, connaître, enregistrer, contrôler et analyser) les enregistrements comptables des opérations courantes notamment les opérations d'achat, de vente, de règlement, d'investissement et de financement.
4. Opérer les régularisations liées aux opérations d'inventaire : il s'agit de maîtriser les ajustements comptables nécessaires à la clôture des comptes.
5. Établir les comptes annuels et cerner les enjeux de leur diffusion : l'objectif est ici de comprendre les enjeux de l'établissement et la diffusion des documents de synthèse.
6. Analyser les impacts de l'évolution technologique sur l'organisation comptable.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

L'UE 9 est la première étape de la formation relative à la comptabilité. Elle ne nécessite donc aucun prérequis. Ses compétences sont centrées sur l'information financière relative aux comptes sociaux.

Les compétences en comptabilité seront développées dans le cadre de l'UE 10 dédiée à la comptabilité approfondie. Les restructurations et les comptes de groupe relèvent de l'UE 4 du DSCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Comprendre l'écosystème comptable : Présenter la comptabilité à travers son cadre normatif et juridique (20 heures)		
1.1 Définir la comptabilité et identifier ses rôles dans une perspective historique (5 heures)		
Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité.	Approche historique de la comptabilité, et de ses relations avec l'économie et le droit Définition de la comptabilité et de ses rôles pour les différents utilisateurs	- Le candidat doit être capable d'énoncer les différents aspects de la comptabilité afin de construire une définition adaptée au cadre juridique français. - Il doit également être en mesure d'expliquer les différentes fonctions et les différents rôles de la comptabilité et de sa communication.
Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit dont le droit comptable.		- Il s'agit pour le candidat : ○ de justifier que la comptabilité est une branche spécifique du droit au même titre que les autres branches du droit ; ○ d'expliquer les relations qui existent entre la comptabilité et l'économie, mais aussi entre la comptabilité et le droit (droit fiscal, droit des sociétés et droit social) ; ○ de citer les différents partenaires de l'entreprise et leurs besoins d'information.
1.2 Positionner la profession comptable au sein du monde économique (10 heures)		
Identifier les modalités d'exercice de la profession, ses missions et ses responsabilités. Expliquer les rôles des organisations professionnelles. Appliquer les règles déontologiques à	Diversité des statuts et des modalités d'exercice de la profession : • Expert-comptable • Commissaire aux comptes • Professionnel du chiffre salarié (contrôleur de gestion, Directeur administratif et financier, ...) • Comptable public Principales missions de l'expert-	- Il s'agit pour le candidat d'appréhender la diversité et l'évolution des métiers exercés par les professionnels de la comptabilité et plus particulièrement par la mise en évidence de l'expansion des missions de conseil (pour l'expert-comptable) et de durabilité. - Le candidat doit être capable d'identifier les organisations encadrant les pratiques des professionnels et leurs domaines de compétences. - À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit être capable d'analyser une situation et de se prononcer sur l'existence ou non d'un problème déontologique. Cette analyse s'appuiera sur un ou des extraits des codes de déontologie.

respecter par les experts-comptables et les commissaires aux comptes, dans une situation donnée.	comptable et du commissaire aux comptes. Ministère de tutelle (experts comptables et commissaires aux compte) Nature des responsabilités du professionnel du chiffre salarié, du comptable public, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. Organisations professionnelles, leurs principaux rôles et leurs liens avec les régulateurs publics : • Ordre des Experts Comptables • Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes • Haute Autorité de l'Audit Notion d'éthique et de déontologie et principes fondamentaux de comportement à observer par la profession.	
--	--	--

1.3 Reconnaître l'intérêt de la normalisation et de la réglementation comptable (5 heures)

Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable.	Normalisation : définition, acteurs, intérêts et limites	- L'étude se limite aux normes applicables pour les comptes individuels.
Justifier l'intérêt de la normalisation comptable.	Sources du droit comptable : directives européennes, lois et règlements, recueil des normes comptables, autres textes professionnels (doctrine, jurisprudence, recommandations,....)	- Au regard de la connaissance des savoirs associés, le candidat doit être capable : ○ de citer et de hiérarchiser les sources du droit comptable ; ○ d'expliciter la normalisation comptable française ; ○ de préciser les objectifs les enjeux et les limites de la normalisation comptable française.
Expliquer le rôle du recueil des normes comptables.	Présentation du plan comptable	- L'étude se limite aux normes applicables pour les comptes individuels.

	général (PCG) : principes comptables et autres règles fondamentales, nomenclature et logique	- Au regard de la connaissance des savoirs associés au thème, le candidat doit pouvoir : ○ caractériser le recueil des normes comptables françaises publié par l'Autorité des normes comptables et de rappeler son contenu ; ○ caractériser le plan comptable général, justifier son élaboration ; ○ citer son contenu ; ○ expliquer la logique et la finalité économique des différentes classes de comptes ; ○ citer et expliciter les principes comptables du recueil de normes comptables (image fidèle, régularité et sincérité, comparabilité et continuité d'activité, prudence, permanence des méthodes) afin de justifier leur importance ; ○ citer et expliciter les autres règles fondamentales (indépendance des exercices, coût historique, intangibilité du bilan d'ouverture, non-compensation, importance relative) afin de justifier leur importance.
--	--	--

Partie 2 – Appréhender la méthode comptable : Présenter les mécanismes et l'organisation comptable (20 heures)

2.1 Identifier les flux et les transcrire dans la comptabilité en utilisant les mécanismes de la technique comptable (5 heures)

Exposer et justifier les mécanismes constitutifs de la technique comptable.	Flux et stocks Distinction emplois et ressources. Principe de la partie double. Passage des flux aux comptes.	- À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir analyser comptablement les échanges qu'une entité effectue avec son environnement. La mise en évidence de ces échanges doit permettre aux candidats de définir un flux, d'identifier les différents flux et d'opérer la distinction entre flux et stocks. - Le candidat doit également être capable pour un flux donné : ○ de justifier sa nature ; ○ d'identifier l'emploi et la ressource afin d'expliquer le mécanisme fondamental de la partie double et celui de la réciprocité des comptes ; ○ de procéder à la transcription des flux dans les comptes du PCG et d'expliquer les termes de débit et de crédit. - Les comptes du PCG d'utilisation facultative ne sont pas exigés (sauf pour ce qui concerne les comptes de TVA).
---	---	---

2.2 Appréhender l'organisation comptable permettant de passer des écritures à une première approche des comptes annuels (15 heures)

Décrire le processus d'enregistrement des opérations comptables, depuis le journal jusqu'aux comptes annuels.	Structure du système d'information comptable (journal, grand-livre, balance et comptes annuels) Définition d'un actif et d'un passif Comptabilité d'engagement et comptabilité de trésorerie Classification comptable et typologie des comptes	- Les enregistrements comptables sont à réaliser dans le cadre d'un journal unique. - À partir d'un contexte professionnel, il s'agit pour le candidat : - o d'identifier et de définir la pièce comptable support de l'enregistrement ; - o de justifier le choix de l'organisation comptable à mettre en place pour l'enregistrement des opérations ; - o de citer et de distinguer les livres comptables obligatoires (livre journal et grand livre) ainsi que les documents facultatifs (grands livres auxiliaires, balance générale et balances auxiliaires) nécessaires pour l'élaboration.
Distinguer les opérations affectant le patrimoine (bilan) de celles affectant l'activité (compte de résultat).		- Le candidat doit être capable de distinguer, lors des enregistrements, les comptes affectant le bilan (comptes de classe 1 à 5) des comptes affectant le compte de résultat (comptes de classe 6 et 7). - Le candidat doit également être capable de définir un actif et un passif.
Analyser les impacts de la tenue d'une comptabilité d'engagement sur les enregistrements comptables.		- Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du Plan Comptable Général (PCG) relatives aux savoirs associés au thème, mais, pouvoir également : - o expliquer la différence entre la comptabilité d'engagement et la comptabilité de trésorerie ; - o maîtriser les écritures comptables qui découlent du choix d'appliquer une comptabilité d'engagement.
Passer de la balance aux comptes annuels.		- Sur la base d'un contexte professionnel, il s'agit pour le candidat, à partir des comptes du grand livre classés par ordre croissant de numérotation : - o de justifier la nécessité de procéder à l'arrêté des comptes ; - o d'établir l'instrument de contrôle et de gestion que représente la balance ; - o de présenter le bilan et le compte de résultat.

Partie 3 – Analyser comptablement des opérations courantes : Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations courantes (60 heures)

3.1 Traduire en comptabilité les opérations courantes réalisées avec les tiers (30 heures)

Différencier les pièces justificatives comptables (factures...) des autres documents (devis, bons de commande, proforma...).		- À partir de la description d'opérations effectuées par une entité, il peut être demandé aux candidats de distinguer les pièces comptables qui conduisent à constater des droits et/ou des obligations chiffrées, générées par l'activité économique de l'entité, de celles qui ne conduisent à aucun enregistrement lors de leur réception ou émission.
Citer les différentes modalités de règlement des dettes et créances, les comptabiliser (ou contrôler leur enregistrement comptable) et lettrer les opérations.	Pièces justificatives comptables et autres documents Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) Achats et ventes de biens et services comportant : • Réductions • Frais accessoires • Crédits et les règlements • Avances et acomptes • Emballages Lettrage des dettes et créances avec leur règlement	- Le candidat doit connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés concernant le dénouement des flux réels qui avaient entraîné lors de leur comptabilisation l'ouverture de comptes de créances et de dettes, et ce même, s'il y avait eu une entrée ou une sortie de trésorerie le même jour (opération au comptant). - Le candidat doit être capable, à partir d'un contexte professionnel de citer les moyens de règlement permettant de solder les comptes de créances et de dettes (règlement en espèces, par chèque et carte de crédit, par virement et assimilés, par l'exploitant, par lettre de change relevé magnétique) et de maîtriser leur enregistrement comptable. - Le transit par les comptes de chèques et de CB à encaisser n'est pas attendu. - L'étude des lettres de change se limite à la lettre de change relevé magnétique.
Expliquer le mécanisme de la TVA.	Achats et ventes en devises TVA sur opérations internationales (avec l'Union Européenne et le reste du monde) Opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux État de rapprochement bancaire	- Le candidat doit pouvoir restituer les mécanismes simples en matière de TVA aussi bien pour les opérations (livraisons de biens et prestations de services) réalisées : ○ en France ; ○ avec l'Union Européenne ; ○ avec le reste du monde. - Dans tous les cas, les numéros d'identification intracommunautaire auront été échangés. - L'étude se limite aux principes généraux. - N'est pas exigée des candidats la connaissance des opérations spécifiques relevant de l'UE 4 du DCG notamment : ○ les prestations de services intracommunautaires ;

		○ les régularisations de TVA ; ○ les redevables et assujettis partiels.
Évaluer et comptabiliser le montant de la TVA due ou du crédit de TVA (ou contrôler l'enregistrement comptable).		- À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir : ○ qualifier les opérations simples ; ○ calculer la TVA due ou le crédit de TVA au titre d'une période ; ○ maîtriser l'enregistrement comptable de la déclaration et le paiement de la TVA le cas échéant. - La compétence visant à remplir une déclaration de TVA n'est pas exigée. En revanche le candidat doit être capable de lire une déclaration de TVA simple pour la comptabiliser.
Distinguer les emballages ayant la nature de charge et ceux ayant la nature d'immobilisation.		- L'étude des emballages ne porte que sur ○ les acquisitions et les cessions relatives aux emballages perdus et aux emballages récupérables (identifiables ou non) ; ○ les consignations et restitution d'emballages consignés ; ○ les défauts de restitution d'emballages. - À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement pouvoir identifier et classer les emballages utilisés dans le cadre des échanges commerciaux d'une entité, mais également il doit être capable de comptabiliser toutes les informations relatives aux emballages portées sur la facture initiale et sur la facture d'avoir. - Les bonis-malis sur emballages sont exclus du programme. - Il n'est pas attendu du candidat d'appliquer de la TVA lors de la consignation des emballages.
Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels (ou contrôler leur enregistrement comptable).		- Le candidat doit connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés qui concernent les achats et ventes de biens et services en France et les achats et ventes de biens à l'étranger. - Ces opérations qui donnent lieu à l'établissement de factures exigent des candidats, la maîtrise de l'ensemble des écritures qui en résultent. Le candidat doit à ce titre, non seulement être capable de définir les mentions (y compris les mentions légales

		obligatoires) qui figurent sur une facture initiale ou sur une facture d'avoir (réductions à caractères commercial et financier, frais accessoires, avances et acomptes, retour sur achats et sur ventes, emballages, TVA, modalités de règlement, y compris les règlements en devises), mais également être capable de maîtriser l'enregistrement comptable de ces opérations de gestion courante. - L'étude des opérations en devises se limite aux opérations dont le règlement a lieu sur le même exercice comptable.
Évaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux.		- Le candidat connaît les règles du PCG relatives aux charges de personnel. - À partir d'un contexte professionnel, il est capable d'indiquer les éléments constitutifs du salaire brut, de calculer le montant du salaire net avant impôt sur le revenu et du net payé. - Il doit également être en mesure de déterminer le coût total du personnel pour l'employeur et de comptabiliser les opérations relatives à la paie au titre d'un mois. - Le candidat doit pouvoir comptabiliser les avances, les acomptes et les saisies sur salaire ainsi que le prélèvement à la source. - Il n'est pas attendu du candidat : ○ de citer les contrats de travail ; ○ d'indiquer les taux nécessaires aux calculs des différentes cotisations sociales ainsi que les bases de calcul ; ○ d'établir une fiche de paie ; ○ de maîtriser ou comptabiliser les aides à l'emploi, les taxes assises sur les salaires, les avantages en nature, les remboursements de frais et les congés payés.
Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir, contrôler sa cohérence puis comptabiliser les écritures nécessaires.		- Le candidat doit non seulement connaître l'objectif et l'utilité d'un état de rapprochement bancaire, mais également, être capable dans un contexte professionnel donné, de procéder à l'établissement de ce document extra-comptable, de contrôler sa cohérence, puis de procéder aux écritures comptables qui résultent du rapprochement du compte banque de l'entreprise avec celui de l'entreprise à la banque.

3.2 Analyser les opérations d'investissement et de placement et les traduire en comptabilité (10 heures)

Distinguer les charges des immobilisations.	Définition et typologie des immobilisations Modalités d'entrée des immobilisations dans le patrimoine de l'entité (acquises à titre onéreux et produites par l'entité) et valeurs associées Qualification des titres Typologie et modalités d'entrée des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine Principales caractéristiques des actions, parts sociales et obligations Comptabilisation des revenus des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement	- À partir d'un contexte professionnel le candidat doit être capable d'expliquer que la distinction entre charges et immobilisations s'opère à partir de la notion de consommation de l'avantage économique lié à l'actif associée au critère de durée.
Identifier la nature d'une immobilisation.		- Le candidat doit pouvoir identifier les immobilisations corporelles et incorporelles à partir des définitions du PCG.
Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité.		- Il doit être capable de citer, de définir et de justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité. - Les entrées par voie d'échange et à titre gratuit sont exclues du programme.
Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité (ou contrôler l'enregistrement comptable).		- À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir : ○ rappeler les différentes valeurs retenues par le PCG à la date d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux et produites dans le patrimoine de l'entité ; ○ expliciter la définition de ces différentes valeurs ; ○ maîtriser l'enregistrement comptable des factures matérialisant l'entrée de ces actifs dans le patrimoine de l'entité. - Les candidats devront connaître l'intégration de la TVA dans le coût d'acquisition des véhicules de tourisme. - L'étude du coût d'acquisition se limite au prix d'achat, aux coûts directement attribuables et à l'option relative aux droits de mutation, honoraires, frais d'actes et commissions (les autres options relèvent de l'UE10). - La comptabilisation des immobilisations par composant n'est pas attendue.
Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité ainsi que les revenus associés (ou contrôler l'enregistrement comptable).		- À partir d'un contexte professionnel, il peut être demandé aux candidats : ○ de distinguer une action ou part sociale d'une obligation ; ○ d'énoncer et de préciser les quatre catégories de titres proposées par le PCG ; ○ de rappeler les modalités d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entité ;

		○ d'identifier la nature des revenus liées à la détention de ces actifs financiers ; ○ de maîtriser l'enregistrement comptable des factures matérialisant l'entrée de ces actifs dans le patrimoine de l'entité et les revenus de ces titres. - L'étude se limite aux actions et parts sociales entièrement libérées, aux obligations acquises à l'émission et à leurs revenus encaissés.
3.3 Analyser les opérations concernant les cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement les traduire en comptabilité (10 heures)		
Analyser les règles spécifiques de comptabilisation applicables aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement.	Cession des immobilisations non financières Cession des immobilisations financières Cession des valeurs mobilières de placement	- Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème, mais également pouvoir évaluer et comptabiliser, au cours de l'exercice, les opérations portant sur les cessions des différentes immobilisations et sur les valeurs mobilières de placement, qui figurent dans le patrimoine de l'entité. - Le candidat doit être capable de traiter la gestion du portefeuille de titres avec les méthodes « PEPS » et « coût moyen pondéré ». - Les cessions d'obligations sont exclues de l'UE 9.
Évaluer et comptabiliser les cessions des immobilisations et des valeurs mobilières de placement (ou contrôler leur enregistrement comptable).		
3.4 Apprécier et traduire en comptabilité certaines sources de financement que peut mobiliser l'organisation (10 heures)		
Identifier quelques types de financement.	Modes de financement : • Emprunt bancaire classique (et modalités de remboursement) • Crédit-bail • Compte de l'exploitant • Compte courant d'associé • Affacturage • Escompte des lettres de change relevé magnétiques	- Le candidat doit être capable de citer et de présenter quelques moyens de financement dont peuvent disposer les entreprises. - Les autres modes de financements non cités (financement par capitaux propres, emprunt obligataire, subvention, autofinancement, désinvestissement, crowdfunding, ...) relèvent des UE 6 du DCG ou UE 2 du DSCG.
Élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires.		- Le candidat doit, à partir d'un contexte professionnel, être capable pour chaque mode de financement étudié, de présenter ses principales caractéristiques. - Le candidat doit aussi être capable :
Comptabiliser quelques opérations de financement (ou contrôler leur enregistrement comptable).		○ d'élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires ; ○ de maîtriser l'enregistrement comptable des opérations de financement relatives aux emprunts bancaires, au crédit-bail, au compte de l'exploitant,

		au compte courant d'associé, à l'affacturage et à l'escompte des lettres de change magnétiques.
Partie 4 – Opérer les régularisations liées aux opérations d'inventaire : Présenter les règles de comptabilisation des principales opérations d'inventaire (écritures de régularisation, écritures de regroupement) (50 heures)		
4.1 Cerner la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire et leurs spécificités par rapport aux opérations courantes (40 heures)		
Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire.	Principes d'évaluation à l'inventaire Inventaire intermittent et variation des stocks Amortissements comptables des immobilisations Dépréciation des actifs Provisions Ajustement et rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice Sortie des immobilisations du patrimoine Sortie des VMP du patrimoine	- Le candidat doit être capable d'exposer les raisons qui ont conduit le législateur à imposer aux entités de mettre en œuvre les travaux d'inventaire. - Il doit pouvoir expliquer les enjeux de ces opérations.
Établir l'articulation entre les principes comptables et les autres règles fondamentales et les opérations d'inventaire.		- Il doit également être en mesure d'énoncer et d'expliquer les principes comptables et les autres règles fondamentales liés aux travaux de fin d'exercice comptable et qui entraînent les écritures d'inventaire
Évaluer, comptabiliser les différentes opérations d'inventaire (ou contrôler l'enregistrement comptable).		- Le candidat doit être capable, dans un contexte professionnel donné, de procéder aux évaluations préalables à la comptabilisation des opérations d'inventaire. - Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés mais également maîtriser les écritures comptables qui concernent : ○ les stocks à l'inventaire en application de la technique de l'inventaire intermittent ; ○ les amortissements comptables ; ○ les dépréciations et les reprises ; ○ les provisions et les reprises ; ○ l'ajustement des charges et des produits ; ○ les sorties d'éléments d'actif. - Le candidat doit être capable de traiter la gestion du portefeuille de titres ou des stocks avec les méthodes « PEPS » et « coût moyen pondéré ». - Le candidat doit être capable de distinguer une provision d'une dette ou d'une charge à payer.

		- Sont exclus du programme : ○ la réalisation de fiches de stocks ; ○ toutes les modifications du plan d'amortissement initial ; ○ le calcul et l'enregistrement des amortissements dérogatoires sur les actifs ; ○ les différences de conversion actif et passif ainsi que les provisions pour pertes de change (l'étude des opérations en devises se limite aux opérations pour lesquelles le règlement a lieu sur le même exercice comptable). - Pour les stocks, il convient de se placer dans le cadre d'un inventaire intermittent. - Seules les provisions pour litiges, amendes et pénalités sont étudiées.
4.2 Déterminer le résultat, clôturer et réouvrir les comptes (10 heures)		
Expliquer les mécanismes conduisant à solder les comptes de gestion et permettant la détermination du résultat.	Solde des comptes de charges Solde des comptes de produits Résultat de l'exercice : bénéfice ou perte	- Au regard de l'indépendance des exercices, le candidat doit être capable, à partir d'un contexte professionnel, d'expliquer la nécessité de solder les comptes de produits et de charges ouverts durant l'exercice et à la date d'inventaire, d'exposer les modalités de détermination du résultat selon le système classique et dans les comptabilités informatisées. - La connaissance des règles comptables et des savoirs associés au thème doit lui permettre de procéder au calcul, à la qualification du résultat et aux enregistrements comptables conduisant aux écritures de regroupement (ou de reclassement). - Le solde des comptes de gestion soustractifs de réduction est exclu du programme.
Calculer et qualifier le résultat de l'exercice.		
Comptabiliser les opérations de clôture des comptes de gestion.		
Expliquer les mécanismes de clôture et de réouverture des comptes de bilan.	Formalités de clôture des comptes de bilan Formalités de réouverture des comptes de bilan	- Au regard des principes comptables et des autres règles fondamentales, le candidat doit pouvoir, à partir d'un contexte professionnel, expliquer la nécessité de la transition entre les exercices. - La connaissance des règles comptables et des savoirs associés au thème doit lui permettre de procéder aux enregistrements comptables conduisant à la clôture des comptes de bilan et du journal et à leur réouverture, et à la contre-passation des écritures de régularisation.
Comptabiliser les opérations de clôture et de réouverture des comptes de bilan.		

Partie 5 – Etablir les comptes annuels et cerner les enjeux de leur diffusion : Comprendre les enjeux de l'établissement et la diffusion des documents de synthèse (10 heures)		
Établir et comprendre les comptes annuels conformément aux dispositions du PCG.	Comptes annuels : • Bilan • Compte de résultat • Annexe	- À partir d'une situation professionnelle et de la connaissance des règles du PCG relatives aux savoir associés, le candidat doit être en mesure : ○ d'énoncer les principes généraux d'établissement des comptes annuels qui forment un tout indissociable ; ○ d'expliquer le rôle de chaque document ; ○ d'établir les comptes annuels conformément aux dispositions du PCG ; ○ d'élaborer les principaux tableaux de l'annexe (valeur brute, amortissements, dépréciations, provisions).
Élaborer les principaux tableaux de l'annexe (immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions).		
Comprendre les enjeux de la publication obligatoire et de la diffusion des comptes annuels	Rôle des comptes annuels Obligations de publication Plaquette comptable et liasse fiscale	- Le candidat doit cerner l'importance et les principales modalités du dépôt et de la publication des comptes annuels. - Le candidat doit faire le lien entre la taille de l'entreprise et l'étendue des obligations de dépôt des comptes annuels. - Le détail des seuils et obligations sera fourni dans une base documentaire. - Le candidat doit également pouvoir citer d'autres documents de diffusion de l'information financière (plaquette comptable communiquée par l'expert-comptable à son client, liasse fiscale).
Partie 6 – Analyser les impacts de l'évolution technologique sur l'organisation comptable : Comprendre les effets des changements numériques (10 heures)		
Exposer la réglementation en matière d'établissement, de dématérialisation et de conservation des factures et autres pièces comptables.	Informatisation de la comptabilité et droit comptable Authentification des données comptables Impact de l'évolution technologique sur l'organisation comptable et sur les contrôles à réaliser	- Concernant les factures et autres pièces comptables, le candidat doit expliciter : ○ les modalités d'établissement (manuel ou informatisé) ; ○ les délais de conservations (comptables, juridiques et fiscaux) ; ○ la réglementation en matière de facture électronique ; ○ la signature électronique.
Expliquer les obligations légales relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires.	Fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables,	- À partir d'une documentation fournie au candidat, il peut lui être demandé de répondre à des questions relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables, déclaration sociale nominative, liasse fiscale, déclaration de TVA, ...).

	déclaration sociale nominative, liasse fiscale, déclaration de TVA) Sauvegarde et confidentialité des données comptables	- Il n'est pas attendu du candidat de connaître le périmètre de contrôle des fichiers informatisés obligatoires et les sanctions encourues pour non-respect des obligations légales. Cependant, si ces informations lui sont fournies, il doit pouvoir les exploiter.
Utiliser un logiciel / application comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré.		- A partir d'une situation professionnelle, le candidat doit être en mesure de décrire les différentes étapes à mettre en œuvre dans l'outil pour saisir, corriger, valider ou clôturer les écritures comptables. - Il ne peut pas être demandé au candidat de connaître l'utilisation spécifique d'un outil particulier.
Identifier et analyser les impacts actuels de l'évolution technologique sur l'organisation comptable et l'évolution des pratiques comptables.		- Il peut être attendu du candidat notamment : ○ d'identifier les impacts de ces pratiques au sein des différentes entités (notamment les contrôles à mettre en œuvre) ; ○ d'énumérer les avantages et inconvénients de l'évolution technologique ; ○ d'expliquer les conséquences pour les différentes parties prenantes.
Proposer des modalités adaptées de sauvegarde et de confidentialité des données comptables, dans une situation donnée.		- Le candidat doit connaître, dans une situation donnée : ○ les supports de conservation et d'archivage des données utilisées (dans un environnement dématérialisé) ; ○ l'importance de la confidentialité au regard de la sensibilité des données personnelles.

DCG – UE 10

COMPTABILITE APPROFONDIE

Volume horaire : 170 heures

Objectifs

Dans la continuité de l'unité d'enseignement de comptabilité, l'unité d'enseignement de comptabilité approfondie vise à compléter et approfondir les notions comptables de base. À ce titre, elle doit permettre :

- d'avoir une vision complète du cadre comptable français, tout en percevant sa contingence ;
- de présenter les solutions apportées aux difficultés rencontrées lors de diverses opérations.

L'objectif de l'UE 10 est de permettre aux étudiants d'acquérir une autonomie professionnelle dans le traitement des opérations comptables en développant leur capacité à mobiliser seuls les règles, d'analyser une situation comptable, de choisir les traitements appropriés, de les mettre en œuvre avec rigueur et de les justifier.

Dans un environnement technologique évolutif, ce référentiel intègre des compétences de contrôle pour chaque thème, en se centrant sur les notions complexes fondamentales. Il est attendu de pouvoir comptabiliser les opérations listées dans ce référentiel car il s'agit d'un préalable indispensable au développement de la compétence de contrôle.

Structure du programme

Ce référentiel se compose de 6 parties qui peuvent être abordées dans un ordre différent de celui présenté et qui peuvent faire l'objet d'une étude combinée.

La première partie présentera le cadre normatif qui s'applique aux comptes individuels français, en positionnant le PCG dans son contexte. Elle mettra notamment en avant les principes comptables et autres règles fondamentales applicables en France, qui pourront ensuite être mobilisés dans les parties suivantes pour justifier les traitements comptables appliqués.

La deuxième partie sera consacrée à l'analyse et au traitement comptable des transactions relatives à l'actif. La troisième partie sera consacrée à l'analyse et au traitement comptable des transactions relatives au passif. Ces deux parties permettront d'identifier et de comprendre les problèmes posés par la comptabilisation des actifs et passifs, les solutions apportées et leurs impacts.

La quatrième partie sera consacrée à l'analyse et au traitement comptable des transactions relatives aux charges et produits. Elle vise à appréhender l'importance de la notion de temps dans le processus comptable et la question du rattachement et de la classification des charges et des produits au résultat de l'exercice.

La cinquième partie abordera la cohérence globale des documents de synthèse. Son objectif est de mesurer l'impact des écritures comptables sur le bilan et le compte de résultat et d'apprécier l'importance de l'annexe, être capable de compléter les principaux tableaux y figurant et contrôler l'information présentée.

Ces cinq premières parties doivent permettre au candidat de développer les compétences fondamentales nécessaires à la production de l’information comptable, de la comptabilisation des opérations jusqu’à la production et le contrôle des documents de synthèse.

La sixième partie sera consacrée aux spécificités comptables du secteur non lucratif. Elle constitue une ouverture permettant d’apprécier l’adaptation du cadre comptable aux caractéristiques et particularités d’autres entités.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Le présent référentiel s’inscrit dans la continuité de l’UE 9 – Comptabilité et la maîtrise des compétences de celle-ci constitue un prérequis indispensable à l’UE 10. Les restructurations et les comptes de groupe relèvent de l’UE 4 du DSCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d’étude
Partie 1 – Positionner le PCG dans le contexte évolutif de la normalisation internationale (10 heures)		
Identifier les normalisateurs internationaux et nationaux et comprendre leur rôle. Identifier les principes fondamentaux de la comptabilité et justifier le rôle d’un cadre conceptuel. Citer les référentiels comptables applicables en France.	Normalisateur international et principaux rôles : « International Accounting Standards Board » (IASB) Normalisateurs nationaux et principaux rôles : ○ Autorité des normes comptables (ANC) ○ Autorité des marchés financiers (AMF) Principes comptables et autres règles fondamentales applicables en France pour les comptes individuels Notion de groupe et référentiels comptables applicables en France pour les comptes consolidés Comparaison des cadres français et internationaux (International Financial	- La présentation des normalisateurs portera sur leurs principaux rôles, sans détailler leur fonctionnement. - Les principes comptables du recueil des normes comptables doivent être maîtrisés (image fidèle, régularité et sincérité, comparabilité et continuité d’activité, prudence, permanence des méthodes) ainsi que les autres règles fondamentales comptables qui sont : ○ la non compensation ; ○ le coût historique ; ○ l’importance relative ; ○ l’indépendance (ou séparation) des exercices ; ○ l’intangibilité du bilan d’ouverture. - La notion de groupe ne sera abordée que pour justifier l’existence de comptes consolidés et de référentiels spécifiques.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
	Reporting Standards - IFRS) à partir de la notion de juste valeur et du principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence	- Les référentiels applicables aux comptes consolidés seront cités sans détailler les procédures d'adoption des normes. - L'objectif n'est pas d'étudier en profondeur le cadre conceptuel des IFRS mais de présenter les principales différences d'orientation sur la base de la notion de juste valeur et du principe de prééminence de la réalité sur l'apparence.
Partie 2 – Assurer le traitement comptable des transactions relatives à l'actif (70 heures)		
2.1 Comprendre et appliquer les principes généraux relatifs aux actifs (5 heures)		
Caractériser les différentes catégories d'actifs. Exposer les conditions d'activation. Exposer les principes d'évaluation des actifs.	Définition, catégories d'actifs et conditions d'activation Principes d'évaluation des actifs à l'entrée et postérieurement à leur entrée	- Sont présentées les règles applicables uniquement à l'évaluation des actifs : ○ acquis à titre onéreux ; ○ produits par l'entité.
2.2 Analyser, évaluer, comptabiliser et contrôler les immobilisations corporelles et incorporelles (40 heures)		
Identifier et distinguer les immobilisations corporelles et incorporelles. Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des immobilisations corporelles et incorporelles. Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations portant sur les immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée.	Principes d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles à l'entrée et postérieurement à leur entrée : ○ détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais et charges ○ évaluation à l'inventaire (amortissement comptable, amortissement fiscal, amortissement dérogatoire et dépréciation éventuelle) ○ sortie des immobilisations et prise en compte des frais de cession	- L'étude portera sur les actifs acquis à titre onéreux ou produits par l'entité. - Dans le cas où l'opération est exonérée de TVA ou comporte de la TVA non déductible ou auto-liquidée, cela sera précisé dans le contexte. Le montant des régularisations de TVA sera fourni. - Seule la constitution initiale de la provision pour coût de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état est étudiée (sans actualisation). - Les règles fiscales d'amortissement seront fournies.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.	○ comptabilisation des régularisations de TVA Cas spécifique de la clause de réserve de propriété Cas spécifiques relatifs aux immobilisations corporelles : ○ composants ○ sinistres ○ réévaluation libre Cas spécifiques relatifs aux immobilisations incorporelles : ○ opérations de recherche et développement ○ brevets et marques ○ solutions informatiques ○ fonds commerciaux Opérations de location-financement	- En cas d'amortissement dégressif, le plan d'amortissement fiscal sera fourni. Il ne sera pas demandé de justifier les calculs de l'amortissement dégressif. - L'étude de la dépréciation des immobilisations inclut l'incidence de la dépréciation comptable sur le plan d'amortissement comptable. Le montant de la valeur d'usage est fourni. - Le traitement à appliquer pour les frais de cession sur immobilisations est précisé dans le sujet d'examen. - En plus de la présentation des traitements applicables aux composants de première et de seconde catégories, l'étude des composants inclut le cas des composants de première catégorie non identifiés à l'origine. - L'étude des sinistres, en plus du traitement comptable des biens détruits, intègre le traitement à appliquer aux biens non détruits faisant l'objet d'une réparation. Les conséquences comptables des règles fiscales d'imposition de la plus-value découlant de l'opération ne seront pas abordées. - L'étude du fonds commercial ne porte que sur les montants inscrits dans ce poste et les règles générales d'amortissement et de dépréciation. Le candidat doit ainsi appréhender la nature de ce poste sans qu'il ne lui soit demandé d'identifier les différents éléments qui peuvent y être inscrits. - Seuls les cas de dépréciation du fonds commercial non rattaché à d'autres actifs seront étudiés.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
		- L'étude des opérations de location-financement porte sur les points suivants : ○ divergences de traitements entre les règles du PCG et les normes IFRS et justification de ces positions ; ○ traitement comptable applicable aux opérations de crédit-bail mobilier et immobilier dans les comptes individuels, de la mise en place du contrat jusqu'à la levée de l'option. - En ce qui concerne les conséquences comptables des règles fiscales, seul sera abordé l'amortissement dérogatoire en cas de levée de l'option du crédit-bail immobilier. Les règles fiscales d'amortissement seront fournies.

2.3 Analyser, évaluer, comptabiliser et contrôler les stocks (10 heures)

Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des stocks. Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations portant sur les stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée. Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.	Principes d'évaluation des stocks à l'entrée et postérieurement à leur entrée Cas spécifiques : ○ quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés ○ clause de réserve de propriété ○ sinistres	- Pour le cas spécifique des quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés, les écritures comptables demandées au candidat portent exclusivement sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre.
--	---	---

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
2.4 Analyser, évaluer, comptabiliser et contrôler les actifs financiers (15 heures)		
Identifier et caractériser les différentes catégories d'actifs financiers. Exposer et appliquer les règles d'inscription à l'actif, d'évaluation et d'enregistrement des titres. Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations portant sur les actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée. Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.	Définitions et catégories d'actifs financiers Principes d'évaluation des actifs financiers à l'entrée et postérieurement à leur entrée : ○ détermination de la valeur d'entrée et incorporation des frais d'acquisition ○ actions entièrement et partiellement libérées, actions gratuites ○ évaluation à l'inventaire Cas de rachats par l'entité de ses propres actions et obligations. Obligations souscrites à l'émission, acquises ou vendues après leur émission. Acquisition, obtention et cession de droits préférentiels de souscription (DPS) et droits d'attribution (DA).	- Ne seront abordées que les opérations courantes portant sur des titres non hybrides. - La règle fiscale relative aux frais d'acquisition des titres de participation sera fournie. - L'évaluation des titres à l'inventaire s'attache à présenter les règles de détermination de la valeur actuelle par catégorie de titres ainsi que les principes généraux de calcul de la dépréciation, dans un contexte normal. - L'étude des cas de rachats par l'entreprise de ses propres actions porte sur les comptes d'actif utilisés. - La valeur comptable des DPS ou DA cédés sera fournie.
Partie 3 – Assurer le traitement comptable des transactions inhabituelles ou complexes relatives au passif (40 heures)		
3.1 Analyser, évaluer, comptabiliser et contrôler les capitaux propres (20 heures)		
Exposer et appliquer les règles relatives aux opérations de variation des capitaux propres des sociétés selon leur forme juridique. Analyser les opportunités et les risques d'une modalité d'augmentation de capital, et/ou d'affectation du résultat.	Variations du capital : ○ apports initiaux ○ augmentation de capital ○ réduction de capital ○ traitement comptable des frais liés aux opérations sur le capital	- Les règles de libération du capital seront fournies. - L'étude porte sur des sociétés ayant émis des actions ordinaires. - L'étude ne porte pas sur les sociétés de personnes. - En cas de double augmentation de capital, le cas d'augmentations simultanées n'est pas abordé pour le calcul de la valeur des DPS/DA.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Évaluer, comptabiliser et contrôler les variations de capitaux propres dans les comptes individuels. Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.	cas particuliers : apports partiellement libérés et leurs appels ultérieurs, versements anticipés et actionnaires retardataires ou défaillants, droits préférentiels de souscription et droits d'attribution Affectation du résultat, y compris les cas particuliers du paiement des dividendes en actions et du versement d'acomptes sur dividendes. Provisions réglementées : définition et principes de comptabilisation.	- Les provisions réglementées sont étudiées à partir des textes fiscaux les régissant. - Les montants des dotations à la provision pour hausse des prix sont fournis au candidat.

3.2 Analyser, évaluer, comptabiliser et contrôler les passifs externes (20 heures)

Caractériser les différentes catégories de passifs externes. Exposer et appliquer les conditions d'inscription au passif, ainsi que les règles d'évaluation et d'enregistrement des passifs. Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations portant sur certains passifs à leur entrée et postérieurement à leur entrée. Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la présentation des comptes annuels, dans une	Définition, catégories de passifs externes et conditions d'inscription : provisions, dettes, charges à payer, passifs éventuels. Cas particuliers de provisions : - provisions pour retraites et obligations similaires - provisions pour restructuration - provisions pour pertes de change, avec ou sans limitation - provisions pour coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état de site	- L'étude des provisions porte sur les principes et conditions de comptabilisation. - Pour la comptabilisation des provisions pour retraites et obligations similaires, les montants nécessaires seront fournis au candidat. L'étude portera sur des cas où la méthode du corridor n'est pas appliquée. - Pour la provision pour pertes de change, sont étudiés le calcul et la comptabilisation : - des écarts de conversion à la clôture ; - de la provision pour pertes de change et sa reprise ; - des gains et pertes de change lors du règlement.
--	--	--

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
situation donnée.	○ provisions pour gros entretien ou grandes révisions Engagements financiers et passifs financiers. Emprunts obligataires, dans leur forme ordinaire, non convertibles, avec ou sans prime de remboursement : ○ émission, service de l'emprunt, régularisations d'inventaire ○ annulation par l'entité de ses propres obligations	- Le candidat doit par ailleurs connaître les cas de limitation de la provision pour pertes de change. L'étude comptable porte sur le cas où l'entité se couvre par une opération inverse dans la même devise et à la même échéance, et le cas de la position globale de change. Les achats à terme de devises ne sont pas étudiés. - L'étude porte sur la comptabilisation hors-bilan des engagements financiers et passifs éventuels. - Les emprunts obligataires sont traités dans leur forme ordinaire (non convertibles) avec ou sans prime de remboursement. Seuls les emprunts remboursables in fine sont traités. Les emprunts obligataires à coupon zéro ne sont pas étudiés. - Pour l'amortissement de la prime de remboursement et des frais d'émission, est étudié uniquement l'amortissement linéaire.

Partie 4 – Assurer le traitement comptable des transactions spécifiques relatives au rattachement des charges et des produits (30 heures)

Exposer et appliquer les traitements comptables relatifs au rattachement des charges et des produits. Justifier la comptabilisation d'une opération en résultat exceptionnel. Évaluer, comptabiliser et contrôler les opérations citées et plus particulièrement celles se déroulant sur plusieurs exercices. Analyser les conséquences d'un choix de comptabilisation, notamment sur la	Notion de résultat exceptionnel selon le PCG Évènements postérieurs à la clôture Contrats à long terme Dispositifs associant le personnel aux performances de l'entreprise Impôt sur les sociétés Aides aux entreprises : subventions, aides à l'emploi, abandons de créances	- L'analyse de la comptabilisation d'une opération en résultat exceptionnel se limitera à des cas simples, mobilisant les deux critères du résultat exceptionnel ainsi que l'identification des charges et produits qui n'auraient pas été supportés en l'absence de l'événement. - Sont abordés : la participation, l'intéressement et les plans d'épargne. Le montant de la participation est donné au candidat. Les taux de forfait social, de CSG et de CRDS applicables sont donnés. - Sont abordés : l'impôt sur les sociétés et les contributions additionnelles, leur paiement, les crédits d'impôt et le report en arrière du déficit. Les montants résultant de l'application des règles fiscales
--	---	---

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
présentation des comptes annuels, dans une situation donnée.	Changements comptables	sont fournis au candidat. - Dans le cas où la subvention d'exploitation serait soumise à TVA, cela sera précisé dans le contexte. - Pour les aides à l'emploi, sont étudiés les remboursements forfaitaires et de sommes précises. - Pour les abandons de créances, sont étudiés les abandons de créances assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. L'étude des abandons de créances à caractère financier porte sur des cas où la société bénéficiaire de l'abandon ne fait pas l'objet d'une procédure collective. - Pour les changements de méthodes comptables, sont étudiés les changements de méthodes portant sur : ○ les engagements à l'égard du personnel ; ○ l'évaluation des stocks ; ○ les coûts de développement ; ○ les frais incorporables sur option au coût des immobilisations ; ○ les frais d'émission des emprunts ; ○ les contrats à long terme ; ○ les frais d'augmentation de capital.
Partie 5 – Participer à la production et au contrôle de la cohérence globale des états financiers (10 heures)		
Contrôler l'impact des écritures comptables dans le bilan et le compte de résultat. Expliquer l'importance de l'annexe.	Incidence des écritures relatives à l'ensemble du référentiel de l'UE 10 sur le bilan et le compte de résultat Informations sur les règles et méthodes comptables	- La présentation et la structure du bilan et du compte de résultat ont été abordées en UE 9, il s'agit donc d'un prérequis. - Les modèles de tableaux d'annexe à compléter sont fournis.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d'étude
Citer les principaux cas d'exonération pour la présentation de l'annexe. Citer les informations à présenter en annexe. Compléter et contrôler les principaux tableaux de l'annexe.	Tableaux : ○ changements comptables ○ tableau de variations des capitaux propres ○ engagements hors bilan reçus et donnés ○ crédit-bail Évènements postérieurs à la clôture	
Partie 6 – Appliquer les spécificités comptables du secteur non lucratif (10 heures)		
Exposer les spécificités propres aux associations. Citer les principales particularités comptables des associations. Évaluer et comptabiliser les principales opérations.	Cadre légal et réglementaire Principales sources de financement et obligations d'information liées Principales opérations comptables Documents de synthèse	- Le candidat devra connaître les principaux seuils (3 seuils d'activité économique, seuil de subventions publiques ou dons) à partir desquels une association est tenue d'établir des comptes annuels et de nommer un commissaire aux comptes. - Lorsque cela est nécessaire, la comptabilisation de ces opérations se réalise à partir d'un extrait du plan de comptes applicable, fourni en annexe. L'analyse et le traitement de certaines opérations peuvent également s'opérer à partir d'extraits des règlements applicables. - Sont étudiées les opérations suivantes : ○ fonds propres avec ou sans droit de reprise ; ○ fonds dédiés ; ○ legs et donations ; ○ contributions volontaires en nature. - Pour la présentation des documents de synthèse, il s'agit principalement d'identifier leurs particularités. Dans la présentation de l'annexe, est évoqué le compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

DCG - UE 11

CONTROLE DE GESTION

Volume horaire : 200 heures

Objectifs

Le programme de l'UE 11 a été bâti pour répondre à quatre objectifs principaux :

- Positionner le contrôle de gestion parmi les autres démarches comptables, financières et extra financières pour aider au pilotage global des organisations, tant pour les prises de décisions, le suivi des actions que le contrôle des résultats ;
- Présenter la diversité des outils et méthodes du contrôle de gestion pour piloter les variables quantitatives et qualitatives de la performance globale afin d'aider aux prises de décisions ;
- Repérer les avantages et les limites de toutes les méthodes du contrôle de gestion en insistant sur l'importance des acteurs pour choisir, utiliser, interpréter les outils, proposer des améliorations et aider aux prises de décisions à tous les niveaux d'une organisation ;
- Intégrer les évolutions du contrôle de gestion, avec le numérique, le domaine des services et de l'immatériel.

L'ensemble de ces objectifs devra permettre d'analyser tous les outils dans leur contexte, afin de développer un esprit critique de synthèse.

Structure du programme

La logique de présentation des compétences professionnelles et des savoirs associés repose sur les trois dimensions de la boîte à outils du contrôle de gestion : les coûts, les budgets et les indicateurs. Après avoir présenté le périmètre, les rôles, l'évolution du contrôle de gestion pour les prises de décision et le pilotage des organisations (partie 1), il s'agit de repérer tous les outils, méthodes et démarches, leurs intérêts et limites pour les utiliser, les interpréter, les améliorer le cas échéant (parties 2, 3 et 4). Les savoirs et compétences liés à la première partie sont donc mobilisables dans les parties suivantes.

Cela amène alors à la structuration suivante du programme :

1. Le positionnement du contrôle de gestion (30 H)
2. Les coûts du contrôle de gestion pour aider aux décisions (60 H)
3. Les budgets du contrôle de gestion pour piloter l'organisation (50 H)
4. Les outils du contrôle de gestion pour améliorer les performances de l'organisation (60 H)

Dans chaque partie apparaissent des compétences de calcul et des compétences d'analyse, avec l'intégration des utilités, limites et risques de chaque méthode. La capacité à analyser sera complétée à chaque fois par une compétence associée à la rédaction d'un écrit pour argumenter sur une situation et conseiller un décideur.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Les savoirs et compétences des UE comptables (UE 9 et UE 10) et de finance (UE 6) du DCG sont à mettre en œuvre avec le contrôle de gestion. Une transversalité de notions existe avec celles de l’UE 7 de management du DCG.

La dimension stratégique du contrôle de gestion sera davantage développée dans l’UE 3 du DSCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions du champ d’étude
Partie 1 - Identifier et caractériser la place du contrôle de gestion comme aide au pilotage de la performance des organisations (30 heures)		
1.1 Identifier les besoins en information et repérer le positionnement du contrôle de gestion (15 heures)		
Identifier les besoins en matière d’information et décrire les systèmes de <i>reporting</i> et de contrôle susceptibles de répondre à ces besoins. Identifier le rôle et la place du contrôle de gestion en fonction des caractéristiques de l’organisation et du type d’activités. Repérer les missions du contrôleur de gestion, leurs évolutions et l’intégration des outils numériques dans les métiers. Délimiter le périmètre du contrôle de gestion selon la structure organisationnelle (centres de responsabilités, chaîne de valeur). Distinguer et caractériser les différents centres de responsabilités. Rédiger un écrit pour analyser le rôle et	Les besoins en information pour les organisations dans l’environnement actuel Les sources d’information de la comptabilité de gestion Le contrôle de gestion par rapport aux autres formes de contrôle Définition de contrôle de gestion, contrôle stratégique, contrôle opérationnel Le contrôle de gestion selon les types d’organisation : privées, publiques, associatives, clients des cabinets d’expertise comptable. Le contrôle de gestion selon le type d’activités : activité productive, commerciale ou de service Évolution du contrôle de gestion en fonction de l’environnement et des caractéristiques de l’entité Les outils numériques au service du contrôle de gestion Les qualités attendues du contrôleur de gestion et	- Les outils numériques sont présentés de manière générale sans que des logiciels du marché ne soient utilisés. - Tous les niveaux du contrôle de gestion sont présentés ; le niveau stratégique est approfondi en DSCG.

la place du contrôle de gestion en fonction de l'organisation.	ses relations avec les autres métiers de l'organisation Définition de centres de responsabilités, de la chaîne de valeur et des structures organisationnelles	
1.2 Analyser le contrôle de gestion comme aide au pilotage de la performance (15 heures)		
Distinguer les notions de valeur, utilité, performance, performance globale, durabilité. Délimiter les notions de pilotage et de tableaux de bord. Délimiter les rôles du contrôle de gestion pour aider à piloter la performance d'une organisation donnée. Délimiter les rôles du contrôle de gestion pour aider à la prise de décision.	Définition de valeur, utilité, performance, performance globale et durabilité Définition du pilotage Définition et rôle des tableaux de bord	- Les rôles du contrôle de gestion vont de la construction des indicateurs et outils jusqu'à l'analyse des données et la recherche des causes et des dysfonctionnements de la performance.
Partie 2 - Analyser la formation du résultat et des couts pour aider aux prises de décisions (60 heures)		
2.1 Analyser la formation du résultat (10 heures)		
Identifier et analyser les données relatives aux charges et produits générés par les systèmes d'information. Mettre en œuvre le modèle coût-volume-profit pour analyser le résultat Calculer et interpréter des seuils et des marges en avenir certain et aléatoire. Identifier les intérêts et les limites de l'approche.	Différents contextes : production, commerce, services, secteur public, privé, associations Typologies des charges : variables / fixes ; directes / indirectes Définition d'un coût, d'une marge, d'un taux de profitabilité, d'un taux de marge et d'un résultat. Marge sur coût variable et seuil de profitabilité Modèle coût-volume-profit.	- On parlera plutôt de seuil de profitabilité que de seuil de rentabilité. - Les propriétés des variables aléatoires sont limitées à la loi normale. - Le seuil de profitabilité probabilisé sera étudié avec la loi normale. - La loi binomiale et la loi de Poisson ne seront pas étudiées.

	Caractéristiques, calculs des paramètres et modalités d'application de la loi normale	
2.2 Calculer et analyser les indicateurs de risque d'exploitation (10 heures)		
Identifier et mesurer le risque d'exploitation par le calcul d'indicateurs Analyser des situations à partir des indicateurs de risque et proposer des solutions de gestion adaptées Identifier l'intérêt et les limites de l'approche Rendre compte des résultats et rédiger un écrit pour conseiller le décideur.	Indicateurs du risque d'exploitation Élasticité Prix / Demande	- Les indicateurs de risque se limitent au risque d'exploitation.
2.3 Mettre en œuvre les méthodes de coûts adaptées aux différentes situations (40 heures)		
Identifier les coûts, marges et résultats à calculer. Distinguer et calculer les différents types de coûts. Utiliser les méthodes adaptées pour aider aux prises de décisions. Analyser des coûts, des marges et des résultats dans un contexte donné (données internes et externes). Apprécier les intérêts et limites des méthodes de calcul de coûts afin de choisir celles adaptées à la situation.	Coûts complets sur centres d'analyse Coûts complets par activités Imputation rationnelle des charges de structure Coûts partiels : direct, variable, spécifique Approche marginale	- Dans la méthode des centres d'analyse, l'analyse de processus avec les déchets et produits résiduels est conservée. En revanche, les problèmes relatifs aux en-cours sont exclus.

Rendre compte des résultats et rédiger un écrit pour conseiller le décideur.		
Partie 3 - Mettre en œuvre une démarche budgétaire pour piloter une organisation (50 heures)		
3.1 Analyser la démarche budgétaire (5 heures)		
Délimiter et analyser la démarche budgétaire. Repérer les rôles de la démarche budgétaire, ses intérêts et limites.	Budget par centre, par activité et par processus Démarche budgétaire, stratégie, programmes et budgets Enjeux et limites de la démarche budgétaire Rôles et place des acteurs dans la gestion budgétaire Négociation d'objectifs Communication par les budgets.	- L'objectif est de comprendre la démarche budgétaire, son utilité et ses limites sans approfondir la construction fine des budgets. - La démarche budgétaire doit être appréhendée dans tout type d'activité. En particulier, elle ne doit pas occulter les services. - Les comptes financiers prévisionnels (compte de résultat et bilan) ne sont pas abordés.
3.2 Mettre en œuvre les techniques prévisionnelles pour la gestion budgétaire (25 heures)		
Exploiter les outils de prévision pour préparer les budgets opérationnels.	Outils pour prévoir les budgets commerciaux Outils pour prévoir les budgets productifs Outils pour prévoir les budgets d'approvisionnement Outils pour prévoir les budgets de ressources humaines	- Les outils de prévisions commerciales à aborder sont : corrélation linéaire, ajustement linéaire par la méthode des moindres carrés, ajustement exponentiel, ajustement puissance, traitement des variations saisonnières par la méthode des rapports à la tendance, lissage exponentiel. Les moyennes mobiles ne sont pas à traiter. Le prix psychologique n'est pas à calculer mais à interpréter. - Dans les outils de prévisions de production : ○ La programmation linéaire sera étudiée avec la méthode graphique et la méthode du facteur rare (goulot d'étranglement) ; ○ La méthode du simplexe ne sera pas abordée ;

		○ L'ordonnancement sera limité à l'outil MPM. Les marges libres et totales seront à calculer et à analyser. Le GANTT ne sera pas abordé. - Les outils de prévisions des RH sont limités à la masse salariale (prévisions et écarts). Le calcul des effets sera vu en DSCG. - Dans les outils de prévisions d'approvisionnement : ○ seul le modèle de Wilson simple sans pénurie sera abordé. La pénurie ne sera donc pas traitée. ○ En revanche, le tarif dégressif et l'avenir aléatoire seront étudiés. ○ Les méthodes de juste à temps ne sont pas abordées.
3.3 Analyser les résultats d'une gestion budgétaire (20 heures)		
Réaliser un contrôle budgétaire en analysant les écarts entre prévisions et réalisations. Expliquer les résultats obtenus. Repérer les risques en proposant des indicateurs de suivi et des tableaux de bord. Proposer des pistes d'améliorations. Analyser les intérêts et limites des techniques prévisionnelles. Rédiger un écrit pour conseiller le décideur (domaine de commercialisation, production, approvisionnement et personnel).	Contrôle budgétaire : calcul et analyse des écarts sur chiffre d'affaires, marges, coûts et résultat Tableaux de bord	

Partie 4 - Exploiter les outils du contrôle de gestion pour améliorer les performances de l'organisation (60 heures)		
4.1 Analyser les indicateurs de pilotage de la performance (15 heures)		
Identifier et caractériser les tableaux de bord de gestion pour améliorer les performances d'une organisation. Analyser et interpréter un tableau de bord donné. Concevoir un tableau de bord de gestion. Repérer des indicateurs clés de performance (simple et globale) (financière et extra financière). Calculer et analyser les indicateurs financiers et extra financiers (de durabilité). Traduire les normes en indicateurs pour préparer les informations de durabilité. Identifier les avantages et les limites de ces méthodes. Réaliser un écrit pour conseiller le décideur sur les résultats des indicateurs.	Tableaux de bord de gestion : objectifs, principes de conception, intérêts et limites Indicateurs de durabilité Indicateurs selon la structure : centre de responsabilités, chaîne de valeur. Risques liés aux indicateurs et à leur mesure	- Une sensibilisation aux indicateurs de durabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est attendue.

4.2 Analyser les causes de non-performance (15 heures)		
Identifier les causes des problèmes de performance d'une organisation, d'une chaîne de valeur. Analyser les causes d'un dysfonctionnement. Analyser un tableau de bord pour suivre les causes de dysfonctionnement. Réaliser un écrit pour conseiller le décideur sur les dysfonctionnements.	Coûts cachés Introduction à l'analyse de valeur Démarche du coût cible Coûts liés à la qualité, à la non-qualité	
4.3 Aider au pilotage de la qualité (10 heures)		
Mettre en œuvre et interpréter les outils de gestion de la qualité. Analyser les intérêts et les limites des outils de gestion de la qualité. Réaliser un écrit pour conseiller le décideur quant à la gestion de la qualité.	Outils de gestion de la qualité Risques liés aux outils de gestion de la qualité et à leur contrôle	- Dans le contrôle de la qualité, seule la loi normale est abordée. - L'échantillonnage sera abordé sous l'angle des estimations. - Les tests d'hypothèse ne seront pas abordés. - Le calcul d'un intervalle de confiance ne sera étudié que pour une moyenne.
4.4 Proposer des pistes pour améliorer la performance globale (20 heures)		
Identifier des pistes et des moyens d'améliorer la performance globale. Proposer des indicateurs associés à un centre de responsabilités pour évaluer la performance globale. Améliorer un tableau de bord de gestion. Réaliser un écrit pour conseiller le décideur sur la performance globale.	Indicateurs pour la performance globale Prix de cession interne (PCI) par rapport au : prix de marché, coût standard, coût réel (partiel ou complet)	- Pas de prix de transfert avec l'étude du PCI.

DCG UE 12 ANGLAIS DES AFFAIRES

Volume horaire : 210 heures

L'enseignement d'anglais des affaires constitue un volet essentiel de la formation générale du DCG. La raison en est claire : ses titulaires ont vocation à poursuivre leurs études en Master, notamment en DSCG, dans lesquelles la maîtrise de l'anglais est requise, et les échanges et relations qu'ils sont amenés à avoir dans leur vie professionnelle future peuvent revêtir une dimension internationale et interculturelle.

Objectifs

Le niveau B2 de compétence du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est visé à l'issue des trois années de formation du DCG pour l'ensemble des activités langagières (compréhension, expression, interaction, médiation écrites et orales) et attendu pour les activités langagières écrites évaluées à l'examen. L'enseignement d'anglais des affaires doit permettre aux étudiants qui ont déjà atteint le niveau B2 dans une ou plusieurs activités langagières de viser les niveaux supérieurs dans les autres.

Au-delà de la préparation à l'examen, l'étude de l'anglais des affaires en DCG a comme objectifs :

- de consolider et d'approfondir les compétences acquises dans le second degré et, le cas échéant, les années d'études supérieures préalables à l'admission en classe de DCG sur le plan linguistique et culturel ;
- de faire travailler la langue en contexte sur la base de supports variés pour renforcer la compétence linguistique ;
- de faire acquérir aux étudiants un niveau plus élevé de compréhension et d'expression, tant à l'écrit qu'à l'oral. Si le développement des compétences écrites fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la préparation l'examen, celui des compétences orales et oratoires en langue étrangère – prise de parole en continu et en interaction – fait l'objet d'un entraînement régulier au cours des trois années, dans la perspective, notamment, d'une poursuite d'études en DSCG ;
- d'assurer la mise en place des repères et du lexique indispensables à la connaissance et à la compréhension du monde des affaires contemporain, en ancrant son étude, lorsque les thèmes le permettent, dans les réalités économiques, sociales, politiques et culturelles contemporaines du monde anglophone ;
- d'apprendre à utiliser des ouvrages et des outils de référence, d'approfondir les compétences acquises précédemment pour rechercher, sélectionner et exploiter des documents. Les ressources et outils numériques sont utilisés avec profit ;
- d'entraîner à l'activité langagière de médiation afin d'acquérir des compétences essentielles en milieu professionnel (présenter, exposer, expliquer, expliciter, rendre compte, résumer, reformuler, synthétiser, traduire, etc.) en anglais, mais aussi en français.

Structure du programme

Les enjeux relatifs à la notion de durabilité (*sustainability*) sont abordés de manière transversale, sur l'ensemble des thèmes

Part I: the corporate world Partie I : le monde de l'entreprise	Topic 1 - companies and their stakeholders Chapitre 1 - l'entreprise et ses parties prenantes	• <i>company legal forms</i> / les formes légales de l'entreprise • <i>how to fund a business</i> / les moyens de financement de l'entreprise • <i>corporate governance</i> / les modes de gouvernance de l'entreprise • <i>for-profit vs non-profit organizations</i> / les différences entre organisations à but lucratif et à but non-lucratif • <i>entrepreneurship vs corporate life</i> / les différences entre entrepreneuriat et salariat
	Topic 2 - corporate social responsibility (CSR) Chapitre 2 - la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)	• <i>definition of CSR</i> / définition de la RSE • <i>environmental, social and governance (ESG) policies in companies</i> / les politiques relatives aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises • <i>the benefits of CSR</i> / les avantages de la RSE • <i>the challenges of implementing CSR</i> / les défis de la mise en place de la RSE
	Topic 3 - corporate culture and working conditions Chapitre 3 - culture d'entreprise et conditions de travail	• <i>definition of corporate culture</i> / définition de la culture d'entreprise • <i>human resources - managing employees and enhancing quality of working life (QWL)</i> / les ressources humaines - gestion des employés et amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) • <i>evolution of working conditions</i> / évolution des conditions de travail • <i>the specificities of digital firms</i> / les spécificités des entreprises du numérique
	Topic 4 - communication and strategies to be competitive Chapitre 4 - communication et stratégies de différenciation	• <i>internal communication</i> / la communication interne • <i>external communication</i> / la communication externe • <i>the stakes of digital communication</i> / les enjeux de la communication numérique • <i>competitive advantages</i> / les avantages concurrentiels • <i>innovation and intellectual property</i> / l'innovation et la propriété intellectuelle
Part II: economic issues Partie II : questions économiques	Topic 5 - the digital revolution Chapitre 5 - la révolution numérique	• <i>the age of digital society</i> / l'ère de la société du numérique • <i>digital devices and tools and their applications</i> / les appareils et outils numériques et leurs applications • <i>new digital assets</i> / les nouveaux actifs numériques • <i>risks and opportunities for companies</i> / opportunités et risques pour les entreprises • <i>Big Tech controversies</i> / les polémiques autour des géants du numérique
	Topic 6 - energy and the environment	• <i>different sources of energy</i> / diverses sources d'énergie • <i>advantages and limits of renewable energy</i> / avantages et limites des énergies

	Chapitre 6 - énergies et environnement	renouvelables • <i>solutions to protect the planet</i> / les solutions pour protéger la planète • <i>geopolitical issues around energy</i> / les questions géopolitiques en matière d'énergie • <i>links between environmental and social issues</i> / les liens entre enjeux environnementaux et sociaux
	Topic 7 - globalisation and development Chapitre 7 - mondialisation et développement	• <i>what is globalisation?</i> / qu'est-ce que la mondialisation ? • <i>globalisation and digital divide, losers and winners in the new global order</i> / mondialisation et fracture numérique, les perdants et les gagnants du nouvel ordre mondial • <i>regional trading areas and their evolution</i> / les zones commerciales régionales et leur évolution • <i>slowbalisation and deglobalisation: the end of international trade?</i> / ralentissement et démondialisation : la fin du commerce international ?
	Topic 8 - Social policies Chapitre 8 - politiques sociales	• <i>welfare state and healthcare</i> / État-Providence et couverture santé • <i>current social and societal issues</i> / questions sociales et sociétales d'actualité • <i>political reforms and social models</i> / réformes politiques et modèles sociaux • <i>the British and American models</i> / les modèles britannique et américain

Épreuve n° 12 : Anglais des affaires

Nature : épreuve écrite qui comprend, à partir de documents fournis en anglais :

- la synthèse, en français, de plusieurs documents en anglais ;
- le commentaire, en anglais, de l'un de ses documents ;
- la rédaction, en anglais, d'un document à caractère commercial ou professionnel.

Coefficient : 1. 14 crédits européens.

Compétences évaluées :

- Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des articles, des graphiques, des documents iconographiques ou des tableaux tirés de la presse ou d'un rapport annuel d'entreprise ;
- Rédiger une note de synthèse en français, à partir de documents en anglais concernant les thèmes au programme ;
- Rédiger en anglais un document de travail à caractère commercial ou professionnel.
⇒ Le niveau B2 est attendu pour les différentes activités langagières en jeu.

DCG – UE 13
COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Volume horaire : 60 heures

Objectifs :

L'enseignement de l'UE 13 a pour objet de développer les compétences en matière de recherche d'information ponctuelle et continue et de communication écrite et orale. Cette UE est aussi conçue pour développer les compétences relationnelles et communicationnelles des candidats. Ces compétences sont essentielles pour leur carrière professionnelle.

L'enseignement vise également à accompagner les étudiants dans la production et la soutenance d'un rapport de stage.

Structure du programme :

Le programme est découpé en deux parties :

- Partie 1 – maîtriser les opérations de recherche et d'analyse d'information
- Partie 2 – maîtriser les principes et outils de la communication professionnelle

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis et prolongements

Les savoirs et compétences mis en place en DCG seront approfondis en DSCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions de l'étude
Partie 1 – Maitriser les opérations de recherche et d'analyse d'information (20 heures)		
1.1 Rechercher des informations		
Identifier ses besoins d'information. Répertorier les principales sources documentaires adaptées au contexte. Évaluer la qualité d'un document et de ses sources. Utiliser un outil de recherche d'informations adapté à son besoin Sensibiliser à la démarche d'enquête qualitative et/ou quantitative Sélectionner un outil collaboratif adapté au contexte pour partager la recherche d'information.	Nature et type des informations recherchées Caractéristiques des sources d'information et de leurs modes d'accès : documents et fichiers internes à l'organisation, bibliothèques, sites internet Critères de sélection d'une source documentaire de qualité : pertinence, biais, fiabilité, traçabilité, actualité, coût et délai d'obtention des informations Présentation et utilisation d'outils de recherche de l'information dans l'espace numérique de travail : mots clés, filtres, moteurs de recherche outils d'intelligence artificielle, outil de réalisation d'une enquête Outils de travail collaboratif	- L'utilisation de banques de données n'est pas attendue. - Il est attendu une capacité à prendre du recul sur les résultats obtenus à l'issue de l'utilisation d'un outil de recherche documentaire - La sensibilisation à la démarche d'enquête ne suppose pas d'entrer dans le détail de la démarche statistique ni dans l'évaluation précise des biais, mais de donner les moyens à l'étudiant qui le souhaite d'en réaliser une dans le cadre de son rapport. - Le programme ne comprend pas les méthodes d'échantillonnage. - Les différents types d'entretien et leurs méthodes d'administration ne sont pas exigés. - Les méthodes quantitatives sont abordées en DSCG.
1.2 Assurer une veille informationnelle		
Mettre en œuvre une veille informationnelle en mobilisant un ou plusieurs outils numériques de veille.	Objectifs et champ d'application de la veille Outils numériques de veille informationnelle	- L'étudiant n'est pas censé maitriser l'ensemble des outils de veille existants.
Partie 2 – Maitriser les principes et outils de la communication professionnelle (40 heures)		
2.1 Comprendre les enjeux de la communication professionnelle		
Comprendre la signification et l'importance d'une communication	Définition, composantes et objectifs de la communication	- Les théories de la communication ne sont pas attendues.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions de l'étude
professionnelle réussie pour une organisation. Présenter et analyser une situation de communication.	Grille d'analyse d'une situation de communication	
2.2 Maîtriser les outils de la communication professionnelle		
2.2.1 La communication écrite professionnelle (fond et forme) Produire une lettre ou un courriel pour candidater à un stage/emploi. Produire un rapport de stage à l'aide de l'outil numérique et dans le respect des règles et bonnes pratiques professionnelles. Construire une bibliographie, une sitographie. Communiquer sur un réseau social professionnel en respectant les règles et bonnes pratiques professionnelles. Sélectionner et savoir mobiliser un outil collaboratif adapté au contexte pour communiquer.	Règles de production d'écrits professionnels : lettre et courriel pour candidater à un stage/emploi, CV, rapport de stage et diaporama Principales fonctionnalités d'un outil de traitement de texte Normes pour une sitographie/bibliographie Règles et bonnes pratiques dans la production et l'usage des écrits professionnels et des réseaux sociaux professionnels : plagiat, confidentialité, loyauté, transparence, durabilité	- Se borner aux fonctionnalités utiles pour la rédaction du rapport de stage. - La norme APA n'est pas exigée.
2.2.2. La communication orale professionnelle (fond et forme) Évaluer la qualité et l'efficacité de la communication.	Critères de qualité d'une communication professionnelle et bruits Stratégies d'argumentation en matière de communication interne ou externe	- Se centrer sur les compétences utiles pour le bon déroulement de l'oral de stage.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites des connaissances et précisions de l'étude
Argumenter dans un contexte professionnel. Réaliser une présentation en s'appuyant sur un support numérique. Se présenter dans un contexte professionnel Adapter sa communication au partenaire et au contexte. Gérer son temps de parole. Participer à une communication collaborative. Respecter des règles et bonnes pratiques de communication professionnelle orale.	Techniques orales et argumentatives d'un exposé, d'une conférence ou d'une soutenance : ○ organisation du discours ○ gestion du temps, de l'espace, du corps, de l'auditoire ○ traitement des questions posées Utilisation d'outils d'aide à la présentation Règles et bonnes pratiques en situation de communication orale	

3 – LE STAGE/L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (8 semaines minimum)

Le stage (ou l'activité professionnelle servant de référence) doit être accompli dans un cabinet d'expertise comptable ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association, en France ou à l'étranger. La durée du stage est d'au moins 8 semaines.

Le stage a pour but :

- de permettre au candidat de prendre contact avec le monde professionnel ;
- d'observer le fonctionnement d'une organisation et de le rapprocher des connaissances acquises au travers des programmes des différentes unités d'enseignement et actualisées notamment par le biais d'une veille informationnelle.
- d'appliquer les concepts et les méthodes décrites dans le programme de cette unité d'enseignement.

À l'issue du stage, le candidat doit produire un rapport comprenant les éléments suivants :

- l'attestation de (ou des) l'employeur certifiant la période et le lieu de stage (ou d'activité professionnelle) servant de référence au rapport ainsi que la nature des missions confiées ;
- un développement de 40 pages maximum comprenant trois parties distinctes :
 1. Présentation de l'organisation dans laquelle s'est réalisé le stage ou l'activité professionnelle et des missions effectuées dans ce cadre. (6 pages maximum)
 2. Présentation et analyse d'une situation de communication professionnelle vécue et/ou observée au sein d'une organisation. (4 pages maximum).
 3. Une partie structurée de 20 à 30 pages au maximum (hors annexes et bibliographie) développant un sujet directement en rapport avec au moins une UE du DCG et les observations et/ou tâches effectuées par le stagiaire et permettant à ce dernier de faire preuve de réflexion et recul.

ANNEXE 2
Programme des unités d'enseignement du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

DSCG – UE 1
Gestion juridique, fiscale et sociale – Epreuve écrite

Volume horaire : 180 heures – 20 ECTS

Objectifs :

L'UE 1 cible des compétences techniques, de niveau avancé, centrées sur l'accompagnement des clients, qu'il concerne le développement, la structuration ou la transmission de leur activité. Ces compétences doivent permettre non seulement d'analyser la situation des clients, mais également d'avoir la capacité de les conseiller sur les solutions qui s'offrent à eux, en fonction de leur contexte et de leurs besoins spécifiques. À ce titre, il s'agit d'être en mesure de comprendre et d'analyser les documents fournis par le client mais aussi de mobiliser les ressources nécessaires et pertinentes.

Ces compétences s'inscrivent dans un contexte juridique, fiscal et social et concernent :

- la structuration de l'activité du client, y compris dans le cadre de la constitution d'un groupe de sociétés ;
- le développement de son activité ;
- la continuité de son activité.

Cet accompagnement doit se faire en prenant en considération les conséquences environnementales et sociales de l'activité du client.

Structure du programme :

L'UE 1 est structurée en 3 grands blocs thématiques :

- accompagner le client dans son environnement juridique (65 heures) ; ce bloc de compétences traite des relations contractuelles liées à l'activité du client et de la démarche d'éthique des affaires que le client doit mettre en place ;
- accompagner le développement de l'activité du client (65 heures) ; ce bloc de compétences aborde le financement de l'activité, la structuration de l'activité et la prévention des pratiques contraires au droit de la concurrence ;
- accompagner la continuité de l'activité du client selon le contexte (50 heures) ; ce bloc de compétences étudie les techniques de transmission d'une entreprise, l'entreprise en difficulté ainsi que la cessation de l'activité du client.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

La maîtrise des UE 1, 2, 3 et 4 de l'axe juridique du DCG est un prérequis avant d'aborder l'UE 1 du DSCG qui est une UE transversale au regard des différentes compétences juridiques mobilisées.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Accompagner le client dans son environnement juridique (65 heures)		
1.1 Analyser les relations contractuelles liées à l'activité du client (25 heures)		
- Identifier les caractéristiques et risques propres à chaque contrat - Détecter les irrégularités dans les contrats et proposer des corrections - Alerter le client sur les évolutions nécessaires de ses contrat	- Les contrats spéciaux : * Le contrat-cadre ; * Le contrat de vente, y compris le pacte de préférence ; * Le contrat d'entreprise ; * Le contrat de sous-traitance ; * Les contrats de distribution : franchise, concession exclusive et distribution exclusive et sélective ; * Le contrat d'assurance : mécanisme, formation, effets (dont la stipulation pour autrui), la couverture des risques de l'entreprise (responsabilité civile ; homme clé ; perte d'exploitations ; Incendie Accidents Risques Divers) ; * Le contrat de consommation : vente forcée, refus de vente, par lot ou à prime, soldes, vente en liquidation.	Est exclue l'étude de l'assurance automobile.
- Distinguer les types de données personnelles - Conseiller le client sur la réglementation applicable - Alerter le client sur les risques encourus	- Les données : les types de données, les droits des personnes concernées, le rôle et les pouvoirs de la commission nationale informatique et libertés (CNIL), les principes directeurs relatifs à la protection	Est exclue l'étude du régime propre aux données sensibles.

	des données à caractère personnel.	
- Conseiller le client sur les questions propres à son site internet	- Le commerce électronique, le contrat électronique, la signature électronique, la protection du nom de domaine, la réglementation relative aux sites internet (la publication des Conditions Générales de Vente, Conditions Générales d'Utilisation ; les responsabilités des hébergeurs et éditeurs).	Est exclue l'étude des contrats d'hébergement et de référencement.
1.2 Conduire le client dans une démarche d'éthique des affaires (40 heures)		
- Expliquer le rôle des acteurs (internes et externes) de la gouvernance - Évaluer les dispositifs de gouvernance des sociétés - Proposer des améliorations aux dispositifs de gouvernance	- Les acteurs internes : les dirigeants, le conseil d'administration, le conseil de surveillance, les comités d'étude, les censeurs, le comité social et économique (CSE). - Les acteurs externes : le juge, le procureur de la République, l'autorité des marchés financiers (AMF), le haut comité du gouvernement d'entreprise (HCGE), les associations et organisations non gouvernementales (ONG), les lanceurs d'alerte. - Le principe appliquer ou expliquer (<i>comply or explain</i>). - Les codes de gouvernance et leur valeur juridique. - La dissociation éventuelle des fonctions de président directeur général (PDG) et la notion d'administrateur référent. - Le cumul de mandats dans un groupe de sociétés.	L'étude des acteurs se limite à leur rôle essentiel dans la gouvernance de l'entreprise. La description de chaque acteur n'est pas attendue.

	- La composition diversifiée du conseil d'administration ou conseil de surveillance : la parité femme-homme, l'administrateur indépendant, la place des salariés et des autres parties prenantes. - La mixité des instances dirigeantes. - Les relations entre les dirigeants et les associés. - La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux non exécutifs : aspects juridiques, fiscaux et sociaux.	
- Produire les informations sociales et environnementales en fonction des obligations et/ou des choix du client	- La responsabilité sociétale des entreprises. - Les résolutions climatiques. - Le rapport de durabilité. - Le devoir de vigilance (notion et sanctions). - La raison d'être et la société à mission. - Les sanctions civiles, pénales et administratives du non-respect des obligations d'information. - Le préjudice écologique.	Est exclue l'étude, en particulier, des régimes spécifiques des installations classées à risques (Seveso, Installations classées pour la protection de l'Environnement, Installations Nucléaires de Bases, etc.). Est exclue l'étude des obligations prévues par le code de la consommation (informations sur l'impact environnemental par exemple). Est exclue l'étude des sanctions civiles et pénales du non-respect du droit de l'environnement.
- Évaluer les dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la corruption et le trafic d'influence. - Accompagner le client dans la mise en place et l'amélioration des dispositifs requis.	- La notion anglo-saxonne de conformité. - La définition du risque de non-conformité. - Les obligations en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et les sanctions applicables en cas de non-respect des obligations.	

	- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT) : * Les personnes assujetties ; * Les autorités de contrôle ; * Les obligations d'identifier et de connaître le client, les obligations de vigilance ; * L'obligation de déclaration ; * Les immunités de responsabilité ; * Le délit de blanchiment. - La convention judiciaire d'intérêt public (CJIP).	
- Exposer les risques pénaux propres à la forme sociétaire du client.	- La délégation de pouvoirs : les conditions de validité et les effets. - Les délits : * d'abus de biens sociaux, des pouvoirs, des voix et du crédit ; * de distribution de dividendes fictifs ; * de présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle ; * relatifs : (i) à la constitution d'une société : (a) délit de démarchage bancaire et financier ; (b) délit d'émission des valeurs mobilières : émission interdite de titres, d'émission irrégulière d'actions ; (c) à la surévaluation des apports ; (d) aux formalités de constitution : cas des mensonges contenus dans les déclarations sanctionnés au titre du faux ;	Est exclue l'étude des infractions du droit pénal spécial (notamment l'abus de confiance, l'escroquerie, le faux) qui sont traitées dans l'UE 2 du DCG.

	indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce), (ii) au fonctionnement d'une société : non-publication des comptes consolidés ; défaut d'approbation des documents sociaux ; corruption d'actionnaires) ; (iii) à la dissolution d'une société : délit de violation des incapacités ; omissions d'actes de liquidation ; abus commis par le liquidateur ; (iv) aux assemblées : entrave à la participation à une assemblée ; incriminations relatives aux assemblées d'obligataires non-convocation d'une AG ; (v) au contrôle de la société : infractions relatives aux filiales, contrôles et participations réciproques ; (vi) aux droits sociaux et aux modifications du capital social : les infractions propres aux augmentations de capital social ; les infractions propres à la réduction de capital ; * relatifs au contrôle légal des comptes : le délit de non-révélation des faits délictueux, le délit de confirmation d'informations mensongères.	
- Accompagner le client dans ses relations avec l'administration fiscale	- L'agrément et le rescrit. - Le contrôle fiscal : les formes, le déroulement, les garanties, la conclusion.	Est exclue l'étude des notions de contentieux fiscal de l'Union européenne.

	- La procédure fiscale amiable et contentieuse. - Les pouvoirs de l'administration fiscale en matière : d'abus de droit, d'acte anormal de gestion, de fraude fiscale, de prix de transfert.	
- Accompagner le client sur le plan fiscal dans son développement international	- Les règles d'imposition des affaires internationales : les règles de territorialité, les principes de traitement de la double imposition, la détermination et l'imposition du résultat, la TVA et les échanges internationaux ou intracommunautaires (incluant le régime des ventes à distance, des PBRD et des prestations de service en contexte international). - Les principaux dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale internationale.	
Partie 2 - Accompagner le développement de l'activité du client (65 heures)		
2.1 Accompagner le financement de l'activité du client (20 heures)		
- Conseiller le client sur les modes de financement adaptés à sa situation	- Le régime juridique et fiscal du financement interne : * Les augmentations et réductions de capital, y compris par rachat d'actions ; * Le financement par compte courant. - Le régime juridique et fiscal du financement externe : * Le financement par recours aux marchés financiers : offre au public de titres financiers ; * Le financement participatif ;	Est exclue l'étude : - de la constitution d'une société cotée ; - des manquements et délits boursiers.

	* Le financement à long et moyen terme (les emprunts obligataires, le contrat de crédit-bail) ; * Le contrat de crédit aux entreprises ; * Le contrat de crédit interentreprises.	
- Conseiller le client sur les garanties les plus adaptées à son besoin de financement	- Les garanties personnelles : * Le cautionnement ; * La lettre d'intention ; * La promesse de porte-fort ; * La garantie autonome. - Les garanties réelles : * Le gage de droit commun ; * Le nantissement de meubles incorporels : le fonds de commerce, les parts sociales, le compte de titres financiers ; * L'hypothèque : la notion d'hypothèque et de service de publicité foncière (SPF). - Les privilèges spéciaux : * Le privilège du Trésor * le privilège de la Sécurité sociale * Les autres privilèges (bailleur, vendeur du fonds de commerce, prêteur de deniers).	Est exclue l'étude de l'aval. Est exclue l'étude des privilèges mobiliers spéciaux.
2.2 Accompagner la structuration de l'activité du client (35 heures)		
- Analyser la structuration de l'activité au regard de la situation matrimoniale du client	- Le mariage : le régime de communauté universelle et le régime de participation aux acquêts. - Le PACS : les aménagements conventionnels.	Le régime légal et le régime de séparation de biens sont déjà étudiés dans l'UE 1 du DCG.

	- Le concubinage : l'organisation patrimoniale.	
- Accompagner le client dans la constitution et la transformation d'une société	- Rappel des grands principes juridiques et fiscaux de : * la constitution d'une société : sociétés civiles, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, société anonyme, société par actions simplifiée, société en commandite par actions ; * la transformation des sociétés.	
- Proposer des clauses aménageant les relations entre les associés et les relations entre les associés et les dirigeants	- Les clauses : * statutaires ou extrastatutaires ; * l'articulation entre clauses statutaires et pactes extrastatutaires. - La formation et la révision du pacte. - Les clauses usuelles : * La clause d'inaliénabilité ; * La clause de préemption ; * La clause d'agrément ; * La clause de rachat forcé ou clause d'exclusion ; * La clause de sortie conjointe ; * La clause d'entraînement ; * La clause de retrait ; * Les clauses relatives au quorum et à la majorité dans les assemblées générales ; * La convention de vote. - Les conséquences en cas de non-respect du pacte.	

- Accompagner le client dans la constitution et la vie d'un groupe de sociétés	- Le régime juridique et fiscal des relations intragroupe : * Les notion de contrôle, de participations croisées et d'autocontrôle ; * L'acquisition, la détention, la cession des participations ; * Les conventions intragroupe ; * Les abandons de créances à caractère financier ; * Le régime mère-filiales avec une filiale implantée à l'étranger ; * L'intégration fiscale IS et TVA ; * Le traitement fiscal des opérations internes aux groupes. - Le régime juridique, fiscal et social de structures particulières utilisées dans les groupes de sociétés : * Le groupement d'intérêt économique ; * La société européenne ; * Les modes de coopération interentreprises. - Le régime social des groupes : * Le comité de groupe ; * La convention ou l'accord de groupe ; * Le coemploi et la responsabilité civile de la société mère ; * L'unité économique et sociale (UES).	
- Accompagner le client dans les opérations de restructuration	- Le régime juridique, fiscal et social des opérations de : * fusion ; * scission, scission partielle ;	Le régime fiscal se borne à étudier les principes généraux : le régime de droit commun et le régime de faveur. Le régime fiscal détaillé de ces opérations de restructuration et son application sont étudiés dans l'UE 4 du DSCG.

	* dissolution confusion ; * d'apport partiel d'actifs ; * transmission universelle du patrimoine.	
- Accompagner le client dans la constitution et la gouvernance des organismes à but non lucratif	- Le régime juridique, social et fiscal des associations : * La notion de but non lucratif ; * Les associations agréées ; * Les associations reconnues d'utilité publique ; * L'exercice d'une activité économique ; * La gouvernance et la transparence ; * La rémunération des dirigeants ; * La désignation et le rôle du commissaire aux comptes. - Le régime juridique, social et fiscal des fondations : * La notion de fondation ; * La fondation reconnue d'utilité publique ; * La fondation d'entreprise ; * La gouvernance ; * Le contrôle de la fondation : commissaire aux comptes, contrôle public.	Sont exclus de l'étude : les syndicats professionnels, les communautés et congrégations religieuses, les associations culturelles, les associations conventionnées et les associations de services aux personnes âgées, les fonds de dotation et les fonds de pérennité.
2.3 Prévenir les pratiques contraires au droit de la concurrence (10 heures)		
- Alerter le client sur les conséquences du non-respect des obligations en matière de concurrence.	- Les règles en droit de l'Union européenne et en droit interne : les concentrations, les abus de position dominante, l'abus de dépendance économique, les ententes. - L'Autorité de la concurrence. - La procédure de transaction devant l'Autorité de la concurrence.	

	- Les pratiques restrictives de concurrence : la revente à perte, le prix abusivement bas, le prix minimal imposé, le déséquilibre significatif, la rupture brutale des relations commerciales établies, les délais de paiement. - La concurrence déloyale : le dénigrement, le parasitisme, l'imitation et la désorganisation. - Les règles applicables aux appels d'offres : le champ d'application et les seuils de déclenchement.	
Partie 3 – Accompagner la continuité de l'activité du client selon le contexte (50 heures)		
3.1 Conseiller le client sur la transmission de son activité (20 heures)		
- Anticiper et organiser la transmission de l'activité du client	- Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de la transmission d'une entreprise : * Le contrat de location-gérance ; * La transmission du fonds de commerce ; * La transmission du patrimoine professionnel ; * La cession de droits sociaux et les conventions de garanties afférentes ; * La transmission pour cause de décès ; * La cession à titre gratuit ou à titre onéreux.	
3.2 Accompagner le client dans les difficultés de son activité (24 heures)		
- Utiliser sa connaissance de l'entreprise et de son secteur pour détecter d'éventuelles difficultés	- Les aspects juridiques et sociaux de la prévention des difficultés : * Les documents prévisionnels ; * Les procédures d'alerte ;	Est exclue l'étude : - du règlement amiable agricole ; - des interventions des pouvoirs publics.

- Assister le client dans la mise en place de la procédure de prévention des difficultés adaptée	* L'état de cessation des paiements ; * Les procédures de prévention : (i) Le mandat ad hoc ; (ii) La conciliation. - Les acteurs des procédures.	
- Utiliser sa connaissance de la situation de l'entreprise pour déterminer la procédure de traitement des difficultés adaptée.	- Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux du traitement judiciaire des difficultés : * L'extension de procédure ; * Les procédures de sauvegarde ; * La procédure de redressement ; * Les procédures de liquidation ; * Le rétablissement professionnel ; * L'ordre de priorité des créanciers ; * La situation des salariés ; * Les aspects fiscaux du droit des entreprises en difficulté.	Est exclue l'étude : - du droit international privé des entreprises en difficulté ; - du droit européen de l'insolvabilité ; - des règles spécifiques aux établissements de crédit et d'assurance ; - des procédures spécifiques au secteur agricole.
- Alerter le client sur les risques civils et pénaux propres aux procédures collectives	- Les sanctions civiles : * La faillite personnelle et l'interdiction de gérer ; * L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif. - Les sanctions pénales : * Le délit de banqueroute ; * Le délit d'organisation frauduleuse de l'insolvabilité ; * Le délit de non-respect de l'interdiction d'exercer l'activité commerciale.	Sont exclues de l'étude les autres infractions pénales commises par les créanciers ou cocontractants du débiteur dans la mesure où elles ne concernent pas le client du professionnel comptable.

3.3 Accompagner la cessation de l'activité du client (6 heures)		
- Orienter le client dans les choix fiscaux liés à la cessation de son activité	- Les conséquences fiscales de : * La cessation d'activité de l'entreprise individuelle ; * La dissolution de la société.	Se limiter à un rappel des aspects juridiques et sociaux de ces notions déjà abordées dans les UE 2 et 3 du DCG.

DSCG – UE 2

Finance - Epreuve écrite

Volume horaire : 140 heures – 15 ECTS

Objectifs :

La nouvelle version du programme prend totalement appui sur le programme du DCG. Cette unité d'enseignement (UE) cherche à positionner le candidat face au client (dirigeant, gérant, DAF, comptable, etc...) du cabinet d'expertise-comptable pour proposer des analyses et des solutions dans un contexte complexe et incertain et une conjoncture difficile sur le plan financier.

Le candidat doit disposer d'une bonne maîtrise des fondements théoriques de chaque aspect du programme du DSCG. Ces fondements prennent appui sur les grands auteurs de la finance, bien souvent lauréats du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel.

Le candidat doit, en particulier, maîtriser les grands enseignements et pratiques en finance, tout en intégrant dans sa réflexion les effets des décisions sur la performance financière et durable de l'organisation. La place des questions de durabilité, d'éthique et de déontologie des affaires et de sécurité liée au développement des technologies comme l'intelligence artificielle (IA) est renforcée. A cette fin, le programme initial est allégé des techniques sophistiquées de calcul fondées sur des mathématiques financières pointues comme les modèles d'évaluation des options et les aspects juridiques et fiscaux de certaines opérations ne sont plus considérés dans cette UE et renvoyés dans l'UE1.

Structure du programme :

Sept parties constituent le nouveau programme. Les deux premières se réfèrent aux fondamentaux du diagnostic aussi bien financier qu'extra-financier. Une dimension éthique est singulièrement renforcée pour faire évoluer les enseignements avec les pratiques dans les cabinets pour mieux appréhender les aspects déontologiques et éthiques de la profession et également appréhender les risques et les dangers auxquels sont confrontés les entreprises et les cabinets. L'évaluation d'entreprise reste une compétence ontologiquement nécessaire ; il en est de même de la dimension ingénierie financière, les deux permettant de valoriser l'entreprise et d'apporter des solutions à son dirigeant.

La finance de marché est également clarifiée sur les aspects théoriques, notamment concernant les deux paradigmes dominants que sont l'efficience et la finance comportementale. La gestion des risques liés aux activités internationales intègre également les risques liés au climat et aux limites planétaires. Enfin, le programme reprend les éléments de décisions de financement et d'investissement dans un contexte incertain, à l'image des enjeux auxquels sont confrontées les entreprises.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

Les prérequis au DSCG sont les enseignements dispensés dans l'UE 6 du DCG pour maîtriser :

- la structure du diagnostic financier avec l'analyse de l'activité et de la performance de l'entreprise ;
- la connaissance des sources et des acteurs du financement des entreprises ;
- les liens entre la valeur et le temps, à savoir les concepts d'actualisation et de capitalisation ;
- le coût du capital (CMPC) et les coûts de ses composantes : coût des capitaux propres à travers le MEDAF et coût de la dette ;
- les critères de décision d'un investissement en milieu certain.

Le programme de l'UE 2 Finance du DSCG s'inscrit dans le prolongement de celui de l'UE6 du DCG.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Etablir un diagnostic financier approfondi à partir de comptes consolidés (15 heures)		
- Réaliser une analyse financière des comptes consolidés - Interpréter les états financiers des groupes en normes comptables internationales (IFRS) - Apprécier la performance opérationnelle et financière d'un groupe	- Diagnostic décliné selon le référentiel utilisé - Démarche du diagnostic - Analyse de l'activité - Analyse de la rentabilité : rentabilité économique (ROCE, ROIC) et rentabilité des capitaux propres (ROE) - Analyse de la structure financière - Analyse par les flux de trésorerie	Le diagnostic financier doit être réalisé sur un périmètre constant et à l'exclusion du tableau de variation des capitaux propres
Partie 2 – Analyser la performance durable et la responsabilité sociétale de l'entreprise (15 heures)		
2.1 Analyser l'information extra-financière de l'entreprise (10 heures)		
- Identifier les éléments extra-financiers pour le diagnostic dans la lignée du modèle d'affaires de l'entreprise - Interpréter le <i>reporting</i> RSE et de durabilité	- La gouvernance d'entreprise (code AFEP-MEDEF et théorie de l'agence, loi Pacte pour les sociétés à mission) - Analyse de la création et de la répartition de la valeur actionnariale (Jensen et Meckling, 1976) et partenariale	Les cadres internationaux des ODD et européens doivent être enseignés et mis à jour si les principes de durabilité (dont la taxonomie européenne) évoluent.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
- Utiliser les outils de notation financière et extra-financière - Maîtriser le principe de double matérialité	(Freeman, 1984) - Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et critères extra financiers selon le cadre juridique franco-européen - Principes de l'investisseur responsable (ONU, 2006) - Les mesures ESG et le scoring	

2.2 Identifier les enjeux éthiques dans les pratiques professionnelles (5 heures)

- Distinguer l'éthique, de la morale, de la déontologie et de la conformité - Mettre en œuvre la déontologie, la conformité et l'organisation déontologique - Appliquer la réglementation pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme - Sensibiliser au risque de corruption et de fraude interne et externe - Sensibiliser au risque d'attaque cyber et de récupération des flux financiers internationaux	- la réglementation bancaire (principes du comité de Bâle) - la fraude comptable et financière - le rôle de Tracfin - les dispositifs anti-corruption (Sapin II), le devoir d'alerte, le devoir de vigilance, la loi de blocage - les dispositifs gouvernementaux de récupération des flux financiers (DGSI, COMCYBER-MI, ANSSI, SISSE - Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques, etc.) - Le règlement européen Markets in Crypto-Assets (MiCA) - La hiérarchie des ordres d'André Comte-Sponville	Les grands principes de la réglementation bancaire (Bâle III et suivants) doivent être maîtrisés, sans savoir calculer les différents ratios réglementaires.
---	---	--

Partie 3 – Maîtriser les méthodes d'évaluation de l'entreprise (20 heures)

3.1 Méthodes par les flux financiers (8 heures)

- Maîtriser les méthodes d'évaluation par les flux financiers - Construire un business plan	- CMPC, rentabilité exigée par les actionnaires selon le MEDAF - Modèle de Gordon-Shapiro (valeur terminale)	Il est recommandé d'étudier des rentabilités calculées par le MEDAF avec des primes (ex: prime pays, prime de liquidité, prime de taille etc.).
--	---	---

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
- Déterminer une valeur terminale à l'infini avec ou sans taux de croissance - Distinguer la valeur globale de l'entreprise (VGE) de la valeur des capitaux propres (VCP)	- Flux de trésorerie disponible (FTD) revenant aux apporteurs de capitaux - Flux de trésorerie revenant aux actionnaires (FTA)	
3.2 Méthodes par les comparables (4 heures)		
- Maîtriser et calculer les inducteurs de comparaison spécifiques permettant de déterminer la valeur globale de l'entreprise (VGE) et la valeur des capitaux propres (VCP) - Savoir déterminer le multiple d'un échantillon pour valoriser l'entreprise	- Inducteurs pour la valeur globale de l'entreprise (VGE) : EBE, REX, CA, EBITDA, EBIT etc. - Inducteurs pour la valeur des capitaux propres (VCP): RN, RCAI, etc. - Constitution d'échantillons d'entreprises comparables (multiples sectoriels, par taille,...).	
3.3 Autres méthodes (8 heures)		
- Déterminer la valeur de l'entreprise à partir de la valeur économique de son patrimoine - Savoir calculer la survalueur de l'entreprise à partir de ses actifs intangibles (<i>goodwill</i>) - Savoir calculer la valeur d'une entreprise en fonction de son cycle de vie	- Approche patrimoniale : ANC et ANCC - Rente du <i>goodwill</i> et <i>goodwill</i> - Approche immobilière à partir des données de l'administration fiscale - Approche spécifique pour les start-up (méthode de la <i>venture capital</i>)	Pour la méthode du goodwill, les ANCCE, VSB et CPNE ainsi que les bénéfices associés sont indiqués lors de l'épreuve.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 4 – Maîtriser les opérations d'ingénierie financière (20 heures)		
4.1 Identifier les effets de la politique de dividende (3 heures)		
- Déchiffrer la politique de dividende et les signaux associés	- Le processus et les effets informationnels de l'annonce et du paiement du dividende : les théories de la politique du dividende et les déterminants de la politique du dividende (signal au sens de Spence, 1973 ; théorie du signal de Ross, 1977 ; effet cliquet)	Il n'est pas attendu une connaissance pointue du modèle de Modigliani et Miller (1961) mais seulement ses grands enseignements.
4.2 Maîtriser les mécanismes financiers liés aux opérations de haut de bilan (17 heures)		
- Repérer les stratégies des groupes dans la gestion de leur capital - Analyser les motifs des opérations de réorganisation - Analyser les opérations de fusions et d'acquisitions - Décrypter les montages financiers avec et sans levier financier	- Les opérations affectant le nombre d'actions - Les rachats d'actions : les mécanismes, les effets attendus, la mesure des politiques suivies - Les opérations de restructuration (fusion, acquisition, apport partiel d'actif, scission-dissolution, scission partielle avec échange d'actions) - Le recours aux holdings - Les opérations à effet de levier - les introductions en bourse et les retraits de la cotation - Les offres publiques	Il est attendu une connaissance du fonctionnement des montages financiers de ces types d'opération (acteurs, étapes), en dehors du cadre juridique et fiscal.
Partie 5 – Analyser les mécanismes et instruments des marchés financiers - finance de marché et finance comportementale (25 heures)		
5.1 Maîtriser les fondamentaux des théories financières des marchés (6 heures)		
- Appréhender le rôle des sources de financement (direct sur les marchés et indirect avec les intermédiaires financiers) dans le financement des entreprises ; rôle des	- Importance des asymétries d'information (Akerlof, 1970) - Importance de l'hypothèse d'efficience pour la gestion financière et les différentes formes d'efficience (Fama,	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
banques dans l'économie réelle - Maîtriser les grands enseignements de l'efficience informationnelle des marchés - Maîtriser les grands enseignements de la finance comportementale	1970) - Hypothèses des différents modèles (rationalité/irrationalité / Simplexité (Berthoz, 2009) ...) et organisation des marchés financiers - Anomalies de marché, biais cognitifs et comportementaux des investisseurs (Daniel Kahneman et Amos Tversky, 1973), cygnes noirs (Nassim Taleb, 2007)	
5.2 Gérer le couple rentabilité – risque (9 heures)		
- Identifier la relation entre incertitude et rentabilité exigée par le marché - Calculer la rentabilité espérée ou la valeur théorique sur une période d'un titre financier - Maîtriser les principaux modèles d'évaluation du risque financier utilisés en finance	- Modèle de Gordon-Shapiro (rendement et rentabilité) - Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) et ses limites - Modèle à trois facteurs de Fama et French (1993) - Mesure des primes de risque - Mesures des espérances de rentabilité et du risque du titre : mesure du Béta et rappel sur l'écart-type et la variance	
5.3 Gérer un portefeuille efficient de titres (6 heures)		
- Maîtriser la différence et le lien entre le risque spécifique et le risque systématique - Maîtriser les principes de diversification du portefeuille au sens de Markowitz (1952) - Mesurer la rentabilité et le risque du portefeuille de titres	- Mesurer la variance et l'écart-type d'un portefeuille de deux titres - Mesurer les indicateurs de performance du portefeuille : ratios de Sharpe, de Treynor	Les coefficients de corrélation sont donnés lors de l'épreuve.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
5.4 Appliquer les innovations à la stratégie financière (4 heures)		
- Repérer le rôle du numérique et des algorithmes (IA) dans la finance - Comprendre le rôle des nouveaux acteurs.	- La place et le développement du numérique en finance : Fintechs, plateformes de crowdfunding, néo- bourse, systèmes privés d'échanges de titres, crypto- actifs - Évolution de la finance algorithmique et de la finance quantique : IA, blockchains, trading à haute fréquence, etc.	
Partie 6 – Gérer les risques et la trésorerie (25 heures)		
6.1 Appliquer une gestion centralisée de la trésorerie (6 heures)		
- Appliquer les mécanismes de centralisation - Discerner les différents types de financement et de placement	- Les centralisations de trésorerie : mécanismes financiers, bancaires - Les opérations intra-groupes : netting, cash pooling - les principaux supports de financement et de placement (actions, obligations, OPCVM, ...)	
6.2 Gérer le risque de taux d'intérêt (8 heures)		
- Maîtriser la relation inverse entre la valeur et les taux d'intérêt - Maîtriser les principaux instruments de couverture du risque de taux - Maîtriser les contrats à terme et optionnels sur les marchés organisés et de gré à gré	- Futures sur taux, options négociables sur taux - <i>Forward rate agreement</i> - Cap, Floor, Collar - Swap de taux - Forward / forward	Les modèles de valorisation des options (Black et Scholes et binomial) ne sont plus au programme.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
6.3 Gérer le risque de change (8 heures)		
- Caractériser la position courte ou longue / ouverte ou fermée - Comprendre le fonctionnement du marché des changes (comptant et à terme) - Maîtriser les techniques internes et les garanties externes - Maîtriser les contrats à terme et optionnels sur les marchés organisés et de gré à gré	- Techniques internes : termaillage, netting, indexation monétaire - Garanties Coface, Avances en devises - Couverture sur le marché des changes - Options négociables de change, futures sur devise - Forward de devises, swap de devises	Les modèles de valorisation des options (Black et Scholes et binomial) ne sont plus au programme.
6.4 Gérer les risques liés au climat et aux autres limites planétaires (3 heures)		
- Sensibiliser aux instruments de couverture des risques physiques et financiers liés au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles	- Assurance et réassurance des risques climatiques - Dérivés climatiques - Dérivés de couverture sur les prix des matières premières	
Partie 7 – Conseiller en matière d'investissement et de financement pour des projets en milieu incertain (20 heures)		
7.1 Evaluer l'opportunité d'un investissement ou d'un désinvestissement (10 heures)		
- Évaluer et classer des projets en milieu certain - Évaluer et classer des projets en milieu incertain - Déterminer la création de valeur à travers la décision d'investissement ou de désinvestissement	- Les critères de sélection des projets d'investissement (prise en compte des projets mutuellement exclusifs et des projets liés) - Évaluation des projets d'investissement en milieu probabilisable - Évaluation des projets de désinvestissement	

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
7.2 Proposer des solutions de financement (10 heures)		
- Comparer les sources de financement et notamment les coûts - Estimer l'impact du choix d'une source de financement sur la structure financière - Analyser les nouveaux outils de financement - Étudier les arbitrages dans les choix de financement - Identifier les principaux déterminants de la structure financière des entreprises	- Théories explicatives du choix de financement : Financement hiérarchique de Myers et Majluf (1984) et Théorie du compromis (Myers, 1977) - Fonds propres et quasi-fonds propres - Financements bancaires - Microcrédit et tontine - Financements obligataires - Financements court terme - Capital investissement - Les financements publics (subventions, aides, prêts, en faveur des PME, à destination de la redynamisation locale ou financement R&D) - Financements durables et financements verts	

DSCG – UE 3
Contrôle de gestion et stratégie – Epreuve écrite

Volume horaire : 180 heures – 20 ECTS

Objectifs :

L'UE 3 doit permettre d'aider le manager ou le dirigeant à prendre des décisions concernant les choix stratégiques et de s'assurer de leur mise en œuvre efficace et efficiente.

Elle doit apporter les compétences et connaissances (concepts, outils et techniques) en contrôle de gestion et en analyse stratégique nécessaires à l'accompagnement du dirigeant dans la définition, le déploiement, l'évaluation et l'adaptation de la stratégie de l'organisation dans une logique d'amélioration de la performance globale. Ainsi, contrôle de gestion et stratégie sont mobilisés au service de la prise de décision, dans une logique d'amélioration de la performance globale.

Il s'agit d'être en mesure :

- de comprendre comment le contrôle de gestion contribue à la définition des choix stratégiques, à leur déploiement et au pilotage stratégique à travers la boucle du pilotage stratégique ;
- d'identifier les concepts, outils et techniques appropriés, les adapter au contexte spécifique étudié et les exploiter :
 - dans le domaine du management stratégique ;
 - dans le domaine du contrôle de gestion : mobiliser des techniques de calcul de coûts adaptées à la situation de gestion et adopter une approche marginale pour aider à la prise de décision ;
- de prendre en compte tous les aspects de la performance globale dans le pilotage stratégique ;
- d'analyser une situation, formuler des préconisations et communiquer les résultats de l'analyse et les préconisations dans un écrit structuré.

Tous les contextes et tous les types d'organisation seront étudiés : organisations des différents secteurs d'activité (primaire, secondaire et tertiaire), organisations publiques et privées, organisations à but lucratif et associations (et fondations), organisations de toutes tailles (TPE, PME-PMI, ETI, grandes entreprises) ...

Structure du programme :

Le programme s'organise en fonction de la boucle de pilotage stratégique et combine contrôle de gestion et stratégie à chaque étape :

1. Contribuer à la définition des choix stratégiques et organisationnels au prisme du contrôle de gestion : 60 heures

Il s'agit d'acquérir des compétences et des connaissances permettant d'accompagner le dirigeant dans sa prise de décision stratégique.

2. Favoriser le déploiement de la stratégie de l'organisation grâce à des outils de contrôle de gestion : 80 heures

Il s'agit d'acquérir des connaissances et compétences permettant d'aider au déploiement de la stratégie de l'organisation à un niveau opérationnel à travers ses différents processus et activités.

3. Concevoir et exploiter des outils de pilotage de la stratégie : 40 heures

Il s'agit d'acquérir des connaissances et compétences permettant de s'assurer que la stratégie de l'organisation est correctement déployée et permet d'atteindre ses objectifs en matière de performance globale.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

La maîtrise des programmes des UE 7 et UE 11 du DCG constitue un prérequis. Les connaissances et savoirs associés qui y sont développés sont, dans l'UE 3 du DSCG, approfondis, complétés et exploités à un niveau supérieur de compétences (ex. analyser de manière approfondie, évaluer, recommander, argumenter, concevoir des outils ou solutions) et dans des contextes ou situations complexes.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Contribuer à la définition des choix stratégiques et organisationnels au prisme du contrôle de gestion (60 heures)		
1.1 Les diagnostics stratégiques (10 heures)		
- Sélectionner l'outil de diagnostic stratégique approprié - Analyser la situation de l'entreprise à l'aide des outils de diagnostic stratégique et de contrôle de gestion appropriés - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant les diagnostics menés	- Outils du diagnostic stratégique externe - Analyse des groupes stratégiques - Outils du diagnostic stratégique interne - Outils d'analyse des coûts - Outils d'analyse combinée (dont matrice BCG et d'une manière générale analyse des portefeuilles d'activité)	L'ensemble des outils de diagnostic stratégique étudiés en DCG sont mobilisés et complétés. Le diagnostic est réalisé en combinant stratégie et contrôle de gestion.
1.2 Les choix stratégiques (15 heures)		
- Catégoriser et analyser les choix stratégiques réalisés par l'organisation - Apprécier les choix opérés à partir des diagnostics stratégiques - Formuler des préconisations adaptées à l'organisation - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant les choix stratégiques réalisés par l'organisation	- Stratégies globales ou stratégies d'ensemble (<i>Corporate strategy</i>) : spécialisation / diversification (Ansoff ; Ramanantsoa et Détrié), recentrage, intégration, externalisation - Stratégies génériques ou concurrentielles (<i>Business strategy</i>) : typologie de Porter, différenciation de Faulkner et Bowman - Modalités de développement stratégique : croissance (interne / externe / conjointe), internationalisation	Les choix stratégiques vont influencer l'organisation du contrôle de gestion et le choix des outils. Les outils de contrôle de gestion vont permettre d'éclairer les choix stratégiques. Les différents modes de croissance seront approfondis. Les situations étudiées sont plus complexes qu'en DCG.

1.3 La création et le partage de la valeur (15 heures)		
- Analyser la formation du résultat - Caractériser et analyser le mode de création de valeur - Analyser le mode de partage de la valeur créée - Formuler des préconisations adaptées à l'organisation - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant le mode de création et de partage de la valeur	- Concept de <i>Business Model</i> et analyse par le <i>Business Model Canvas</i> en intégrant les outils de contrôle de gestion - Trois étapes du marketing stratégique : segmentation, ciblage et positionnement - Influence du digital sur le <i>Business Model</i> - Valeur : création et captation par les différentes parties prenantes - Parties prenantes : identification, attentes et contre-pouvoirs	Les composantes <i>marketing mix</i> pourront être traitées à travers le <i>Business Model Canvas</i>. L'étude du <i>Business Model Canvas</i> doit intégrer des éléments de contrôle de gestion, notamment au niveau de la structure de coûts et des flux de revenus. Il est attendu de pouvoir construire et interpréter le <i>Business Model Canvas</i> d'une organisation. Les auteurs étudiés en DCG sont mobilisés. Des liens pourront être faits avec l'UE 2 du DSCG.
1.4 L'organisation et ses frontières (20 heures)		
- Analyser la forme structurelle adoptée par l'organisation étudiée - Préconiser une forme structurelle adaptée à l'organisation étudiée - Distinguer les choix de politique de gestion du périmètre de l'entité - Evaluer ces choix au regard du contexte étudié - Argumenter des décisions relatives à la gestion du périmètre - Analyser la méthode de fixation du prix de transfert adaptée au contexte - Mettre en œuvre cette méthode - Apprécier les conséquences de la méthode choisie	- Structures et configurations structurelles (Mintzberg) - Théorie des coûts de transaction - Organisation et frontières : internalisation / externalisation - Politiques de gestion du périmètre de consolidation : réduction et réorganisation - Dépassement de la notion de périmètre : entreprise-réseau, réseaux d'entreprises (dont franchise), <i>marketplace</i> et « ubérisation », coopération et coordination entre entreprises - Prix de transfert : modes de calcul, impact sur la performance, réglementation, considérations éthiques	Les formes structurelles étudiées en DCG sont mobilisées et complétées. Les auteurs étudiés en DCG sont mobilisés. Des liens pourront être faits avec les UE 1 et UE 4 du DSCG.

- Produire une synthèse rédigée et structurée concernant les choix en matière de gestion du périmètre		
Partie 2 – Favoriser le déploiement de la stratégie de l’organisation grâce à des outils de contrôle de gestion (80 heures)		
2.1 Le pilotage des processus de production (10 heures)		
- Analyser la situation de gestion - Sélectionner des outils de gestion adaptés au contexte - Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion adaptés au contexte - Évaluer les résultats obtenus - Élaborer des préconisations en matière de gestion des processus de production - Produire une synthèse rédigée et structurée portant sur les décisions concernant les processus de production	- Calcul de coûts prenant en compte les en-cours de production, les produits conjoints, les produits dérivés, les sous-produits, le traitement des déchets et autres externalités négatives - Gestion des processus de production : analyse de la valeur, coûts cibles - Optimisation des capacités : gestion des goulots d’étranglement et <i>yield management</i> - Gestion stratégique de la qualité et analyse des dysfonctionnements - Structure de coûts, approche marginale, coûts pertinents et <i>sunk costs</i> - Cartographie de processus	Les outils et techniques de contrôle de gestion étudiés en DCG seront approfondis et exploités au service du déploiement de la stratégie. L’étude du pilotage des processus de production ne se limite pas aux processus industriels. Elle peut porter sur des processus de production artisanaux, agricoles ou de service.
2.2 Le pilotage des projets (20 heures)		
- Concevoir le plan de financement d’un projet - Elaborer la planification du projet - Réaliser un suivi de l’avancement et des coûts du projet - Analyser les résultats obtenus - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant le pilotage du projet	- Spécificités de l’organisation projet : caractéristiques du projet, acteurs, chronologie, plan de financement (budget) du projet, revues d’avancement - Triptyque QCD : qualité, coûts, délais - Risques du projet - Cycle de vie et phases du projet (conception, exécution et <i>post-mortem</i>) - Diagramme de Gantt : processus, tâches, durées, marges de temps, jalons, ressources, livrables, chemin critique	Il est attendu de pouvoir construire des diagrammes à partir de données brutes (textes). Des liens pourront être faits avec l’UE 5 du DSCG.

	- Outils de pilotage des coûts du projet : courbe en S, suivi budgétaire (coût budgété du travail prévu, coût réel du travail effectué, coût budgété du travail effectué), calcul et analyse des écarts - Tableau de bord du projet et <i>reporting</i>	
2.3 Le pilotage des processus support (10 heures)		
- Analyser la situation de gestion - Sélectionner des outils de gestion adaptés à l'organisation - Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion adaptés au contexte - Mettre en œuvre ces outils - Évaluer les résultats obtenus - Élaborer des préconisations afin de mieux piloter la performance des activités hors production - Produire une synthèse rédigée et structurée concernant les décisions liées aux processus support	- Outils classiques de gestion des approvisionnements avec prise en compte de la pénurie et plannings d'approvisionnement - Exploitation dans divers processus : logistique, administratifs, R&D, commercial etc.	Les outils étudiés en DCG sont approfondis et complétés.
2.4 L'accompagnement du changement (10 heures)		
- Identifier le type de changement observé et ses leviers - Examiner les freins au changement - Apprécier les conséquences du changement - Élaborer des préconisations afin d'accompagner le changement - Produire une synthèse rédigée et structurée relative à l'accompagnement du changement	- Les types de changement : incrémental / radical - Les leviers du changement : matériels / immatériels / humains - Les freins au changement, dont résistance au changement - Les modes d'accompagnement du changement - L'apprentissage organisationnel - Le management de la transition	Les compétences de compréhension du comportement humain acquises en DCG seront mobilisées.

2.5 La gestion des risques (10 heures)		
- Identifier les risques rencontrés par l'organisation - Analyser les risques rencontrés par l'organisation - Mettre en œuvre les outils de gestion des risques - Elaborer des préconisations permettant de gérer les risques - Produire une synthèse rédigée et structurée sur la gestion des risques	- Cartographie des risques : les différents types de risques - Notion de criticité des risques - Contrôle interne : objectif, positionnement par rapport au contrôle de gestion, organisation du contrôle interne pour optimiser la gestion de l'ensemble des processus, principes du COSO - Différentes formes d'audit : audit interne / externe (dont légal)	Il ne s'agit pas ici d'un enseignement sur la méthodologie de l'audit. Un lien pourra être fait avec les dysfonctionnements et les processus. L'approche du management des risques (vue en DCG) est complétée et approfondie.
2.6 Le contrôle de gestion et les ressources humaines (20 heures)		
- Analyser la situation sociale - Sélectionner et mettre en œuvre des outils de gestion sociale adaptés au contexte - Interpréter les résultats obtenus - Élaborer des préconisations pour améliorer la performance RH - Produire une synthèse écrite rédigée et structurée sur des décisions en matière RH	- Gestion des compétences - Gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP) - Suivi des écarts détaillés sur masse salariale (sur taux nominal, sur ancienneté, sur structure professionnelle, sur effectif) - Calcul des indices, calcul de la masse salariale prévisionnelle à l'aide des indices - Calcul des différents effets (effet niveau, effet masse, effet report) - Tableaux de bord sociaux - Contrôle de gestion et négociations salariales - Analyse de l'effet de Noria - Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations	L'analyse des écarts est approfondie par rapport à ce qui est étudié en DCG.

Partie 3 – Concevoir et exploiter des outils de pilotage de la stratégie (40 heures)		
3.1 Le pilotage stratégique et la gestion prévisionnelle (20 heures)		
- S'approprier la boucle du pilotage stratégique - Élaborer des documents prévisionnels (budgets et états financiers prévisionnels) à partir de prévisions - Concevoir et mettre en œuvre des outils de contrôle budgétaire adaptés au contexte - Interpréter les résultats obtenus - Élaborer des préconisations - Produire une synthèse rédigée et structurée portant sur la gestion prévisionnelle	- Boucle du pilotage stratégique : articulation stratégie / plans / budgets / écarts / adaptation - Budgets et plans prévisionnels opérationnels : ventes, achats, personnel etc - Budgets financiers : budget de trésorerie et états financiers prévisionnels - Contrôle budgétaire : calculs et analyse d'écarts	Les techniques de prévisions étudiées en DCG permettront de construire des budgets opérationnels et financiers. Les techniques de calcul d'écarts seront utilisées au profit de situations complexes et adaptées à des contextes variés.
3.2 Le pilotage stratégique de la durabilité (10 heures)		
- Sélectionner les données nécessaires au <i>reporting</i> en fonction du périmètre défini - Élaborer une matrice de double matérialité et un bilan carbone - Concevoir des indicateurs de durabilité pertinents	- Matrice de double matérialité - Bilan carbone - KPI ESG pour gérer les performances en matière de durabilité	L'architecture des normes est présentée dans l'UE 4 du DSCG.
3.3 Le pilotage stratégique de la performance globale (10 heures)		
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de pilotage de la performance globale - Interpréter les résultats obtenus - Élaborer des préconisations - Concevoir une démarche RSE - Produire une synthèse rédigée et structurée analysant la performance globale de l'organisation	- Notion de performance globale - Facteurs clés de succès, avantage concurrentiel et indicateurs clés de performance (KPI) - Tableaux de bord stratégiques dont <i>Balanced ScoreCard (BSC)</i> - Démarche RSE - Prise en compte des parties prenantes - Prise en considération des aspects éthiques	Le lien doit être fait avec la partie 1.

DSCG – UE 4
COMPTABILITÉ ET AUDIT – Epreuve écrite

Volume horaire : 180 heures – 20 ECTS

Objectifs :

L'unité d'enseignement cible des compétences techniques, de niveau avancé, centrées sur les comptes de groupe et l'audit. Elle dépasse les compétences de mobilisation et d'analyse de documentation pertinente pour répondre à une situation donnée en ajoutant la dimension de conseil (expertise). Il s'agit d'être en mesure de comprendre et exploiter des documentations professionnelles, juridiques et normatives pour asseoir des choix d'analyse, de traitement ainsi que la retranscription qui pourrait en être faite sous forme de conseils prodigués à un dirigeant. Il s'agit en outre d'être en mesure de participer à la mise en œuvre d'une démarche d'audit.

Le périmètre des compétences est centré sur les opérations de groupes (opérations de restructuration, comptes consolidés) et sur l'audit financier et de durabilité. Il s'agit d'être en mesure :

- d'accompagner le chef d'entreprise dans les opérations de restructuration ;
- de participer à l'élaboration du reporting financier des groupes en normes françaises et IFRS (ce qui implique d'être en mesure d'identifier et expliquer les différences de traitement entre les 2 référentiels) ;
- de participer à la mise en œuvre d'une mission de certification des états financiers ;
- de participer à la mise en œuvre d'une démarche d'audit adaptée à la durabilité (ce qui implique de maîtriser l'architecture générale des normes de reporting durabilité et d'identifier les principes de construction de ce reporting).

Il s'agit de maîtriser les grands principes de restructuration, de consolidation et d'audit plutôt que d'être en mesure de déployer une approche purement technique de points ou situations complexes.

Structure du programme :

L'UE 4 est structurée en 3 grands blocs thématiques :

- Bloc 1 : Opérations de restructuration (25 heures) : il traite de la définition, des modalités des restructurations, du traitement financier, comptable et fiscal ainsi que des impacts sur les documents de synthèse de ces opérations.
- Bloc 2 : Reporting financier des groupes en normes françaises et IFRS (80 heures) : le programme aborde les principes de consolidation, le processus d'élaboration des comptes de groupe ainsi que les documents de synthèse des groupes. Les référentiels français et IFRS sont vus en parallèle, l'approche est d'abord centrée sur la réglementation française et les différences de traitement entre référentiels dans un second temps, le cas échéant

- Bloc 3 : Audit (75 heures) : le programme traite tout d'abord du cadre légal et institutionnel de la profession d'expertise-comptable, de commissaire aux comptes et d'auditeur de durabilité ; il aborde ensuite la mise en œuvre de la mission de certification des états financiers, le cadre conceptuel du reporting de durabilité ainsi que l'adaptation de la démarche générale de l'audit à la durabilité.

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

La maîtrise des UE 9 et 10 du DCG est un prérequis pour aborder l'UE 4 du DSCG. Les compétences ciblées au niveau DCG sont en lien avec le traitement des comptes sociaux des entités. Les candidats doivent savoir passer les écritures courantes et d'inventaire d'une organisation en vue de l'établissement des documents de synthèse ; ils doivent être en mesure d'établir les états financiers de base et d'analyser des choix de comptabilisation des éléments d'actif et de passif. A cette fin, ils doivent être en mesure de s'appuyer sur une documentation pertinente et de procéder à son analyse. Les candidats doivent disposer d'une vision générale (et non détaillée) des métiers de l'expertise comptable et de l'audit.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Accompagner le chef d'entreprise dans les opérations de restructuration (25 heures)		
1.1 Maîtriser le cadre économique, comptable et fiscal des opérations de restructuration	Définitions, modalités des fusions, scissions, apports partiels d'actifs, fusions simplifiées et transmission universelle de patrimoine (TUP) réalisées entre sociétés commerciales et référentiel comptable applicable Principes généraux du régime de droit commun et du régime fiscal de faveur	Sont exclus : - les aspects juridiques (calendrier, contenu du projet de fusion et commissariat à la fusion) et sociaux des restructurations ; - les opérations sans échange de titres du fait de la détention par une même entité de la totalité des sociétés participantes ou par les mêmes associés et dans les mêmes proportions avant et après l'opération, les scissions partielles, les opérations entre d'autres formes d'entreprises ou sociétés soumises à des réglementations particulières, les opérations transfrontalières. Sont inclus : - les conditions d'éligibilité ; - le traitement fiscal des plus ou moins-values constatées lors de l'opération, des déficits reportables ; - les engagements, contreparties et obligations ultérieures associées au régime de faveur pour la société bénéficiaire.
1.2 Déterminer l'impact financier, comptable et fiscal des opérations de restructuration	Détermination de la parité d'échange et du nombre d'actions à créer	Est exclue l'évaluation des valeurs relatives des sociétés participantes (celles-ci sont fournies). En revanche, il s'agit d'être en mesure d'apprécier si le prix (parité + soulte) proposé est équitable.
	Détermination du versement éventuel d'une soulte (simple) Valorisation comptable ou réelle des apports et identification des éléments apportés	Sont inclus : - le calcul de la soulte, - la vérification du respect des contraintes légales.

		Sont inclus : - l'analyse de la situation de contrôle (commun, distinct) et du sens de l'opération (endroit ou envers) pour déterminer la méthode de valorisation à appliquer (principe et exceptions) ; - le calcul de la valeur comptable ou réelle globale des apports ; - la détermination de la composition des apports ; - le calcul de la provision pour impôts différés le cas échéant ; - le calcul et l'analyse du boni ou mali de fusion le cas échéant ; - le suivi du mali technique uniquement la première année. Dans le cas de fusions-renonciations, les apports peuvent comprendre une quote-part rémunérée et non rémunérée. En valeur réelle, les apports peuvent intégrer des éléments identifiés (dont la fiscalité différée) et non identifiés (écart positif ou négatif) Sont exclues les situations de contrôle conjoint.
1.3 Appliquer un traitement comptable approprié à chaque type de restructuration	Ecritures de base adaptées à chaque type d'opération chez l'absorbante (bénéficiaire) et l'absorbée (apporteuse)	Sont incluses les écritures de fusion, scission, apport partiel d'actif, TUP, fusion simplifiée en valeur comptable ou réelle ; ces écritures peuvent intégrer les conséquences comptables du régime fiscal retenu.
	Ecritures adaptées aux restructurations avec (ou sans) détentions préalables entre les sociétés participantes Enregistrement du boni ou mali au moment de l'opération puis du suivi du mali technique à la fin de l'année de l'opération	Sont incluses : - les restructurations avec une détention de l'absorbante (bénéficiaire) dans l'absorbée (apporteuse) ; - une détention de l'absorbé (apporteuse) dans l'absorbante (bénéficiaire). Sont exclus les cas de participations croisées et les fusions-allotissements.

	Ecritures complémentaires résultant du régime fiscal des fusions ou de situations particulières	Sont incluses : - les écritures de reconstitution des provisions réglementées, amortissements dérogatoires, subventions d'investissement liés aux apports le cas échéant ; - les écritures de frais de fusion, d'annulation d'opérations réciproques. Sont exclues les écritures liées à des clauses de rétroactivité.
1.4 Analyser et restituer de manière synthétique les impacts des solutions préconisées au dirigeant	Impacts sur les documents de synthèse après restructuration	
Partie 2 – Participer à l'élaboration du reporting financier des groupes en normes françaises et IFRS (80 heures)		
2.1 Principes de consolidation Décrire et expliquer le cadre conceptuel de l'IASB	(10 heures) Identification des normalisateurs internationaux et leurs principaux rôles Cadre conceptuel de l'IASB (objectifs et grands principes)	Sont exclus le cas des comptes combinés et les normes US-GAAP. Sont inclus : l'EFRAG, l'IFRIC et naturellement l'IASB.
Maîtriser le contexte réglementaire et légal de la consolidation des comptes en normes françaises et IFRS	Contexte légal et réglementaire de la consolidation (ANC et IFRS) Critères rendant obligatoires l'établissement de comptes consolidés et exceptions selon le référentiel applicable	

Définir le périmètre de consolidation selon le référentiel utilisé	Périmètre de consolidation selon le référentiel utilisé (nature du contrôle, pourcentages de contrôle et d'intérêt)	Sont incluses les actions/obligations spécifiques (actions démembrées, OBSA, OCA, ...). Sont exclus les cas des participations circulaires et croisées.
Analyser les conséquences du référentiel de consolidation sur l'information financière	Méthodes de consolidation applicables (méthode globale, proportionnelle et mise en équivalence)	Est incluse l'approche directe. Est exclue l'approche par paliers.
2.2 Processus d'élaboration des comptes de groupe (60 heures)		
Maîtriser le processus d'élaboration d'une consolidation	Processus global de consolidation	

	instruments financiers, pertes et gains de change latents), impôts différés compris - Conversion de comptes établis en devises	nécessaires à la mise en œuvre du coût amorti et les retraitements sur les instruments de couverture ; - tous les autres retraitements spécifiques aux IFRS. Sont incluses : - la justification de la méthode de conversion appliquée ; - la conversion pour un seul exercice comptable ; - la mise en œuvre de la méthode du cours de clôture et du cours historique. Est exclue la conversion de comptes établis dans des pays en hyperinflation.
	<i>Retraitements de consolidation appliqués au référentiel utilisé :</i> - élimination des comptes réciproques et des résultats internes - traitement des écarts d'évaluation et d'acquisition/goodwill(badwill) : détermination à l'entrée et amortissement ou dépréciation	Sont incluses les écritures de retraitements de consolidation abordées uniquement dans le cadre d'une intégration globale. Sont inclus : - l'écart d'acquisition positif et négatif selon l'ANC ; - le <i>goodwill</i> positif (partiel et complet) et négatif (ou <i>bargain purchase gain</i>) selon les IFRS. Sont exclus : - les impacts des variations de périmètre sur l'écart d'acquisition, la méthode de mise en commun d'intérêt et le délai d'affectation ; - les calculs liés aux tests de dépréciation de l'écart d'acquisition/goodwill.

	- partage des capitaux propres de filiales directes et indirectes selon les méthodes de consolidation globale, proportionnelle et mise en équivalence	Est incluse l'approche directe. Sont exclues : - l'approche par paliers ; - les variations de périmètre induites par l'augmentation ou la diminution du pourcentage d'intérêts.
2.3 Documents de synthèse des groupes (10 heures)		
Présenter et distinguer les documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés selon le référentiel utilisé	Bilan consolidé, compte de résultat consolidé, annexe consolidée en référentiel national Etat de la situation financière (bilan), état du résultat net et des autres éléments du résultat global, notes (annexes) selon le référentiel IFRS Tableau des variations des capitaux propres selon le référentiel IFRS Tableau des flux de trésorerie selon le référentiel IFRS	Est incluse la connaissance de la structure des états financiers et des principaux points de l'annexe.
Partie 3 – Participer à la mise en place d'une mission d'audit (75 heures)		
3.1 Cadre légal et institutionnel de la profession	(20 heures)	
Présenter et distinguer les cadres d'exercice professionnel des experts-comptables (EC), commissaires aux comptes (CAC) et auditeurs de durabilité	Cadre d'exercice professionnel des EC Cadre d'exercice professionnel des CAC et des auditeurs de durabilité	Sont incluses les conditions d'exercice de la profession et la présentation des instances (CNOEC et conseils régionaux). Sont incluses les conditions d'exercice de la profession et la présentation des instances (H2A, CNCC, CRCC).
Maîtriser les règles de nomination et de cessation de fonctions d'expert-comptable, de	Nomination et cessation des missions contractuelles de l'expert-comptable et du CAC	

commissaire aux comptes et auditeur de durabilité	Nomination et cessation des missions légales du CAC Nomination et fonction de l'auditeur de durabilité	Sont inclus : le champ d'application, les principes de nomination obligatoire ou facultative, les conditions de nomination et de cessation des fonctions (y compris la situation de co-commissariat).
Apprécier les principes déontologiques des EC, CAC et des auditeurs durabilité	Codes éthiques et déontologiques Principes déontologiques applicables aux EC Principes déontologiques applicables aux CAC et auditeurs durabilité	
Appréhender le référentiel normatif, identifier et appliquer le(s) norme(s) pertinente(s) lors d'une mise en situation	Processus d'élaboration des NEP et organisation générale des NEP	Sont incluses la compréhension du corpus normatif, l'analyse, la compréhension d'une NEP et sa mise en œuvre. Est exclue la connaissance détaillée de chacune des NEP.
Identifier les situations de mise en cause de la responsabilité de l'EC, du CAC et des auditeurs de durabilité	Responsabilités civile, pénale et professionnelle des EC, des CAC et auditeurs de durabilité	
3.2 Mise en œuvre de la mission de certification des états financiers	(30 heures)	Sont exclues les particularités techniques de la démarche d'audit des comptes consolidés.
Distinguer et situer la notion d'audit des comptes (sociaux et consolidés) et son cadre conceptuel	Cadre conceptuel : définition, objectif et typologie des missions d'audit des comptes sociaux et consolidés	Sont incluses : les missions d'audit légal, contractuel, d'audit externe et interne, la certification des comptes et les autres missions et prestations. Sont exclues : la gestion des risques via le contrôle interne, les vérifications spécifiques (procédure d'alerte, faits délictueux, conventions).

Identifier les moyens dont dispose le CAC pour effectuer sa mission	Moyens d'action du CAC	Sont inclus le droit d'accès à l'information et le barème d'honoraires.
Exposer la logique générale et distinguer les principaux concepts de la démarche d'audit	Approche par les risques	Sont inclus : les risques d'audit (le risque d'anomalies significatives (incluant le risque inhérent et le risque lié au contrôle) ainsi que le risque de non-détection), la notion de caractère significatif et les assertions (sur les flux d'opérations, sur les soldes de comptes et sur la présentation de l'information financière).
Mettre en œuvre une démarche d'audit en mobilisant les techniques, procédures et supports propres à chaque phase préalable à l'émission de l'opinion	Différentes phases de la mission d'audit : Acceptation de la mission Prise de connaissance de l'entité Évaluation des risques d'anomalies significatives et planification Procédures d'audit mises en place en réponse aux risques d'anomalies significatives Travaux de fin de mission Objectifs et modalités des principales techniques et procédures liées à chaque phase de la mission d'audit Supports liés à chaque phase : Lettre de mission Plan de mission et programme de travail Feuille de travail Note de synthèse	Sont exclues les particularités techniques de la démarche d'audit des comptes consolidés. Sont incluses : les inspections des enregistrements et des documents, les inspections des actifs physiques, les observations physiques, les demandes d'informations ou d'explications, les demandes de confirmation des tiers, les vérifications de calculs, les réexécutions des contrôles et les procédures analytiques.

Apprécier la portée des différentes opinions émises dans les rapports du CAC	Rapports sur les comptes annuels et consolidés	Sont inclus : le contenu du rapport, la liste, la signification des différentes opinions et motifs le cas échéant : certification, certification des comptes avec réserves, refus de certifier et impossibilité de certifier. Sont exclus : le rapport complémentaire au comité d'audit (RCCA) des EIP et le rapport spécial.
3.3 Cadre conceptuel du reporting de durabilité	(15 heures)	
Maîtriser le contexte réglementaire et légal ainsi que l'architecture générale des normes de reporting de durabilité	Acteurs de la réglementation européenne et internationale et architecture générale des normes de reporting de durabilité Champ d'application de la publication des informations en matière de durabilité	Sont inclus : - l'ISSB (IFRS-S), l'EFRAG (ESRS), le GRI, le TCFD ; - la présentation du panorama des différentes normes et l'Interopérabilité des normes. Sont exclus : - les cadres ODD & réglementations européennes plus générales (dont CSRD et taxonomie) ; - le pilotage de la durabilité (sélection des données nécessaires, définition et conception des indicateurs pertinents de performance de durabilité) ; - les aspects techniques propres à chaque norme thématique.
Décrire et identifier les principes de construction du reporting de durabilité	Principes de construction du reporting de durabilité selon le référentiel ESRS	Sont inclus : - la définition du reporting durabilité et sa situation par rapport au reporting des groupes et social ; - les exigences générales, le principe de l'analyse des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) en matière de durabilité et de l'analyse de double matérialité ; - le périmètre de reporting (chaîne de valeur, contrôle opérationnel) ; - les principes généraux sur les informations à publier ; - la connectivité entre états financiers, l'information de durabilité et la taxonomie.

3.4 La démarche générale d'audit de durabilité	(10 heures)	
Présenter et distinguer les objectifs de la mission d'audit de durabilité	Objectifs généraux de la mission de certification des informations en matière de durabilité ; nature et forme de l'assurance attendue	Sont incluses : les missions de certification autour de 4 axes : - la conformité du processus de double matérialité et consultation du Comité Social et Economique (CSE) ; - la conformité des informations de durabilité avec le référentiel utilisé ; - le respect des exigences liées à la taxonomie ; - la conformité avec les normes de balisage de l'information (à terme).
Mettre en œuvre une démarche d'audit adaptée à la durabilité	Démarche générale de vérification des informations en matière de durabilité	Sont incluses les principales étapes de la démarche.
Apprécier la portée des différents avis émis par l'auditeur de durabilité	Rapport de certification et avis de l'auditeur de durabilité	Sont incluses : - la structure du rapport (par axe) ; - la liste et la signification des différentes conclusions et motifs le cas échéant : avis de conformité/respect des exigences, avis de conformité/respect des exigences avec réserves, avis de non-conformité/non-respect des exigences, impossibilité d'émettre un avis.

DSCG – UE 5

Management des Systèmes d'Information – Epreuve écrite

Volume horaire : 140h – 15 ECTS

Objectifs :

L'UE5 a pour objectif de doter les futurs membres de la profession comptable des compétences nécessaires pour analyser, conseiller et accompagner les organisations dans le pilotage, la sécurisation et l'évolution des systèmes d'information (SI), dans une triple perspective de performance, de conformité et de création de valeur. Le programme vise à comprendre les enjeux stratégiques liés aux SI, d'en évaluer les risques, d'en accompagner la transformation et d'en garantir l'alignement avec les modèles d'affaires et les objectifs de l'organisation. L'enseignement de ce programme vise à mobiliser des méthodes et outils d'aide à la décision pour optimiser les processus, renforcer la gouvernance des SI et anticiper les impacts des mutations technologiques, réglementaires et managériales. Cette UE articule ainsi les dimensions techniques, organisationnelles et éthiques des systèmes d'information, dans un contexte de transition numérique et de complexification des environnements professionnels.

Structure du programme :

L'UE 5 est structurée en 4 grands blocs thématiques :

- analyser le rôle stratégique du système d'information dans l'organisation (48 heures) ;
- organiser, exploiter et sécuriser les données de l'organisation (36 heures) ;
- mettre en œuvre des outils SI au service de la performance organisationnelle (20 heures) ;
- sécuriser et rendre durable le système d'information (36 heures).

La répartition horaire entre les parties et sous-parties est donnée à titre indicatif.

Prérequis :

Le programme des UE 7 et 8 du DCG doit être maîtrisé. Les compétences, connaissances et savoirs associés qui y sont développés seront mobilisés **à travers les compétences développées et recherchées du programme de l'UE 5, à tous les niveaux, dans une démarche d'approfondissement.**

Compétences transversales :

Les candidats doivent, en particulier, être en mesure de structurer, optimiser et animer les éléments d'un cahier des charges :

- Aligner les SI avec la stratégie de l'organisation
 - Intégrer les SI dans la stratégie globale pour soutenir les objectifs organisationnels.
- Maîtriser les concepts, outils et techniques
 - Adapter les outils et techniques SI au contexte spécifique, en soutenant les décisions stratégiques et en optimisant les processus de contrôle de gestion.
- Accompagner le client dans son pilotage de la performance globale des SI
 - Utiliser des indicateurs de performance pour une vision globale de la performance des SI.
 - Accompagner le client par rapport à son cahier des charges pour les entreprises de service numérique (ESN).
- Gérer les risques de cybersécurité
 - Identifier et gérer les risques liés à la cybersécurité, mettre en place des mesures de protection et assurer la conformité réglementaire.
- Analyser et communiquer les résultats
 - Analyser des situations complexes, formuler des préconisations et communiquer les résultats de manière structurée, en tenant compte des enjeux technologiques et de cybersécurité.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Analyser le rôle stratégique du système d'information dans l'organisation (48 heures)		
1.1 Élaborer et aligner la stratégie des SI (12 heures)		
Définir une stratégie des systèmes d'information alignée sur les objectifs métiers, en intégrant les opportunités offertes par les technologies émergentes	– Principes d'alignement stratégique SI/métier (modèle SAM, chaîne de valeur, etc.) – Méthodologies de planification stratégique du SI – Outils et méthodes de veille technologique et analyse de l'impact des nouvelles technologies sur les modèles économiques	– Ne pas confondre alignement stratégique et simple adéquation technique. – Ne pas se limiter à une veille passive : intégrer l'analyse prospective dans l'évaluation des opportunités SI.
1.2 Concevoir et piloter la gouvernance des SI (10 heures)		
Mettre en œuvre une gouvernance des systèmes d'information intégrant les parties prenantes clés, des indicateurs de performance et des critères de durabilité	– Modèles organisationnels de la DSI (centralisée, décentralisée, bimodale, etc.) – Enjeux relationnels entre DSI, direction générale et directions métiers – Méthodologies d'évaluation de la maturité numérique (CMMI, COBIT, etc.) – Construction et pilotage de tableaux de bord SI intégrant des dimensions ESG (environnementales, sociales, de gouvernance)	– Le pilotage ESG est à comprendre dans une logique d'indicateurs intégrés, non isolés.

1.3 Diagnostiquer et piloter l'évolution des architectures et de l'urbanisation des systèmes d'information (8 heures)

Concevoir, cartographier et évaluer l'architecture des systèmes d'information dans une logique d'urbanisation cohérente, en intégrant les technologies émergentes (<i>blockchain</i> , IA, registres distribués,...)	– Cartographie applicative et fonctionnelle des SI – Urbanisation des SI, interopérabilité et cohérence inter-organisationnelle – Fonctionnement et usages des technologies émergentes : <i>blockchain</i>, registres distribués, IA, ... – Impacts organisationnels, juridiques et comptables des nouvelles architectures sur la transformation des métiers – Analyse des processus métiers et rôle des architectures SI dans leur rationalisation	– Ne pas réduire l'urbanisation à une vision strictement technique : elle s'inscrit dans une stratégie globale. – En UE 8 du DCG : interopérabilité fonctionnelle et en UE5 du DSCG : urbanisation stratégique et architecturale. – L'usage de l'IA doit notamment être analysé dans ses effets métiers et non uniquement comme outil technique.
---	---	--

1.4 Gérer les relations contractuelles et opérationnelles avec les ESN (6 heures)

Concevoir, négocier et sécuriser des relations contractuelles avec des prestataires de services numériques (ESN), en tenant compte des enjeux opérationnels et juridiques	– Typologie des contrats de prestation informatique (régie, forfait, infogérance, etc.) : méthodes d'intégration dans la stratégie SI et la gouvernance contractuelle – Cadre juridique applicable : responsabilité, confidentialité, SLA, RGPD – Méthodologie de négociation contractuelle et analyse des risques – Gouvernance de la relation client-prestataire (pilotage de la prestation, indicateurs de suivi, clauses d'audit)	– L'analyse juridique approfondie relève du droit des contrats informatiques et est exclue du programme de l'UE. – Sont également exclues les dimensions éthiques et RSE des relations fournisseurs. – Est aussi exclue la contractualisation dans les marchés publics.
---	---	---

1.5 Planifier, organiser et conduire des projets de systèmes d'information (6 heures)		
Piloter un projet de système d'information, depuis la rédaction du cahier des charges jusqu'à l'analyse des risques et du plan qualité, dans une logique de performance durable	– Méthodologies de gestion de projet (cycle en V, agile, hybride) – Élaboration d'un cahier des charges fonctionnel et technique – Planification des ressources, délais, coûts et qualité – Identification et gestion des risques (maintenance, évolutivité, sécurité) – Mise en œuvre et contrôle du plan qualité	– L'aspect budgétaire détaillé ne relève pas du programme de l'UE. – Les approches DevOps et CI/CD sont mentionnées mais non approfondies. – Le suivi post-déploiement (TMA, support) n'est abordé que dans une perspective de maintenance évolutive et curative.
1.6 Mettre en œuvre et piloter la gestion des connaissances au sein du système d'information (6 heures)		
Mettre en œuvre une stratégie de gestion des connaissances soutenue par les systèmes d'information, en assurant son pilotage, sa gouvernance et son appropriation organisationnelle	– Architecture fonctionnelle des systèmes de <i>knowledge management</i> – Méthodes de gouvernance des dispositifs (rôles, responsabilités, indicateurs) – Intégration des outils de KM dans l'environnement SI : GED, intranet, wiki, forums – Leviers d'appropriation et de transformation des pratiques professionnelles	– La gestion des connaissances dépasse la seule numérisation de l'information. – Le pilotage nécessite une approche systémique : outils, processus, culture. – Le lien avec la gestion des compétences (RH) est complémentaire mais distinct.

Partie 2 – Organiser, exploiter et sécuriser les données de l’organisation (36 heures)

2.1 Concevoir l’organisation des données et assurer leur interopérabilité (14 heures)

Structurer et organiser les données dans le système d’information afin d’en garantir la cohérence, la qualité, la circulation fluide et l’interopérabilité avec d’autres systèmes	– Modélisation des données (modèles conceptuels, logiques et physiques) – Architectures orientées données (<i>datawarehouse</i>, <i>datalake</i>, etc.) – Normes et standards d’interopérabilité (XML, API, formats ouverts) – Gouvernance de la donnée : qualité, cycle de vie, dictionnaire de données	– Est exclu l’approfondissement technique des protocoles d’échange. – L’interopérabilité doit être abordée à la fois sur le plan technique et sur le plan organisationnel.
---	--	--

2.2 Collecter, traiter, analyser et interpréter des données à des fins décisionnelles (14 heures)

Maîtriser l’ensemble de la chaîne de valeur des données pour produire des analyses pertinentes et éclairer la décision stratégique à l’aide d’outils de data visualisation	– Chaîne de traitement des données : collecte, nettoyage, structuration, analyse, restitution – Méthodologies d’analyse de données (descriptive, exploratoire, prédictive) adaptées au <i>business model</i> – Outils décisionnels : Excel avancé, Power BI, Tableau, etc. – Représentation visuelle des résultats et formulation de diagnostics argumentés	– Le développement d’algorithmes de <i>machine learning</i> n’est pas attendu. – L’usage des outils ne dispense pas d’une lecture critique des corrélations et biais. – L’interprétation doit être reliée à la stratégie globale, non isolée de son contexte.
--	---	---

2.3 Élaborer et piloter la gouvernance stratégique des données (8 heures)

Mettre en place une gouvernance stratégique de la donnée intégrant les enjeux de qualité, de conformité, de sécurité, de valorisation et de	– Étapes du cycle de vie des données : création, stockage, usage, archivage, suppression	– L’expertise technique des infrastructures (serveurs, réseaux) n’est pas attendue.
---	--	---

cycle de vie des actifs numériques	– Gouvernance de l'information : rôles, responsabilités, référentiels (ex. : DAMA-DMBOK) – Enjeux du <i>Big Data</i>, <i>cloud computing</i>, <i>datacenters</i> et souveraineté numérique – Aspects réglementaires (RGPD, archivage légal) et monétisation des données – Notions de valeur, de patrimoine immatériel et de risque lié aux actifs numériques	– La monétisation doit être abordée de façon critique (modèles économiques, éthique). – Le rôle du <i>Chief Data Officer</i> et la structuration de la gouvernance sont illustratifs, non normatifs.
------------------------------------	---	---

Partie 3 – Mettre en œuvre des outils SI au service de la performance organisationnelle (20 heures)

3.1 Concevoir, construire et exploiter des outils de pilotage de la performance (budgets, indicateurs, tableaux de bord) (8 heures)

Mettre en œuvre des dispositifs de pilotage de la performance SI, en intégrant une analyse fine des coûts, des indicateurs et des leviers d'optimisation via des tableaux de bord	– Fondamentaux du contrôle de gestion appliqué aux SI – Analyse des coûts directs et indirects : TCO, coûts cachés, ROI des projets SI – Construction et suivi de tableaux de bord SI (KPI, équilibrage performance / risques / coûts) – Revue et amélioration continue des dispositifs de pilotage	– Les méthodes de contrôle budgétaire classiques ne sont pas approfondies dans le programme de cette UE. – Le pilotage stratégique par les indicateurs suppose une capacité de recul critique. – Est exclu le <i>reporting</i> réglementaire (ex. DGFIP, ITIL...).
---	--	--

3.2 Auditer, contrôler et évaluer la performance et la conformité des systèmes d'information (8 heures)

Conduire des missions d'audit et de contrôle des systèmes d'information afin d'évaluer leur performance, leur conformité réglementaire et la qualité de leur gouvernance	– Méthodologies d'audit SI : cartographie des processus, évaluation des risques, contrôles internes – Critères de performance et de conformité : fiabilité, efficacité, sécurité, conformité RGPD, etc. – Techniques de rédaction d'un diagnostic d'audit et d'une note de synthèse	– L'exécution de tests techniques détaillés (pénétration, <i>stress test</i>) n'est pas attendue. – La conformité financière et comptable n'est pas traitée dans le programme de l'UE 5. – L'audit SI suppose une approche multidisciplinaire et une posture critique vis-à-vis de la gouvernance.
--	---	--

	– Facteurs de succès et points de vigilance spécifiques à l’audit SI	
3.3 Appréhender les usages et les enjeux des technologies de la <i>blockchain</i> et des cryptoactifs (4 heures)		
Évaluer les opportunités, les risques et le cadre réglementaire associés à la mise en œuvre de solutions fondées sur la <i>blockchain</i> et les cryptoactifs dans les organisations	– Fonctionnement des technologies de registres distribués (DLT) – Typologie des applications : traçabilité, certification, finance décentralisée, NFT – Cadres réglementaires émergents : règlement MiCA (<i>Markets in Crypto-Assets</i>), NEP, normes ISO – Analyse de la valeur ajoutée, des coûts et des limites d’un projet <i>blockchain</i>	– L’approche ne nécessite pas de savoir développer une <i>blockchain</i> ou un <i>smart contract</i>. – La régulation est en évolution rapide, d’où l’importance d’une veille juridique régulière. – Les effets environnementaux et énergétiques doivent être intégrés dans l’analyse.
Partie 4 – Sécuriser et rendre durable le système d'information (36 heures)		
4.1 Identifier, analyser et gérer les risques liés aux systèmes d'information (12 heures)		
Détecter, évaluer et traiter les risques associés aux systèmes d'information, en intégrant les dimensions réglementaires, éthiques et technologiques, y compris les apports de l’IA	– Typologies des risques SI : cybermenaces, défaillances opérationnelles, risques réglementaires et métiers – Méthodes d’analyse d’impact sur les processus, la continuité de service et les états financiers – Référentiels et cadres réglementaires : RGPD, NEP, ISO 27001, etc. – Fiabilisation des systèmes d’information comptables et décisionnels – Apports potentiels de l’intelligence artificielle dans la détection et la prévention des risques	– L’analyse de sécurité technique (pare-feu, antivirus) n’est pas attendue dans le détail. – Le cadre éthique doit être pensé en lien avec la responsabilité sociale de l’organisation. – Une veille réglementaire est indispensable pour maintenir la conformité des pratiques.

4.2 Concevoir, mettre en œuvre et contrôler une politique de sécurité des systèmes d'information (12 heures)

Définir et piloter une politique de sécurité du SI, en intégrant les enjeux de cybersécurité, de résilience organisationnelle et de gouvernance des systèmes critiques	– Élaboration d'une politique de cybersécurité fondée sur l'analyse des risques – Notions d'architecture de confiance (authentification, chiffrement, segmentation) – Dispositifs de surveillance et de résilience : IAM (<i>Identity & Access Management</i>), PCA/PRA (plans de continuité et de reprise d'activité) – Rôles et responsabilités des acteurs dans la gouvernance des systèmes critiques	– La mise en œuvre technique des solutions de cybersécurité n'est pas exigée. – La sécurité doit être envisagée dans une logique systémique (organisationnelle, humaine, juridique). – Le lien avec les normes ISO 27001 et NIS2 peut être mobilisé mais sans entrer dans les certifications.
--	--	---

4.3 Intégrer les enjeux de durabilité et de sobriété numérique dans le management des SI (12 heures)

Déployer une stratégie SI responsable en intégrant les principes de durabilité, de sobriété numérique et les exigences réglementaires en matière de RSE et de performance environnementale	– Cadres réglementaires : CSRD (<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i>), ESRS (<i>European Sustainability Reporting Standards</i>) – Gouvernance SI orientée RSE : inclusion, éthique, sobriété – Bonnes pratiques <i>Green IT</i> : éco-conception, mutualisation, cycle de vie des équipements – Outils et indicateurs de mesure de l'impact environnemental des SI – Stratégies de transition numérique responsable (<i>cloud</i> éthique, <i>datacenters</i> verts, réduction de l'empreinte carbone)	– Les normes environnementales techniques (ex. : ISO 14001) sont mobilisées de manière illustrative. – La transformation numérique responsable nécessite une approche transversale et non cloisonnée. – La durabilité doit être intégrée dans la gouvernance globale du SI, et non comme ajout marginal.
--	--	--

DSCG – UE 6
Anglais des affaires – Epreuve orale

Volume horaire : 120 heures – 15 ECTS

Objectifs

Dans la continuité de l'enseignement d'anglais des affaires du DCG, l'enseignement d'anglais des affaires en DSCG constitue un volet essentiel de la formation générale. La raison en est claire : les échanges et relations que les titulaires du DSCG sont amenés à avoir dans leur vie professionnelle future peuvent revêtir une dimension internationale et interculturelle et les responsabilités incombant aux collaborateurs comptables confirmés exigent une aisance à l'oral.

Structure du programme :

Le niveau B2 de compétence du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), visé à l'issue des trois années de formation du DCG pour l'ensemble des activités langagières (compréhension, expression, interaction, médiation écrites et orales), est attendu pour les activités langagières orales évaluées à l'examen du DSCG. L'enseignement d'anglais des affaires doit permettre aux candidats qui ont déjà atteint le niveau B2 dans une ou plusieurs activités langagières de viser les niveaux supérieurs dans les autres.

Dans la continuité du DCG, au-delà de la préparation à l'examen, l'étude de l'anglais des affaires en DSCG a comme objectifs :

- de consolider et d'approfondir les compétences acquises durant les années d'études supérieures préalables à l'admission en classe de DSCG, notamment en DCG, sur le plan linguistique et culturel ;
- de faire travailler la langue en contexte sur la base de supports variés pour renforcer la compétence linguistique ;
- de faire acquérir un niveau plus élevé de compréhension et d'expression, tant à l'oral qu'à l'écrit. Si le développement des compétences orales fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la préparation l'examen, celui des compétences écrites se poursuit ;
- d'assurer la mise en place des repères et du lexique indispensables à la connaissance et à la compréhension du monde des affaires, en ancrant son étude, lorsque les thèmes le permettent, dans les réalités économiques, sociales, politiques et culturelles du monde anglophone contemporain ;
- d'apprendre à utiliser des ouvrages et des outils de référence, d'approfondir les compétences acquises précédemment pour rechercher, sélectionner et exploiter des documents, notamment dans la perspective d'une veille informationnelle autonome sur les thèmes au programme (les ressources et outils numériques sont notamment utilisés avec profit) ;
- d'entraîner à l'activité langagière de médiation afin d'acquérir des compétences essentielles en milieu professionnel (présenter, exposer, expliquer, expliciter, rendre compte, résumer, reformuler, synthétiser, traduire, etc.) en anglais.

Structure du programme :

Les enjeux relatifs à la notion de durabilité (*sustainability*) sont abordés de manière transversale sur l'ensemble des thèmes.

Thèmes :

1 – Governance and corporate social responsibility (CSR)	
Axes	Exemples de notions visées
1.1 – Governance	Governance modes (shareholders, family, partnership, cooperatives, social enterprises) The boardrooms Stakeholder vs shareholder theory
1.2 – Company structure	Different organizational structures and their impacts on stakeholders (traditional hierarchy, flat, matrix, etc.) Specificities of multinational companies
1.3 – CSR and ethics	Concepts (CSR, the triple bottom line, sustainable development, etc.) Regulations (CSRD, etc.) CSR actions in the three pillars (people, planet, profits)
1.4 – CSR impacts	Advantages and limits of CSR Business misconduct and scandals Regulations and their limits
2 – Information systems (IS), artificial intelligence (AI) and new technologies	
Axes	Exemples de notions visées
2.1 – IS and digital devices and tools	Definition of IS, information technology (IT) and new technologies Hardware, software, enterprise resource planning (ERP), databases, networks, procedures

	Big data, cloud computing, mobile and web services AI
2.2 – Opportunities of technological progress	New sectors (gig economy, data harvesting, e-commerce, etc.) New working trends (telecommuting, cloud computing applications, internationalization of firms, etc.) Efficiency of digitalized work and automated processes
2.3 – Risks of technological progress	Cyber security Protecting intangible assets, protecting private data Dehumanization of work, job cuts, impacts on the planet
2.4 – The Big Tech	Definition Big Tech and competition laws, tax dodging and copyright Regulations (GDPR, DSA, DMA, copyright regulation, Cyber Resilience Act, etc.)
3 – Finance	
Axes	Exemples de notions visées
3.1 – Banking	Banks and financial institutions Various types of money Money supply Fintech
3.2 – The stock market	Stocks and shares Financial report Compulsory and voluntary financial disclosures Bubbles and crashes Regulations

3.3 – Funding a company	Private equity, public equity Debt Crowdfunding, microfinance Internal and external funding
3.4 – Environmental, social and governance (ESG) finance	Compulsory and voluntary non-financial disclosures Green funding Controversies around the foreign exchange market The international financial and taxing system
4 – Accounting and auditing	
Axes	Exemples de notions visées
4.1 – Accounting standards and financial statements	International frameworks Accounting principles The users of accounting and financial information
4.2 – Book value and market value	Recording and assessment (knowledge, image, innovation, goodwill, etc.) Tangible and intangible assets Assessing the value of a firm
4.3 – Auditing	Internal and external auditing Audit quality The Big Four and their controversies Scandals and regulations

4.4 – Accounting and auditing challenges	CSR aspects (green accounting, ethical auditing) Automation and impacts of AI Threats to the future of accounting jobs
5 – Management and Human Resources	
Axes	Exemples de notions visées
5.1 – Leadership	Leadership styles, authority, legitimacy Managerial skills The training of managers Motivation at work : intrinsic and extrinsic employee motivation
5.2 – Organisational structures	Traditional hierarchy, flat, matrix, circular organisations, etc. Impacts of modern structures on employee retention New working trends to motivate employees: telework, flex office, freelancing, etc.
5.3 – Recruitment and management	Job applications, filling a vacancy, automation of recruitment processes Internal communication, new technologies in management Managing teleworkers CSR management and social protections, Unions and labour regulations (eg. right-to-work laws in the US)
5.4 – Culture, diversity and management	Managing diversity and cultural differences Consideration of international aspects in business management The challenges of diversity, equity and integration

6 – Production	
Axes	Exemples de notions visées
6.1 – Production	The five steps of production Supply chain management Production strategies (mass production, production in small batches, etc.) Reshoring vs offshoring, nearshoring, friendshoring, etc.
6.2 – Quality and inventory management	Strategic aspects of quality, cost of quality, managing cost-quality-time, total quality management Inventory management Just-in-time vs just-in-case Excess inventory Impacts on the planet A case in point: the fast-fashion industry
6.3 – Company strategies	Research and development (R&D) and intellectual property Integration strategies, diversification Company growth and competitiveness
7 – Marketing and advertising	
Axes	Exemples de notions visées
7.1 Products and brands	Goods and services Value proposition Product life cycle Innovation strategies Brands, branding and brand image as an intangible asset

7.2 Marketing strategy	The marketing mix Launching and promoting a new product Market segmentation, positioning and targeting Building customer loyalty, push and pull marketing strategies
7.3 Advertising and communication	Advertising strategies: offline vs online Social marketing, sensory marketing, influencer marketing Digital marketing, data mining, AI and protection Shockvertising and ambush marketing Zero marketing and consumer boycott

Prérequis :

Les compétences – notamment celles relevant de l’activité langagière de compréhension de l’écrit et de la synthèse – ainsi que la maîtrise des outils linguistiques pertinents évaluées dans le cadre de l’obtention de l’UE 12 du diplôme du DCG sont réputées acquises ; elles sont entretenues et développées dans le cadre de l’enseignement d’anglais des affaires en DSCG. Les chapitres thématiques abordés en DCG sont réputés connus et constituent, lorsque c’est pertinent, les points d’appui sur lesquels les thèmes du DSCG sont abordés.

Compétences évaluées :

L’épreuve orale vise à apprécier les compétences du candidat à :

- comprendre un texte d’actualité en anglais relevant des thèmes au programme, au niveau B2 du CECRL ;
- communiquer oralement en anglais, en continu et en interaction, au niveau B2 du CECRL ;
- proposer une synthèse organisée d’un texte, en anglais, dans ses propres termes ;
- répondre de manière structurée et argumentée à une question en lien avec le texte proposé puis, aux questions des examinateurs ;
- mobiliser de manière pertinente le lexique et les concepts de l’anglais des affaires liés aux sept thèmes au programme ;
- assurer une veille informationnelle sur les sept thèmes précisés infra et à intégrer, à bon escient, dans ses propos, des faits d’actualité en soutien de l’argumentation développée.

Limites de connaissances et précisions du champ d'étude :

Si les connaissances relatives à chaque thème du programme doivent permettre aux candidats de comprendre les enjeux des sujets abordés dans des articles de journaux ou de la presse en ligne et d'en faire une analyse convaincante, l'épreuve ne relève pas de la vérification de savoirs techniques très précis, déjà évalués dans le cadre d'autres UE.

Pour permettre de tester de façon pertinente les aptitudes recherchées, le texte proposé au candidat abordera l'actualité récente (le texte aura été publié au cours des vingt-quatre mois précédant l'épreuve orale) de l'un des sept thèmes au programme (les axes et notions précisés pour chaque thème constituent des repères indicatifs, sans être exhaustifs).

DSCG – UE 7
Mémoire professionnel – Epreuve écrite et orale

Volume horaire : 50 heures – expérience professionnelle minimale de 16 semaines – 15 ECTS

Objectifs :

L'UE 7 vise à conduire les futurs diplômés à faire le lien entre leur formation théorique de niveau master et leur pratique professionnelle.

Structure du programme :

Cette UE se compose d'un enseignement de 50 heures et d'une expérience professionnelle minimale de 16 semaines. L'enseignement couvre une initiation à la recherche en sciences de gestion (25 heures) qui pose les bases d'une démarche rigoureuse pour la production d'un écrit de type mémoire académique ou professionnel. L'enseignement vise également à accompagner les candidats dans la production et la soutenance orale d'un mémoire professionnel de niveau master (25 heures).

Prérequis :

La maîtrise de l'UE 13 du DCG est un prérequis pour aborder l'UE 7 du DSCG. Les compétences ciblées au niveau DCG, qui doivent être acquises, portent sur la recherche d'informations et la veille informationnelle ainsi que la communication professionnelle écrite et orale.

Compétences professionnelles	Connaissances et savoirs associés	Limites de connaissances et précisions du champ d'étude
Partie 1 – Initier une recherche en sciences de gestion (25 heures)		
1.1 Introduction générale à la recherche en sciences de gestion		
Comprendre ce qu'est la science, une recherche scientifique et une connaissance scientifique dans les domaines couverts par le programme du DSCG	Connaissance scientifique Épistémologie (positivisme, interprétativisme, constructivisme) Modes de raisonnement scientifique (inductif, déductif, abductif) Grands types de recherche (descriptif, explicatif, exploratoire...) Données primaires, données secondaires	Le programme est limité aux trois grands paradigmes positiviste, interprétativiste et constructiviste.
1.2 Maîtriser les fondamentaux d'une démarche ou un processus de recherche		
Identifier les différentes phases d'un processus de recherche	Thème, sujet de recherche Objet de recherche Problématique Hypothèses/proposition de recherche Revue de littérature Bibliographie Cadre théorique Concepts et notions Méthodologie de recherche Collecte et traitement des données (primaires et/ou secondaires) Analyse des résultats, discussion, contributions Critères de validité d'une recherche	

1.3 Mobiliser une méthodologie de recherche adaptée

Identifier les méthodes utilisables dans la résolution de la problématique pour collecter et traiter les données	Méthodes qualitatives (entretien, étude de cas, observations participante et non-participante) Méthodes quantitatives (enquête par questionnaire, expérimentation) Méthodes mixtes (triangulation, complémentarité)	
Identifier les limites et les avantages de la méthodologie choisie	Techniques de collecte des données primaires (guide d'entretien, questionnaire, journal de bord...) Collecte de données secondaires (bases de données, archives, documentation générale...) Techniques d'analyse des données	

Partie 2 – Produire et soutenir à l’oral un mémoire professionnel de niveau master (25 heures)

À l’issue d’une expérience

Expérience professionnelle

L’expérience professionnelle servant de référence doit être accomplie auprès d’un professionnel de l’expertise comptable, du commissariat aux comptes ou dans les services comptables et financiers d’une organisation.

La durée de l’expérience professionnelle est d’au moins 16 semaines.

Elle a pour but :

- de permettre au candidat de prendre en charge une mission ou de participer de façon significative à une étude ou à une réalisation, au sein d’une organisation ;
- de mettre en application les notions, concepts et méthodes des unités d’enseignement du DSCG et de faire le lien entre théorie et pratique ;
- de tester ses capacités d’adaptation personnelle ;
- de développer ses compétences en matière de communication écrite et orale.

Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel vise à conduire une analyse réflexive et distanciée d’une situation professionnelle afin de proposer des solutions adaptées dans le respect notamment des évolutions de la réglementation, de l’environnement et du contexte professionnel.

Le mémoire s’appuie sur une problématique professionnelle clairement définie et argumentée.

La résolution de la problématique doit s'appuyer sur une démarche qui sera adaptée à chaque type de sujet, pourvu qu'elle soit rigoureuse. Le candidat s'appuiera à ce titre sur les développements méthodologiques vus dans la partie 1 du programme.

Le candidat doit produire une demande d'agrément, étape obligatoire en amont de la production de son travail de mémoire dans une démarche à la fois d'accompagnement et de validation des travaux proposés. Cette demande constitue une première étape formalisée de la réflexion du candidat, soumise à validation d'un enseignant-chercheur ou assimilé (cf. arrêté du 4 juillet 2024 publié au BO n°29 du 18 juillet 2024) ; elle fait partie intégrante du travail de restitution. La matrice de la demande d'agrément est téléchargeable sur le site du rectorat gestionnaire qui présente la procédure dédiée.

Le candidat doit produire un mémoire comprenant trois parties :

- une première partie contenant l'attestation de l'employeur certifiant la période, le lieu et les missions confiées pendant l'expérience professionnelle (les attestations en langue étrangère doivent obligatoirement être traduites en français) et la demande d'agrément du sujet de mémoire complétée et signée par un enseignant-chercheur (ou assimilé) avec, dans la mesure du possible, l'avis de l'entité d'accueil (avis fortement recommandé pour un stage et une alternance) ;

Nota : les services rectoraux s'assurent de la présence de la demande d'agrément du sujet de mémoire et de l'attestation de la structure d'accueil (une convention de stage ne suffit pas). Si les documents ne sont pas fournis, le candidat n'est pas convoqué.

- une deuxième partie (de quatre pages au maximum) présentant, d'une part, l'organisation dans laquelle s'est effectué le stage ou dans laquelle l'expérience professionnelle a été acquise et, d'autre part, le travail réalisé personnellement par le candidat au sein de cette organisation (que le tuteur ou le responsable hiérarchique peut confirmer dans son avis circonstancié) ;

- une troisième partie structurée de 40 à 50 pages au maximum (hors annexes et bibliographie) qui fera l'objet de la soutenance, développant un sujet directement en rapport avec la ou les missions effectuées par le candidat et la formation théorique du DSCG. Des éléments de preuve de la partie empirique doivent être présentés en annexe (retranscription des entretiens, archives d'entreprise, captures d'écran, journal de bord...), afin d'attester du travail personnel réalisé. La bibliographie doit respecter les normes APA.

Soutenance orale du mémoire professionnel

Elle vise à permettre au candidat de présenter et de défendre son travail personnel à l'oral.

Le candidat doit être ainsi en mesure de démontrer la maîtrise du contenu de son mémoire et d'échanger avec la commission d'examen sur le travail réalisé, notamment sur la démarche de recherche mise en œuvre et les résultats obtenus. Cette soutenance porte exclusivement sur le mémoire professionnel et ne constitue pas une évaluation de la partie relative à l'initiation à la recherche du programme.

2.1 Concevoir et élaborer une démarche permettant la production d'un mémoire professionnel de niveau master

Formuler une problématique correspondant à une situation professionnelle traitée par le candidat au cours de son expérience	Champ disciplinaire Sujet du mémoire Problématique du mémoire	
---	---	--

professionnelle Identifier, sélectionner et analyser avec un esprit critique les informations pertinentes pour le sujet et la problématique traités Mobiliser les outils méthodologiques pertinents pour résoudre la problématique formulée Présenter les résultats, les commenter, émettre des recommandations Savoir identifier les limites et voies de prolongement	Typologie des sources bibliographiques et documentaires (académiques, professionnelles et réglementaires) Pertinence et fiabilité des sources Outils et méthodes de résolution de la problématique (méthodologies de collecte et d’analyse des données) Contributions et recommandations pour les praticiens	
2.2 Mettre en œuvre les méthodes et les outils permettant de présenter à l’écrit les choix réalisés et les résultats obtenus		
Structurer son argumentation en faisant apparaître un fil conducteur et en mobilisant les sources documentaires sélectionnées Rédiger et présenter un document écrit de façon à le rendre compréhensible et accessible par le lecteur Etablir une bibliographie Conduire une réflexion personnelle et éthique sur son travail notamment dans le cadre de l’utilisation des outils d’intelligence artificielle	Structure et organisation du mémoire Méthodes de présentation des informations (tableau synoptique, graphiques...) Normes de citations et de présentation des références bibliographiques Respect de la réglementation anti-plagiat Confidentialité des données et des résultats	

2.3 Rendre compte, communiquer, soutenir et valoriser à l'oral la pertinence de la problématique choisie, la démarche retenue et ses résultats

Choisir les points clés de sa présentation orale

Mobiliser des outils de communication adaptés

Interagir avec la commission d'examen et démontrer la maîtrise du sujet et du travail personnel réalisé (comprendre les questions et capacité à y répondre de manière pertinente).

Techniques orales et argumentatives d'un exposé, d'une conférence ou d'une soutenance :

- organisation du discours (choix des éléments clés à mettre en avant, structuration de la présentation) ;
- gestion du temps, de l'espace, du corps, de l'auditoire ;
- traitement des questions posées ;
- utilisation d'outils d'aide à la présentation.

Écoles normales supérieures

Conditions d'admission des élèves spécifiques aux concours de l'École normale supérieure Paris-Saclay

NOR : MENS2523783A

→ Arrêté du 21-8-2025

MENESR – DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; Code général de la fonction publique ; loi du 23-12-1901 modifiée ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 ; arrêté du 9-9-2004 modifié

Article 1 – Les élèves sont recrutés, en première année, par la voie d'un concours dans les groupes ou disciplines suivants :

- groupe MP (mathématiques, physique) ;
- groupe MPI (mathématiques, physique, informatique) ;
- groupe PC (physique, chimie) ;
- groupe BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre) ;
- groupe PSI (physique, sciences de l'ingénieur) ;
- groupe PT (physique, technologie) ;
- groupe TSI (technologie et sciences industrielles) ;
- BUT (options EEA-GM-GC : génie électrique, génie mécanique, génie civil) ;
- design ;
- économie et gestion ;
- sciences sociales ;
- langue étrangère : anglais ;
- TB (technologie et biologie).

Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure Paris-Saclay, les candidats du concours BUT doivent justifier de l'obtention d'un BTS, d'un DUT ou d'un BUT 2 (120 crédits ECTS).

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à l'obtention de 240 crédits ECTS en université, école d'ingénieurs figurant sur la liste des écoles habilitées à délivrer ce diplôme établi par la commission des titres d'ingénieur, ou école supérieure de commerce ne sont pas autorisées à concourir.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves d'un concours d'admission en première année à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Les épreuves d'admissibilité du concours design sont organisées par l'École normale supérieure Paris-Saclay dans un centre unique en Île-de-France.

Les concours des groupes MP, MPI, PC, BCPST, PSI, PT, TSI, sciences sociales, économie gestion option 1, langue étrangère sont organisés dans le cadre de banques d'épreuves.

Le concours BUT est organisé dans le cadre d'une banque nationale gérée par le service concours de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (Ensea).

Pour les épreuves dont la durée n'est pas définie dans le présent arrêté, celle-ci est fixée par le jury et portée à la connaissance des candidats au moins un mois avant le début des épreuves.

Article 2 – Groupe MP (mathématiques, physique)

Le concours MP donne lieu à un recrutement selon deux options : mathématiques-physique et mathématiques-informatique. Les candidats doivent préciser lors de l'inscription l'option choisie selon la dominante physique ou informatique qui sera identique pour l'écrit et l'oral. Il comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

Option mathématiques-physique

1. Première composition de mathématiques (maths A, durée : quatre heures ; coefficient 5)
2. Deuxième composition de mathématiques (maths C, durée : quatre heures ; coefficient 5)
3. Composition de physique (durée : quatre heures ; coefficient 4)

Option mathématiques-informatique

1. Première composition de mathématiques (maths A, durée : quatre heures ; coefficient 5)
2. Deuxième composition de mathématiques (maths C, durée : quatre heures ; coefficient 5)
3. Composition d'informatique (info A, durée : quatre heures ; coefficient 4)

Épreuves écrites d'admission

1. Français (durée : quatre heures ; coefficient 3) : l'épreuve consiste en une dissertation portant sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Outre une connaissance de ce programme,

l'épreuve requiert une aptitude à situer et à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. Les qualités de forme sont les suivantes : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style, feront l'objet d'une attention particulière.

2. Langue vivante étrangère (durée : quatre heures ; coefficient 2) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol.

L'épreuve de langues comprend deux sections (A et B) :

(A) une synthèse de documents, à rédiger intégralement dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles d'environ 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total ; sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalise une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée devra comprendre entre 600 mots et 675 mots.

Les dossiers portent sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée n'est nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

(B) un texte d'opinion, à rédiger dans la langue choisie ; un éditorial comprenant environ entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie, et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve, est proposé au candidat ; celui-ci réagit aux arguments exprimés dans cet éditorial, en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

3. Composition d'informatique (Info B, durée : deux heures ; coefficient 3).

Épreuves orales d'admission

Option mathématiques-physique

Interrogation de mathématiques (coefficient 12)

Option mathématiques-informatique

Interrogation d'informatique (coefficient 12)

Épreuves orales d'admission communes aux deux options

1. Interrogation de mathématiques (coefficient 8)

2. Interrogation de physique (coefficient 6)

3. Épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite de LV, organisée selon les modalités suivantes :

- un extrait vidéo de 5 minutes maximum dans la langue choisie, portant sur l'actualité, est proposé au candidat qui en prépare un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, le candidat bénéficie de 30 minutes de préparation ;
- l'entretien dure 20 minutes et permet d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat ;
- les extraits vidéo proposés sont des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information, et de documentaires).

4. Travaux d'initiative personnelle encadrés – TIPE (coefficient 2) : un document rédigé par le candidat est remis au service concours avant le début des épreuves orales. L'évaluation est effectuée à partir d'une discussion entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport, sans exposé préalable du candidat. Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels. La taille des rapports de mathématiques/informatique doit être comprise entre 2 et 5 pages (soit au minimum 12 500 caractères), plus les illustrations. Les textes et figures sont l'œuvre du candidat : les reproductions et les copies ne sont pas acceptées, sauf, éventuellement, pour des documents servant de base à la question de départ.

Article 3 – Groupe MPI (mathématiques, physique, informatique)

Le concours MPI donne lieu à un recrutement selon deux options : mathématiques et informatique.

Les candidats doivent préciser lors de l'inscription l'option choisie selon la dominante mathématique ou informatique qui sera identique pour l'écrit et l'oral. Il comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

Option mathématique

1. Composition d'informatique (info C, durée : quatre heures ; coefficient 5)

2. Composition d'informatique fondamentale (durée : quatre heures ; coefficient 5)

3. Composition de mathématiques (maths A, durée : quatre heures ; coefficient 3)

4. Composition de mathématiques (maths C, durée : quatre heures ; coefficient 3)

Option informatique

1. Composition d'informatique (info C, durée : quatre heures ; coefficient 5)

2. Composition d'informatique fondamentale (durée : quatre heures ; coefficient 5)

3. Composition d'informatique (info A, durée : quatre heures ; coefficient 3)

4. Composition de mathématiques (maths C, durée : quatre heures ; coefficient 3)

Épreuves écrites d'admission

1. Français (durée : quatre heures ; coefficient 2) : l'épreuve consiste en une dissertation portant sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Outre une connaissance de ce programme, l'épreuve requiert une aptitude à situer, à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. Les qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style, feront l'objet d'une attention particulière.

2. Langue vivante étrangère (durée : quatre heures ; coefficient 1,5) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol.

L'épreuve de langues comprend deux sections (A et B) :

(A) une synthèse de documents, à rédiger intégralement dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles d'environ 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total ; sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalise une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée doit comprendre entre 600 mots et 675 mots.

Les dossiers portent sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée n'est nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

(B) un texte d'opinion, à rédiger dans la langue choisie ; un éditorial comprenant environ entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie, et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve, est proposé au candidat ; celui-ci réagit aux arguments exprimés dans cet éditorial, en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

Épreuves pratiques et orales d'admission (communes aux deux options)

1. Interrogation d'informatique fondamentale portant sur le programme en informatique de la filière MP2I/MPI (coefficient 5).

2. Épreuve pratique d'algorithmique et de programmation portant sur le programme en informatique de la filière MP2I/MPI (coefficient 6)

3. Interrogation de mathématiques (coefficient 5)

4. Épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 1,5) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite de LV, organisée selon les modalités suivantes :

- un extrait vidéo de 5 minutes maximum dans la langue choisie, portant sur l'actualité, est proposé au candidat qui en prépare un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, le candidat bénéficie de 30 minutes de préparation ;
- l'entretien dure 20 minutes et permet d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat ;
- les extraits vidéo proposés sont des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information, et de documentaires).

5. Travaux d'initiative personnelle encadrés – TIPE (coefficient 2) : un document rédigé par le candidat est remis au service concours avant le début des épreuves orales. L'évaluation est effectuée à partir d'une discussion entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport sans exposé préalable du candidat. Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels. La taille des rapports de mathématiques/informatique doit être comprise entre 2 et 5 pages (soit au maximum 12 500 caractères), plus les illustrations. Les textes et figures sont l'œuvre du candidat : les reproductions et les copies ne sont pas acceptées, sauf, éventuellement, pour des documents servant de base à la question de départ.

Article 4 – Groupe PC (physique, chimie)

Le concours PC permet un recrutement selon deux options : physique et chimie. Les candidats doivent préciser à l'inscription l'option choisie selon la dominante physique ou chimie. Il comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

Option physique

1. Composition de mathématiques (durée quatre heures ; coefficient 5)
2. Composition de physique (Physique B, durée quatre heures ; coefficient 5)
3. Composition de chimie (Chimie A, durée quatre heures ; coefficient 5)
4. Composition de physique-chimie (durée cinq heures ; coefficient 5)

Option chimie

1. Composition de mathématiques (durée quatre heures ; coefficient 5)
2. Composition de physique (Physique B, durée quatre heures ; coefficient 5)
3. Composition de chimie (Chimie A, durée quatre heures ; coefficient 5)
4. Composition de physique-chimie (durée cinq heures ; coefficient 5)

Épreuves écrites d'admission, communes aux deux options :

1. Français (durée : quatre heures ; coefficient 3) : l'épreuve consiste en une dissertation portant sur le programme annuel

de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Outre une connaissance de ce programme, l'épreuve requiert une aptitude à situer, à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. Les qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style feront l'objet d'une attention particulière.

2. Langue vivante étrangère (durée : quatre heures ; coefficient 2) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol.

L'épreuve de langues comprend deux sections (A et B) :

(A) une synthèse de documents, à rédiger intégralement dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles d'environ 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total ; sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalise une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée doit comprendre entre 600 mots et 675 mots.

Les dossiers portent sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée n'est nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

(B) un texte d'opinion, à rédiger dans la langue choisie ; un éditorial comprenant environ entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie, et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve, est proposé au candidat ; celui-ci réagit aux arguments exprimés dans cet éditorial, en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

3. Composition d'informatique (info B, durée : deux heures ; coefficient 3).

Épreuves pratiques et orales d'admission :

1.a Épreuve de physique (coefficient 12 pour l'option physique, coefficient 6 pour l'option chimie) ;

1.b Épreuve de chimie (coefficient 6 pour l'option physique, coefficient 12 pour l'option chimie) ;

2. Manipulation de physique (coefficient 6 pour l'option physique, coefficient 3 pour l'option chimie) ;

3. Manipulation de chimie (coefficient 3 pour l'option physique, coefficient 6 pour l'option chimie) ;

4. Épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite de LV, organisée selon les modalités suivantes :

- un extrait vidéo de 5 minutes maximum dans la langue choisie, portant sur l'actualité, est proposé au candidat qui en prépare un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, le candidat bénéficie de 30 minutes de préparation ;
- l'entretien dure 20 minutes et permet d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat ;
- les extraits vidéo proposés sont des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information, et de documentaires).

5. Travaux d'initiative personnelle encadrés – TIPE (coefficient 6) : un document rédigé par le candidat est remis au service concours avant le début des épreuves orales. L'évaluation est effectuée à partir d'une discussion entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport, sans exposé préalable du candidat. Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels. La taille des rapports de physique/chimie est d'environ 10 pages plus les illustrations. Les textes et figures sont l'œuvre du candidat : les reproductions et les copies ne sont pas acceptées sauf, éventuellement, pour des documents servant de base à la question de départ.

Article 5 – Groupe BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre)

Le concours BCPST comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition de biologie (durée : six heures ; coefficient 8)

2. Composition de physique (durée : quatre heures ; coefficient 4)

3. Composition de chimie (durée : quatre heures ; coefficient 5)

4. Composition de sciences de la Terre (durée : quatre heures ; coefficient 2)

Épreuves écrites d'admission

1. Composition de mathématiques (durée quatre heures ; coefficient 4)

2. Français (durée : quatre heures ; coefficient 3) : l'épreuve consiste en une dissertation portant sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. Outre une connaissance de ce programme, l'épreuve requiert une aptitude à situer, à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. Les qualités de forme sont les suivantes : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style, feront l'objet d'une attention particulière.

3. Langue vivante étrangère (durée trois heures ; coefficient 2) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol. L'épreuve consiste en une synthèse de trois documents (deux textes et un document iconographique), une expression écrite et la traduction courte d'un extrait d'un des documents étudiés dans la synthèse.

Épreuves pratiques et orales d'admission

1. Interrogation de sciences biologiques (coefficient 12)
2. Interrogation de chimie (coefficient 8)
3. Épreuve de travaux pratiques (coefficient 8) portant sur l'ensemble des disciplines du programme
4. Langue vivante étrangère (coefficient 3) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.
5. Travaux d'initiative personnelle encadrés – TIPE (coefficient 6) : un document rédigé par le candidat est remis au service concours avant le début des épreuves orales. L'évaluation est effectuée à partir d'une discussion entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport sans exposé préalable du candidat. Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels. La taille du rapport de biologie/géologie doit être comprise entre 6 et 10 pages (soit au maximum 20 000 caractères), illustrations comprises. Les textes et figures sont l'œuvre du candidat : les reproductions et les copies ne sont pas acceptées sauf, éventuellement, pour des documents servant de base à la question de départ.

Article 6 – Groupe PSI (physique et sciences pour l'ingénieur)

Le groupe PSI se compose de deux concours :

- concours P-PSI (physique groupe physique et sciences pour l'ingénieur), permettant un accès direct au département d'enseignement et de recherche de physique ;
- concours SI-PSI (sciences pour l'ingénieur groupe physique et sciences pour l'ingénieur), permettant un accès direct aux départements d'enseignement et de recherche de sciences pour l'ingénieur.

Les candidats peuvent candidater à l'un ou l'autre des concours ou aux deux. Les épreuves et les coefficients associés sont les mêmes.

Le groupe PSI (concours P-PSI et concours SI-PSI) comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition de mathématiques (durée : quatre heures ; coefficient 5)
2. Composition de physique (durée : quatre heures ; coefficient 5)
3. Composition de modélisation en sciences physiques et sciences de l'ingénieur (durée : cinq heures ; coefficient 5)
4. Composition de sciences industrielles (durée : cinq heures ; coefficient 5)
5. Français (durée : quatre heures ; coefficient 4). L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques. L'épreuve exige donc une connaissance suffisante de ce programme ; mais plus qu'à l'érudition, elle doit faire appel à la culture générale du candidat, c'est-à-dire à son aptitude à situer et à définir un problème et à y apporter une réponse méthodique et personnelle. On accorde la plus grande importance aux qualités de forme : logique et rigueur de la composition, correction et précision du style.

Épreuves écrites d'admission

1. Langue vivante étrangère (durée : quatre heures, coefficient 2) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol.

L'épreuve de langues comprend deux sections (A et B) :

(A) une synthèse de documents, à rédiger intégralement dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles d'environ 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total ; sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalise une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée doit comprendre entre 600 mots et 675 mots.

Les dossiers portent sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée n'est nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

(B) un texte d'opinion, à rédiger dans la langue choisie ; un éditorial comprenant environ entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie, et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve, est proposé au candidat ; celui-ci réagit aux arguments exprimés dans cet éditorial, en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

2. Composition d'informatique (durée : deux heures, coefficient 2).

Épreuves pratiques et orales d'admission

1. Interrogation de mathématiques (coefficient 5)
2. Interrogation de physique (coefficient 3)
3. Manipulation de physique (coefficient 3)
4. Manipulation-interrogation de sciences industrielles (coefficient 6)
5. Langue vivante étrangère (coefficient 2) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.
6. Travaux d'initiative personnelle encadrés – TIPE (coefficient 4). Le candidat transmet au service concours une fiche synoptique (feuille A4 recto verso) qui présente le travail et les méthodes utilisées dans le cadre des TIPE. L'interrogation

orale dure au maximum 40 minutes. Elle comporte deux parties : une interrogation sur un document scientifique proposé par le jury, suivie d'une interrogation sur le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés choisi par le candidat.

Article 7 – Groupe PT (physique, technologie)

Le concours PT comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Épreuve de mathématiques A (durée : quatre heures ; coefficient 3)
2. Épreuve de mathématiques C (durée : quatre heures ; coefficient 3)
3. Épreuve de physique A (durée : quatre heures ; coefficient 3)
4. Épreuve de physique B (durée : quatre heures ; coefficient 2)
5. Épreuve de sciences industrielles A (durée : cinq heures ; coefficient 3)
6. Épreuve de sciences industrielles B (durée : six heures ; coefficient 2)
7. Épreuve de sciences industrielles C (durée : six heures ; coefficient 2)
8. Épreuve d'informatique et modélisation des systèmes physiques (durée : quatre heures ; coefficient 2)

Épreuves écrites d'admission

1. Français B (durée : quatre heures ; coefficient 4). L'épreuve est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte lié à l'un des thèmes du programme. Le texte doit être résumé, selon son importance, en 200 ou 300 mots. En seconde partie, à partir d'une question se rattachant au texte, le candidat doit construire une réponse argumentée et personnelle. Il est tenu compte des qualités de forme suivantes : logique et rigueur de la composition, correction et précision de la langue.

2. Langue vivante étrangère A (durée : trois heures ; coefficient 1) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol et italien.

L'épreuve consiste en une synthèse à partir d'un dossier thématique. Il est proposé aux candidats un dossier comportant plusieurs documents, de natures différentes, rédigés dans la langue vivante choisie. Ce dossier peut inclure des articles de presse récents d'environ 450 mots chacun, un ou des dessins de presse, un ou des tableaux et figures. Tous ces documents portent sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité.

Une question, posée dans la langue vivante choisie, oriente la réflexion des candidats. Cette question est introduite par la formule suivante : « En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : ... ».

La question est suivie de la mention : « votre synthèse comportera entre 450 et 500 mots ». La synthèse doit être précédée d'un titre et les candidats devront indiquer le nombre de mots comptés en fin de copie.

Épreuves pratiques et orales d'admission

1. Interrogation de mathématiques I (coefficient 4)
2. Manipulation de sciences physiques (coefficient 6)
3. Manipulation de sciences industrielles (coefficient 4)
4. Interrogation de sciences industrielles (coefficient 2)
5. Langue vivante étrangère obligatoire (coefficient 2)

L'interrogation porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc.) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

6. Travaux d'initiative personnelle encadrés – TIPE (coefficient 4) se déroulant dans le cadre de l'épreuve nationale de TIPE.

Article 8 – Groupe TSI (technologie et sciences industrielles)

Le concours TSI comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition de mathématiques (durée : quatre heures ; coefficient 6)
2. Composition de physique - chimie (durée : quatre heures ; coefficient 4)
3. Composition de projet en sciences industrielles (durée : six heures ; coefficient 8)
4. Composition de modélisation (durée : trois heures ; coefficient 4)
5. Composition d'informatique (durée : trois heures ; coefficient 2)

Épreuves écrites d'admission

1. Français (durée : quatre heures ; coefficient 4)
2. Langue vivante étrangère (durée : trois heures ; coefficient 2) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe. L'épreuve comprend deux parties : « version » et « expression écrite » avec un résumé et un commentaire.

Épreuves pratiques et orales d'admission

1. Interrogation de physique-chimie (coefficient 5)

2. Manipulation de technologie (coefficient 8)
3. Langue vivante étrangère (coefficient 2) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite et comprend une écoute de texte et une interrogation devant l'examineur avec une explication du texte écouté et un commentaire.
4. Travaux d'initiative personnelle encadrés – TIPE (coefficient 3) se déroulant dans le cadre de l'épreuve nationale de TIPE
5. Interrogation de mathématiques (coefficient 5)

Article 9 – Groupe BUT (options GC-GE-GM)

Le concours BUT comporte deux phases :

Phase d'admissibilité

1. La commission d'admissibilité examine les dossiers déposés lors de l'inscription afin d'établir la liste des candidats admissibles au concours de l'École normale supérieure Paris-Saclay. Cet examen des dossiers repose sur le relevé de notes du baccalauréat, le parcours et les bulletins post bac et sur les avis de poursuites d'études supérieures.

Phase d'admission

Cette phase comporte 3 épreuves à l'issue desquelles le jury établit le classement final inter-options (GC, GE, GM) :

1. L'épreuve écrite de mathématiques (durée deux heures, coefficient 2)

2. L'épreuve pratique (durée quatre heures, coefficient 2)

Le candidat se voit attribuer un sujet relatif à sa filière (GC, GE, GM) où il lui est proposé, au travers d'une liste de questions, de décrire ou mettre en œuvre un dispositif expérimental, de réaliser des expérimentations puis de confronter les résultats avec un modèle.

3. L'entretien (30 minutes de préparation puis 30 minutes d'audition, coefficient 1)

L'entretien a pour objectif d'évaluer les motivations du candidat à s'orienter vers les carrières d'enseignement et de recherche.

Cette épreuve prend la forme d'un exposé où le candidat résume puis commente le texte d'ordre général, scientifique ou technologique qui lui a été soumis lors de la préparation.

Dans un second temps, le jury questionne le candidat sur son parcours, ses choix d'orientation, ses projets et ses motivations.

Article 10 – Design

Le concours design comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Dissertation de philosophie générale de l'art (durée : quatre heures ; coefficient 3)

2. Dissertation d'histoire de l'art (durée : quatre heures ; coefficient 3). L'épreuve porte sur un programme limitatif renouvelé tous les deux ans.

3. Techno-design : analyse, mise en forme des hypothèses (durée : huit heures ; coefficient 6)

Épreuves pratiques et orales d'admission

1. Épreuve pratique : projet de design (durée : seize heures réparties en 2 fois huit heures ; coefficient 3). Cette épreuve pratique offre trois options : design espace, design produit ou design graphique.

2. Présentation de l'épreuve pratique de design (coefficient 3)

3. Portfolio et entretien (coefficient 5)

4. Langue vivante étrangère (coefficient 2) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien et russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivi d'une conversation.

Article 11 – Économie et gestion

Économie et gestion

Le concours économie et gestion comporte les épreuves suivantes réparties en quatre options :

Épreuves écrites d'admissibilité

Option I : option économique et de gestion

1. Composition de mathématiques et statistiques (durée : quatre heures ; coefficient 4)

2. Composition d'analyse microéconomique (durée : quatre heures ; coefficient 4)

3. Composition d'analyse macroéconomique (durée : quatre heures ; coefficient 2)

4. Épreuve à options (durée : quatre heures ; coefficient 2). Les candidats choisissent à l'inscription l'une des options suivantes :

4.1. option à dominante gestion pour laquelle l'usage du plan comptable général est autorisé ;

4.2. option à dominante économique.

Option II : option économique et commerciale générale (ECG)

L'admissibilité pour l'option II (ECG) est donnée par l'admissibilité dans la voie correspondante, à la même session, aux concours de trois des grandes écoles de management (HEC, Essec, ESCP-EAP).

Épreuves orales d'admission

Option I : option économique et de gestion

1. Entretien à partir d'un texte de caractère général (coefficient 3) remis au candidat 30 minutes avant l'épreuve

2. Épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite de LV. L'épreuve consiste en la synthèse et le commentaire d'un document sonore portant sur un sujet d'intérêt général, économique et/ou sociologique. Elle est organisée selon les modalités suivantes :

- un fichier audio de 3 minutes et 30 secondes à 4 minutes dans la langue choisie, est proposé au candidat, qui bénéficie de 30 minutes de préparation pour une présentation orale de 12 à 15 minutes ;
- le reste du temps de passage sera consacré à l'entretien, qui permet d'apprécier la qualité de la réflexion du candidat, la précision de la langue, ainsi que l'autonomie langagière.

3. Interrogation d'analyse économique (coefficient 3)

Option II : option économique et commerciale générale (ECG)

1. Entretien (coefficient 3) à partir d'un texte de caractère économique ou social remis au candidat 30 minutes avant l'épreuve

2. Interrogation de spécialité (coefficient 1) :

- histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en classe préparatoire ECG ;
- économie, sociologie et histoire du monde contemporain pour les candidats ayant opté pour cette option en classe préparatoire ECG.

Article 12 – Sciences sociales

Le concours sciences sociales comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Sciences sociales (durée : six heures ; coefficient 5)
2. Histoire (durée : six heures ; coefficient 3)
3. Mathématiques (durée : quatre heures ; coefficient 1)
4. Épreuve à options (durée : cinq heures ; coefficient 3) :
 - 4.1. sociologie ;
 - 4.2. économie.

Épreuves écrites d'admission

1. Philosophie (durée : six heures ; coefficient 2)
2. Langue vivante étrangère (durée : trois heures ; coefficient 2) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais, russe et consistant en un exercice de version portant sur un texte d'intérêt général, économique et/ou sociologique éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé pour le japonais.

Épreuves orales d'admission

1. Épreuve à options (coefficient 3) : la discipline de l'épreuve orale à option est nécessairement différente de la discipline de l'épreuve écrite à option :
 - 1.1. sociologie ;
 - 1.2. économie.
2. Commentaire de dossier et entretien (coefficient 2) : dossier à caractère économique et/ou sociologique et/ou historique suivi de questions puis d'un entretien permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.
3. Épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2) portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite de LV. L'épreuve consiste en la synthèse et le commentaire d'un document sonore portant sur un sujet d'intérêt général, économique et/ou sociologique. Elle est organisée selon les modalités suivantes :
 - un fichier audio de 3 minutes et 30 secondes à 4 minutes dans la langue choisie, est proposé au candidat, qui bénéficie de 30 minutes de préparation pour une présentation orale de 12 à 15 minutes ;
 - le reste du temps de passage sera consacré à l'entretien, qui permet d'apprécier la qualité de la réflexion du candidat, la précision de la langue, ainsi que l'autonomie langagière.

L'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé pour le japonais.

4. Oral de mathématiques (coefficient 1)

Article 13 – Langue étrangère : anglais

Le concours langue étrangère : anglais comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Composition de géographie (durée : cinq heures ; coefficient : 2)
2. Composition d'histoire (durée : six heures ; coefficient 2)
3. Commentaire et traduction d'un texte en langue vivante étrangère, la langue vivante étrangère étant l'anglais. Le dictionnaire unilingue : Concise Oxford English Dictionary est autorisé (durée : six heures ; coefficient 4)
4. Thème en langue anglaise (durée : quatre heures ; coefficient 6)
5. Composition française (durée : six heures ; coefficient 2)
6. Composition de philosophie (durée : six heures ; coefficient 2)

Épreuves orales d'admission

1. Explication d'un texte d'auteur de langue anglaise (coefficient 10)

2. Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien (coefficient 12). L'épreuve porte sur un programme limitatif de culture générale moderne renouvelé tous les deux ans. Elle se termine par un entretien qui permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

3. Explication en langue étrangère d'un texte de deuxième langue (coefficient 4) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe. L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour le japonais où l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.

Article 14 – TB (technologie et biologie)

Le concours TB comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité

1. Biologie (durée : six heures ; coefficient 3)
2. Méthodes de calcul et de raisonnement (durée : trois heures ; coefficient 2)
3. Physique-chimie, résolution de problèmes (durée : trois heures ; coefficient 1)
4. Algorithmique et Informatique (durée : 45 minutes ; coefficient 1)
5. Français (durée : trois heures ; coefficient 1)
6. Anglais (durée : deux heures ; coefficient 1)

Épreuves pratiques et orales d'admission

1. Interrogation de sciences biologiques (coefficient 6)
2. Épreuve de travaux pratiques (coefficient 2) portant sur l'ensemble des disciplines du programme
3. Travaux d'initiative personnelle encadrés (coefficient 2) : un document rédigé par le candidat est remis au service concours avant le début des épreuves orales. L'évaluation débute par une présentation du candidat suivie d'une discussion avec le jury sur la base du rapport et de l'exposé préalable du candidat.

Article 15 – L'arrêté du 28 juin 2024 fixant les conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'École normale supérieure Paris-Saclay est abrogé.

Article 16 – Le présent arrêté entre en vigueur pour les concours organisés au titre de la session 2026.

Article 17 – La présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 21 août 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,
Le chef du département des formations des cycles master et doctorat,
Pascal Gosselin

Brevets et diplômes

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription de l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) à la session 2026

NOR : MENS2523279A

→ Arrêté du 6-8-2025

MENESR – DGESIP A1-2

Vu le Code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 et suivants

Article 1 – Les registres d'inscription de l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) à la session 2026 sont ouverts dans les rectorats (service des examens et concours), qui apportent aux candidats toute information sur les modalités d'inscription.

Article 2 – Le recteur de région académique, sur délégation de celui-ci, ou le recteur d'académie fixe la date d'ouverture des registres d'inscription. Ceux-ci sont clos le mercredi 12 novembre 2025 à 17 heures (heure Paris). En cas d'acheminement par la voie postale, les dossiers d'inscription doivent être expédiés au plus tard à cette même date, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 6 août 2025,

Pour le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et par délégation,
La sous-directrice stratégie et qualité des formations,
Muriel Pochard

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université de Limoges (groupe I)

NOR : MEND2523205A

→ Arrêté du 5-5-2025

MENESR – DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 5 mai 2025, Éric De Saint Leger, membre du corps des professeurs agrégés, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université de Limoges (groupe I), du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2029.

Nomination

Directeur général des services (DGS) de l'université Sorbonne Paris Nord (groupe I)

NOR : MEND2523201A

→ Arrêté du 16-6-2025

MENESR – DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 16 juin 2025, Thierry Camus, membre du corps des attachés d'administration de l'État, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université Sorbonne Paris Nord (groupe I), pour une première période de quatre ans, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.

Nomination

Directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Grenoble (groupe II)

NOR : MEND2523232A

→ Arrêté du 4-6-2025

MENESR – DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 juin 2025, Boris Targe, membre du corps des administrateurs territoriaux, est nommé dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Grenoble (groupe II) pour une première période de quatre ans, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.

Nomination

Directrice générale des services (DGS) de l'université Polynésie française (groupe III)

NOR : MEND2523241A

→ Arrêté du 3-7-2025

MENESR – DE SE 1-2

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 3 juillet 2025, Marie-Laure Lopez, membre du corps des attachés d'administration de l'État, est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'université Polynésie française (groupe III), du 7 septembre 2025 au 6 septembre 2027.

Nomination

Médiateurs académiques

NOR : MENB2523503A

→ Arrêté du 29-7-2025

MENESR – Médiatrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur

Vu Code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; arrêté du 30-10-2023 ; arrêté du 2-12-2024

Article 1 – Sont nommés médiateurs académiques à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- Christian Bribet, médiateur académique de l'académie de Toulouse ;
- Bernard Henon, médiateur académique de l'académie de Lille.

Article 2 – La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 juillet 2025,

Pour la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,
La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
Catherine Becchetti-Bizot

Nomination

Directeur de l'Institut national polytechnique de Bretagne (Bretagne INP)

NOR : MENS2523014A

→ Arrêté du 1-8-2025

MENESR – DGESIP B1-1

Par arrêté du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 1^{er} août 2025, Alexis Michel, maître de conférences en mathématiques, est nommé directeur général de l'Institut national polytechnique de Bretagne, établissement-composante de l'EPE université de Brest, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Nomination

Administrateur provisoire de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Montpellier au sein de l'université de Montpellier

NOR : MENS2523083A

→ Arrêté du 14-8-2025

MENESR – DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 14 août 2025, Christophe lung, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Montpellier au sein de l'université de Montpellier, à compter du 4 septembre 2025 et jusqu'à la prise de fonction du prochain directeur.

Nomination

Directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Normandie au sein de l'université de Caen Normandie

NOR : MENS2523172A

→ Arrêté du 18-8-2025

MENESR/MESR – DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 18 août 2025, Anne Schneider, maîtresse de conférences hors classe, est nommée en qualité de directrice de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Normandie au sein de l'université de Caen Normandie pour une période de cinq ans.

Conseils, comités, commissions

Nomination au comité de sélection prévu à l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de sélection pour le recrutement aux emplois de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI2523125A

→ Arrêté du 25-7-2025

MENESR/MSJVA – IGÉSR

Par arrêté de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative en date du 25 juillet 2025 :

Est nommé personnalité qualifiée justifiant de compétences dans les domaines d'attribution des ministres chargés de l'éducation, du sport et de la recherche n'occupant pas d'emploi dans le service de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, au sens du 3° de l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023 susvisé :

M. le secrétaire général des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports, de la jeunesse et de la vie associative, ou l'un de ses représentants.

Sont nommés personnalités qualifiées justifiant de compétences en matière de ressources humaines, occupant un emploi ne relevant pas de l'autorité des ministres chargés de l'éducation, du sport et de la recherche, au sens du 4° de l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 2023, susceptibles de participer aux comités de sélection de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche :

- Nicolas Chapon, contrôleur général des armées ;
- Fabienne Chol, directrice des ressources humaines de la région Île-de-France ;
- Monsieur Noël Corbin, chef de l'inspection générale des affaires culturelles ;
- Laurence Franceschini, conseillère d'État ;
- Monsieur Emmanuel Giannesini, conseiller maître à la Cour des comptes ;
- François Werner, inspecteur général des finances.

L'arrêté du 27 septembre 2024 portant nomination au comité de sélection prévu à l'article 15 du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services est abrogé.

Avis de vacance de fonctions

Directeur ou de directrice de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse (Ensate)

NOR : MENS2522721V

→ Avis

MENESR – DGESIP B1-1

Les fonctions de directeur ou de directrice de l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse, école interne à l'Institut national polytechnique de Toulouse sont déclarées vacantes à compter du 31 décembre 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories des personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant une déclaration de candidature et un curriculum vitae, devront parvenir dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche à **Monsieur le président de l'Institut national polytechnique de Toulouse – 6 allée Émile Monso – BP 34038 – 31029 Toulouse Cedex 4.**

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle – Service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier – Sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements – Département du dialogue stratégique contractuel (Dgesip B1-1) par courrier électronique à contrat@enseignementsup.gouv.fr.

Des informations relatives au poste à pourvoir ainsi que sur l'établissement sont disponibles sur le site Internet de l'école : www.ensat.fr